This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

TRAITÉ DE LA VERITÉ DE LA RELIGION CHRETIENNE,

Tiré principalement du Latin de feu

Mr. J. ALPHONSE TURRETTIN
Professeur en Théologie & en Histoire Ecclésiastique à GENEVE.

SECTION VII.

Contenant la preuve de la Divinité de l'Evangile tirée des Miracles qui en ont accompagné la publication.

SECONDE PARTIE.

A GENEVE,
Chez HENRI-ALBERT GOSSE, & Comp.

MDCCXLVII.

NEW YORK
PUBLIC
LIBRARY

AVANT-PROPOS

de cette Seconde Partie.

J'Espérois de pouvoir renfermer dans un seul Volume tout ce que j'ai à dire sur les miracles de l'Evangile. Mais l'ouvrage a grossi sous la plume; & dans le tems même que la presse rouloit, je me suis trouvé engagé, par un Livre nouveau, intitulé *Pensées Philosophiques*, à faire quelques additions à mon travail. Il a fallu [illegible] ment composer trois [illegible] sujet auquel je [illegible] d'abord; je veux [illegible] attribuez depuis [illegible] l'*Abbé de Paris* [illegible] *Montgeron* [illegible] de [illegible] & [illegible] abusé [illegible] sous silence. [illegible]

quels *Spinoſa* s'arrête beaucoup, ſont fort ſpécieux ; parce qu'à les conſidérer en général, ils ont quelque choſe de vrai, & ne ſont défectueux que dans l'application qu'on en fait ou dans l'étenduë qu'on leur donne. Ainſi il eſt vrai qu'on ne doit pas prendre pour ſurnaturel le moindre fait qui nous étonne, & qu'il faut bien examiner les choſes pour ne pas tomber dans la crédulité. Mais s'enſuit-il de là que tout ce qu'il y a de plus étonnant ne ſoit point miraculeux, pas même la réſurrection d'un mort ? pas même la création du monde ? Il ſeroit ridicule de le dire. Toute la difficulté revient donc à ceci : Avons-nous quelque régle ou quelque moyen ſuffiſant pour diſcerner ce qui ſurpaſſe les forces de l'Art ou de la Nature d'avec ce qui ne les ſurpaſſe point ? Là-deſſus il nous paroit qu'on peut établir les régles ſuivantes.

1°. Il faut qu'un Docteur qui prétend tirer avantage d'un miracle, l'ait prévû & annoncé, & qu'il paroiſſe y avoir part, comme à une choſe qui vient de lui & qui dépend de ſa volonté.

é. Car s'il arrivoit [illegible]
iéne singulier, [illegible]
opos de quoi, [illegible]
pourroit bien le mettre au rang
événemens admirables [illegible]
t en general une Puissance Supe-
re ; mais personne n'auroit droit
rien conclure pour telle ou telle
ctrine en particulier. Un miracle
peut être tiré en preuve qu'autant
l a un raport direct à la Doctrine
t il s'agit, & que celui qui s'en
l'a effectivement operé lui-même,
en a marqué le but d'une manière
l'autorise à se l'approprier. Bien
endu encore qu'il donne lui-mê-
cette œuvre pour divine : Car
n'en parloit que comme d'un
et de la Nature ou de l'Art, il n'y
droit pas chercher d'autre mystére.
n'est pas obligé d'en croire tous
x qui se vantent de faire des mi-
les ; car ils peuvent se vanter à
x : mais on peut bien en croire
x qui déclarent qu'ils n'en font pas ;
vrai Prophete [illegible]
ïer ou avilir [illegible]
ére par ses [illegible]

2°. Il n'eſt pas difficile, avec le ſecours de la Raiſon & de l'expérience, de diſcerner à peu près ce qui peut venir de l'Art humain ou des forces de la Nature. On ſait, par exemple, qu'ils y a des guériſons aſſez ſurprenantes, pour leſquelles on ne doit pas crier miracle, ſoit parce qu'elles ne ſont pas ſans exemple, ſoit parce qu'en examinant la choſe ſelon les principes de la Phyſique & de la Médecine, on trouve qu'il peut arriver de ſemblables révolutions dans le corps humain. Les habiles gens n'ignorent pas non plus quels ſont les phénoménes naturels qui peuvent arriver, ou les tours d'adreſſe que l'on peut faire; & quand même on ne devineroit pas préciſément comment cela ſe fait, on juge néanmoins qu'il y a des moyens

(*a*). On peut alléguer pour une ſingularité de l'Art, ce que faiſoit Mr. NEWMAN, Pharmacien de *Berlin* par la compoſition d'une liqueur ſemblable à du ſang figé, qui ſe liquéfioit d'elle-même dans une phiole, & retournoit enſuite en ſon prémier érat. Et pour exemple des ſingularités de la Nature, je citerai ce qu'on dit des *Vampyres* en certains cantons de Hongrie. Ce ſont des corps morts, qui ſoit par une eſpéce de maladie dont il y a beaucoup d'exemples, ſoit par la

moyens méchaniques dont l'effet peut aller jusques-là (*a*). Si un secret n'a pas été découvert en un tems, il se découvre dans un autre; & s'il est caché pour le vulgaire, il ne l'est pas pour les Sçavans; Ainsi en consultant les experts, en voyant si l'Histoire ne rapporte point d'exemples semblables, & en comparant le fait en question avec les découvertes des Savans, on parvient à discerner ce qui est purement naturel ou artificiel, d'avec ce qui n'est ni l'un ni l'autre. Il arrive par-là que l'étonnement diminue & que le faux merveilleux le paroit toûjours moins, à mesure qu'on approfondit les choses; au lieu que le vrai [illegible] paroit tel en tout tems, & [illegible] mêmes des plus [illegible] lumiére des Arts & [illegible] efface jamais l'[illegible]

la [illegible] long-[illegible] & [illegible] sucer le sang [illegible] du dépérissement [illegible] sonnes [illegible] suggéré par [illegible] tête & en [illegible] Dissertation [illegible]

3°. Un autre caractére diſtinctif des vrais miracles, c'eſt qu'ils s'opérent ſubitement, d'une maniére complette, & ſans aucune aide ni préparation. Car ſi la main de l'homme intervient avec de certaines précautions, ſi l'on voit employer quelque reméde ou quelque autre ſecours humain, ſi l'opération ne s'éxécute qu'à demi & par degrez, il y a un juſte ſujet de douter que ce ſoit l'œuvre de DIEU.

4°. Une autre ſûreté que l'on peut avoir en fait de miracles, c'eſt quand ils ſont diverſifiez & en grand nombre. Ce n'eſt pas qu'un ſeul miracle bien averé ne fût d'un aſſez grand poids en lui-même : mais par rapport à nous, dont la pénétration eſt bornée, & qui ſommes ſujets à nous méprendre, un ſeul fait ne ſera pas auſſi convaincant que pluſieurs peuvent l'être. Et véritablement il y a moins de ſurpriſe à craindre dans le nombre & dans la varieté, parce qu'il n'eſt guére poſſible que pluſieurs ſortes de merveilles arrivent à la fois par des cauſes toutes naturelles, ni qu'un même homme

ait

ait des ſecrets de toute eſpéce pour tromper le public. Tel qui peut faire illuſion aux ſpectateurs dans une choſe, n'y réüſſira pas dans une autre; & tel qui aura dreſſé ſes machines dans un endroit, ne pourra pas joüer également ſa piéce en vingt endroits différens, ni devant des ſpectateurs de tout ordre: C'eſt pourquoi il eſt bon de mettre cet homme à diverſes épreuves. Entre pluſieurs faits, l'évidence de l'un ſupplée à ce qui peut manquer à l'autre; & s'il y en a qui ne ſoient pas aſſez concluans, leur enchainure fait qu'ils ſe prêtent mutuellement de l'appui.

5°. Enfin, pour plus de [illegible] peut ſouhaiter encore, [illegible] miracles qu'un Docteur [illegible] voye briller en lui [illegible] d'une Miſſion divine, [illegible] été annoncé & [illegible] Prophétes: [illegible] de Prophétie, [illegible] ſublimes, [illegible] de; de [illegible] pures, [illegible] la gloire [illegible]

détachement de toutes vûës temporelles ; enfin d'enſeigner une Doctrine, qui non-ſeulement ne répugne pas au bon-ſens ni à des Révélations précédentes, mais qui ſoit ſublime, utile, & aſſez nouvelle, aſſez importante pour mériter l'intervention du Ciel. Ces circonſtances jointes à des œuvres extraordinaires, n'aident pas peu à nous les faire reconnoitre pour divines.

Telles ſont les régles que l'on peut donner pour diſcerner ce qui eſt vraiment miraculeux d'avec les ſingularitez de l'Art ou de la Nature. Si quelqu'un de nos Lecteurs trouve que nous en exigeons trop, & que toutes ces conditions à la fois ne ſeroient pas néceſſaires, nous le prions de conſidérer qu'il vaut mieux être rigide en de telles matiéres, que de donner le moindre ſujet de plainte aux incrédules : & l'on verra que les miracles de l'Evangile ne perdent rien à paſſer par un examen ſi ſévére, puiſque toutes les conditions que l'on vient d'indiquer, s'y rencontrent ponctuellement.

1°. JESUS-CHRIST, & les Apôtres ont fait expreſſément leurs miracles pour amener les hommes à la foi, & ont déclaré qu'ils agiſſoient au nom & par le pouvoir de Dieu.

2°. La Raiſon ni l'expérience ne nous apprennent point que la Nature ou l'Art puiſſe rien faire de tels. Ce n'eſt point l'ignorance des ſiécles qui a donné à ces faits un air de merveilleux; ils le ſont réellement, & quelques progrès qu'on ait faits aujourd'hui dans la Phyſique, on n'en eſt pas plus avancé, pour trouver, même pour entrevoir aucune cauſe naturelle de ces phénomenes.

3°. Ces miracles ne s'opérent point à demi ni par degrés, mais en plein & tout d'un coup, ſans le ſecours d'aucune machine, ni d'aucun medicament.

4°. D'ailleurs les miracles de l'Evangile ſont en ſi grand nombre & de tant d'eſpéces differentes, que quand on en pourroit expliquer quelques-uns par l'artifice humain ou par des cauſes naturelles, le plus grand nombre eſt pourtant d'un tel genre qu'on

qu'on ne ſauroit les raporter à de ſemblables cauſes.

5°. Enfin ces faits merveilleux ſont joints, comme on l'a vû ci-devant, à tous les autres caractéres tant de la perſonne que de la Doctrine, qui annoncent & diſtinguent les véritables Envoyez de DIEU. Nous n'entrons pas là-deſſus dans un plus grand détail, parce que tous ces articles ont déja été ſuffiſamment démontrez ci-deſſus.

Que l'on raporte donc tant qu'on voudra d'exemples de choſes ſinguliéres qui ont été priſes mal à propos pour des prodiges par le vulgaire ignorant; tout cela peut être vrai, mais cela ne fait rien à nôtre ſujet, parce qu'il y a toûjours une différence eſſentielle entre ces exemples & les nôtres. Quoiqu'il plaiſe à l'Empereur *Julien* de compter pour peu de choſe *quelques aveugles & quelques boiteux guéris en Galilée*, nous ne laiſſerons pas de compter cela pour beaucoup. Ce Prince lui-même ne préſumoit pas d'en pouvoir faire autant, tout adonné qu'il étoit aux ſciences occultes, & environné de gens très habiles en tout genre

[illegible]

D'[illegible]
ces [illegible]
vent [illegible]
ge[illegible]
re [illegible]
tion [illegible]
le [illegible]
s'[illegible]
cip[illegible]
ce[illegible]
en [illegible]
n'av[illegible]
rels ? C[illegible]
léguées [illegible]
ver [illegible]
ici qu'une [illegible]

CHAPITRE [illegible]

Cinquiéme objection. *Que les miracles pouvant venir du Demon ou de la Magie, ils ne prouvent rien en faveur de nôtre Religion.*

MAis, *dit-on*, quand ces prodiges surpasseroient réellement les forces de l'Art & de la Nature, on n'a encore rien avancé; il reste encore

encore à ſavoir s'ils ſurpaſſent les forces de toutes les Intelligences ſupérieures à l'homme, comme ſont les *Anges* & les *Démons*; Car ſi de tels Etres ont un pouvoir au-deſſus du nôtre, qui ſait s'ils ne ſont pas les auteurs de tout ce que nous admirons le plus? & dès-lors la preuve des miracles n'eſt plus concluante pour la Divinité d'une Religion.

Réponſe. Cette objection eſt la plus ancienne dont l'incrédulité ſe ſoit armée. Nous l'avons vûë dans la bouche des Juifs & des Payens, qui preſſez par l'évidence des merveilles de l'Evangile, trouvérent un ſubterfuge, aſſez commode dans les opinions de leur tems, ſur les Magiciens & les Enchanteurs. Il y a même des Juifs qui ont crû pouvoir fort bien expliquer les miracles de Notre Seigneur, en diſant que c'étoit un très ſavant Cabaliſte, qui trouva la vraye prononciation du mot *Jehovah*, clé myſtérieuſe, avec laquelle, diſent-ils, il n'y a point de ſecret que l'on ne découvre & point de merveille que l'on n'opére.

Je ne penſe pas qu'il ſoit néceſſaire de faire obſerver combien ſont pitoyables

bles ces réveries de la Cabale, ni quelle eſt la vanité des prétendues ſciences occultes qui ſont compriſes ſous le nom de *Magie*. Si c'étoit un Déiſte qui nous fit de pareilles objections, il faudroit lui demander s'il donne ſérieuſement créance à de telles chimères; & pour un Juif, il devroit ſentir que ſi cette difficulté eſt de quelque poids contre nous, elle porte également contre les miracles de *Moïſe* & de l'Ancien Teſtament, & que pour lui répondre nous n'avons qu'à retorquer l'argument contre lui. Ce n'eſt donc proprement que dans la bouche d'un Payen que peut ſe trouver cette objection. Mais nous allons voir qu'elle n'eſt jamais ſoûtenable, de quelque part qu'elle vienne.

Il eſt vrai que l'Ecriture Sainte elle-même ſemble nous laiſſer dans quelque embarras là-deſſus, quand elle nous parle des Enchanteurs Egyptiens qui imitoient les miracles de *Moïſe*, & des faux Prophêtes qui peuvent faire des ſignes & des prodiges capables de *ſéduire les élûs*. Si cela eſt, dit-on,

il

il peut y avoir des merveilles operées par quelque Puiſſance maligne pour nous induire en erreur; & qui nous aſſurera que les miracles de l'Evangile ne viennent pas de cette ſource ?

Je répons à cela 1°. que dès qu'on s'apuye de l'Ecriture Sainte pour nous faire cette difficulté, on ne peut ſe diſpenſer de recevoir en même tems les correctifs & les réponſes que l'Ecriture elle-même nous fournit, & par-là on eſt obligé de croire tout au moins que les miracles de *Moïſe* & de JESUS-CHRIST ont ſurpaſſé de beaucoup ceux des Magiciens & des faux Prophêtes.

2°. Il eſt ſouvent parlé de DIEU dans l'Ancien Teſtament, comme du ſeul Etre qui puiſſe faire des choſes merveilleuſes, au lieu que les faux Dieux ni leurs Prêtres ne pouvoient rien opérer de ſemblable : Voyez *Deuteronome* IV. 32. *Pſeaume* LXXII. 18. *Eſaïe* XLI. & XLIII. 1. *Rois* XVIII. 36. JESUS-CHRIST inſiſte ſouvent ſur la preuve des miracles, comme étant déciſive en ſa faveur; & les Apôtres en ont parlé de même;

ce

Je ſai bien que la plûpart des Péres de l'Egliſe, ſuivant l'opinion commune de leur ſiécle, n'ont pas fait difficulté d'attribuer au Démon le pouvoir de faire réellement certains prodiges; en quoi ils ſont ſuivis par pluſieurs Théologiens.

Mais 1°. ceux même qui tiennent pour ce ſentiment, admettent en même tems des reſtrictions, & poſent des régles qui empêchent qu'on n'en abuſe. C'eſt ce que fait très bien le Docteur *Clarke*, dans le 19e. *Chap.* de ſon *Traité de la Religion Chrêtienne.*

2°. Sans nier que les Anges ou les Démons ayent une puiſſance ſupérieure à la nôtre, on a de la peine à concevoir que cette puiſſance aille juſqu'à opérer des miracles du premier ordre, comme de reſſuſciter un mort, d'enlever un homme au Ciel, de prédire l'avenir, de connoître les penſées ſecrettes &c. Ce ſont là des préroga-

tive

haud parùm labefactum, nativo nunc robori reſtitutum. Mr. Turrettin a creuſé ce ſujet dans ſa *Diſputatio Apologetica adv. Incredulorum difficultates, Pars IV. & ſequent.* Et Mr. Serces l'a fort bien traité d'après lui dans ſon *Traité des Miracles*, 8. Amſterdam 1729.

ives qui ſemblent devoir être réſer-
vées à DIEU; il n'appartient qu'à lui
d'avoir un empire ſi étendu ſur toute
la Nature.

3°. Mais la queſtion n'eſt pas tant
ici du degré de puiſſance qui appar-
tient aux bons & aux mauvais Anges,
que de l'uſage que DIEU leur per-
met d'en faire. Les bons n'en feront
aſſurément qu'un uſage conforme à
ſa volonté, & tout ce qui viendra
d'eux, ne ſervira point à nous jetter
dans l'erreur. Et pour les mauvais An-
ges, comment croire que DIEU leur
permette jamais de donner au menſon-
ge les couleurs & la livrée de la vé-
rité? „Il n'eſt nullement vraiſem-
„blable, dit Mr. *Locke*, que DIEU
„veuille abandonner ſa prérogative,
„juſqu'à ſouffrir que le ſceau & les en-
„ſeignes de ſon autorité divine, ſoient
„uſurpez par quelcun qui n'eſt point
„envoyé de ſa part. Ces enſeignes
„ſont les miracles. Car des événemens
„ſurnaturels ſont l'unique moyen que
„DIEU s'eſt reſervé, du moins ſelon
„nos idées, pour aſſurer les hommes,
„autant que créatures raiſonnables, de

„ la vérité des choſes qu'il daigne leur „ révéler; & il ne peut en aucune fa„ çon permettre, que ce moyen ſoit „ à la diſpoſition des Etres qui lui ſont „ contraires (*b*). „ Une action qui „ eſt au-deſſus des Loix de la Nature, „ dit auſſi Mr. l'Abbé *Anſelme* (*c*), „ ne peut être faite que par l'Auteur „ même de la Nature, au lieu que la „ créature, dont le pouvoir a des bor„ nes, ne peut agir que dans la ſphére „ de ſon activité. Et DIEU dérogeroit „ à ſa Bonté & à ſa Sageſſe, s'il per„ mettoit que les Démons puſſent fai„ re de vrais miracles; car alors il ſe„ roit dangereux de prendre le chan„ ge, puiſque les uns & les autres ſe„ roient auſſi propres à prouver l'er„ reur que la vérité.„ Les perfections de DIEU exigent donc, comme l'on voit, qu'il lie les mains aux Etres malfaiſans, ou que s'il les laiſſe agir juſqu'à un certain point, il ait ſoin d'effacer bien-tôt ce qu'ils font, en faiſant lui-même quelque choſe

(*b*) LOCKE Poſthum. Works, *pag.* 227. 228.
(*c*) Mr. l'Abbé *Anſelme*, dans les Mémoires de l'Académie des Inſcriptions & Belles-Lettres, *Tome* VI.

choſe de plus grand. C'eſt ainſi que dans l'oppoſition de *Moïſe* avec les Mages d'Egypte, la ſupériorité du vrai Prophète, ne tarda pas à ſe déclarer. Quant aux miracles de NOTRE SEIGNEUR, ils ſont tels qu'on n'en ſauroit imaginer de plus grands; & ils n'ont été ni effacez ni contrebalancez par aucun autre. Si donc c'étoit une erreur que d'y ajouter foi, il faut avouer que ce fut une erreur inévitable, & contre laquelle la Providence ne nous auroit point fourni de préſervatif: penſée qu'on ne ſauroit accorder avec l'idée d'un DIEU tout bon & tout ſage.

4°. Quand même on attribueroit aux Démons un pouvoir extraordinaire, il nous reſteroit toujours un moyen de diſcerner le vrai Prophète de l'Impoſteur, en obſervant les mœurs, ſon but & ſa Doctrine. Faire ſervir des Payens pour faire regner l'erreur, l'idolatrie, l'impureté & la profanation; tourmenter les foibles mortels par d'étranges maladies de corps & d'eſprit; détourner les hommes de la vérité, les tromper par de faux [illegible]

remplir d'illuſions, & attacher leur cœur aux biens terreſtres; voilà qui eſt digne du Pére du menſonge, & rien n'empêche qu'on ne lui attribue un pareil rolle; il eſt reconnoiſſable à ces traits. Mais que des hommes d'une vertu exemplaire s'appliquent à enſeigner une Religion ſainte & une Morale pure, à rétablir le culte du vrai DIEU, à faire régner ſur la Terre l'ordre & la paix, à ſoulager & à conſoler l'humanité affligée, en un mot qu'ils ſoient tout à la fois les Réformateurs & les bienfaiteurs du genre humain, comme l'ont été JESUS-CHRIST, & ſes Apôtres; il faut avoüer que c'eſt là une œuvre marquée au coin de DIEU, & que ſi de tels hommes opérent quelque merveille, la cauſe n'en eſt pas équivoque. Ce n'eſt point ainſi qu'agiroient les ſuppots du Prince des ténébres. Autrement il faudroit qu'il eût bien changé de nature, puiſqu'au lieu d'être un Eſprit impur & malfaiſant, qui eſt le caractére qu'on lui attribue, il ſe montreroit un Ange zélé pour le ſervice de DIEU, am

de

de l'homme, & grand ennemi de la pieté.

C'eſt apparemment pour mieux marquer l'oppoſition des œuvres de JESUS-CHRIST au *regne de Satan*, que l'Evangile nous rapporte avec tant de ſoin les guériſons de Demoniaques. Quelle que fût la nature ou la cauſe de ces maladies, il eſt certain qu'on les regardoit alors comme un triſte effet de la puiſſance & de la malice des Démons. Il étoit donc à propos que NÔTRE SEIGNEUR s'attachat particuliérement à en délivrer les hommes, pour montrer la ſupériorité de ſon pouvoir, pour diſtinguer *hautement* ſes miracles de tous *ceux qu'on* attribuoit aux Démons, & *pour faire* voir, par cet endroit *comme par tout* autre, qu'il étoit le *Fils de DIEU*, venu, comme le dit S. [illegible], *pour détruire les œuvres du Diable*. [illegible] nous voyons, qu'il [illegible] Doctrine la [illegible] qui étoient [illegible] Démons. (a) [illegible]

(a) C'eſt [illegible] d'un Poete [illegible]

répare l'effet du péché, qui a pour au teur le Pére du menſonge. C'eſt pou achever de confondre cet ennemi d DIEU & de nous affranchir de tout crainte de ſa part, qu'il le pourſui par tout où paroiſſent les effets de l malice; il l'attaque & le met en fuite montrant par des ſignes viſibles qu ceux qui connoiſſent le vrai DIE par JESUS-CHRIST, ont mis ſou leurs pieds les puiſſances infernales & ne doivent plus être troublés pa ces terreurs qui tenoient jadis l'eſpri des hommes ſi indignement aſſervi Enfin, il tire de-là très à propos un réponſe victorieuſe contre ceux qu jugeoient mal de ſes miracles en les at tribuant au Démon; „ Vous dites que „ j'agis par le pouvoir de Beelzebut, „ Prince des Diables. Mais puiſque „ je chaſſe les Diables, concevez-vous „ que ce ſoit lui qui m'aide à ren„ verſer ſon empire? ſe fait-il la guer„ re

craignoit les Eſprits aëriens, & les ombres des morts; & l'on cherchoit à ſe les rendre propices. Telles furent la plûpart des Divinitez Payennes, outre le Soleil & la Lune. Mais cela ne ſauroit s'appliquer à la vraïe Religion, qui détruit ces chiméres pour nous ramener à une ſeule & premiére Cauſe intelligente.

: de ses propres mains, & seroit-il
evenu son propre ennemi ? Ainsi
ôtre accusation se détruit & vôtre
ialice se confond d'elle-même.
là en deux mots, & sans autre dis-
ion, une réponse tranchante.

.es Apôtres ne prirent pas moins
soin d'écarter d'eux le blâme dont
s parlons. Outre qu'ils ne paroi-
pas avoir eu la moindre teinture
:e qu'on nomme *Sciences occultes*,
de ce que les Juifs appellent [illegible]
; on ne voit pas non plus qu'ils
nt mêlé dans leurs miracles [illegible]
ces circonstances ou de [illegible]
stérieuses qu'affectent les [illegible]
prestiges. Les Apôtres [illegible]
jours la superstition, [illegible]
l'homme a une [illegible]
sonnable. [illegible]
it taire [illegible]
oit un [illegible]
loit [illegible]
vineresse. [illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
i [illegible]

minable, vouloit acheter d'eux les dons miraculeux, comme ſi c'eût été une nouvelle eſpéce de ſortilége qu'on pût apprendre à prix d'argent.

Act. XIII. 8. *S. Paul* comparoiſſant devant le Proconſul *Sergius Paulus*, dans l'Iſle de Chypre, garda ſi peu de ménagement avec *Bar-Jeſu*, ſurnommé *Elymas*, c'eſt-à-dire, le Mage, qu'il l'apoſtropha en ces termes: *Homme plein de toute ſorte de tromperie & de malice, enfant du Diable, ennemi de toute juſtice, ne ceſſeras-tu point de traverſer les voyes du Seigneur qui ſont droites?* Voilà comment les Apôtres traitoient quiconque profeſſoit la Magie.

Si les Chrêtiens avoient eu des Magiciens pour maîtres, ils ſe ſeroient adonnez eux-mêmes à un pareil Art, ſurtout depuis que leur Religion eut prévalu au point de n'être plus obligés de ſe contraindre? Mais quoi qu'en ait pû dire la haine des Payens, qui les appelloient quelque-fois des *Enchanteurs*, cette accuſation étoit viſiblement fauſſe, & ne venoit originairement, comme il a été remarqué ci-deſſus, que du mauvais tour qu'on vouloit don-

[illegible]
[illegible]
[illegible]

tion qui a fait du bruit autrefoi
& qui paroit tombée aujourd'hui.
c'eſt là ce que NÔTRE SEIGNEU
entendoit par *blaſphêmer contre le Eſprit*, il eſt certain que cette acc
ſation a bien le caractére qu'il don
de ce péché, en ce qu'elle marq
le dernier aveuglement. En effe
c'eſt détruire tous les principes par
l'on peut juger d'une Révélation, & fe
mer les yeux à toute lumiére qui no
peut venir du Ciel. J'ajouterai avec M
ADDISON of the Chriſt. Relig. *Sect.* 2. *Addiſon*, que ſi c'eſt un blaſphêm
contre le *S. Eſprit*, ce n'eſt p
moins un blaſphême contre le bo
ſens, puiſque l'on y fait faire & à JE
SUS-CHRIST, & à ſon adverſaire
un perſonnage contradictoire & op
poſé à toutes les idées que nous avon
de l'un & de l'autre.

CHA-

CHAPITRE XIX.

xiéme objection. *Si le Paganisme même a eu ses prodiges, l'Evangile n'a aucun avantage de ce côté-là sur les fausses Religions.*

COmme nous avons des adversaires de différent ordre, & que lusieurs d'entr'eux n'ont point de sys-ème fixe, il faut s'attendre de leur rt à des objections très différentes, & ême opposées entr'elles. *Spinosa* pré-ndoit que tout miracle est impossible; i l'on nous dit que les prodiges ont té communs dans le Paganisme même; u'outre les Oracles qui avoient quel-ue chose de divin, les anciens His-oriens nous parlent de l'apparition le leurs Dieux, de voix celestes, de pluyes de sang ou de pierres (a), d'un *Romulus* enlevé au Ciel, de deux guérisons miraculeuses faites par l'Em-pereur *Vespasien*, de deux aveugles à qui l'Empereur *Adrien* rendit la vue, &c.

(a) C'est ainsi que [illegible]

& ſurtout des grands miracles d'*Apollonius de Tyane*, que pluſieurs ont comparé à Jesus-Christ. Après cela, dit-on, que conclurre des miracles de l'Evangile ?

Cette objection peut être priſe de deux façons, ſelon qu'elle ſera propoſée, ou par un homme qui tient ces prodiges du Paganiſme pour vrais; ou par un homme qui les tient pour faux. Le prémier nous dira : Voilà des prodiges vrais, qui pourtant ne prouvent rien ſelon vous en faveur du Paganiſme : les vôtres ne prouvent donc pas davantage. Le ſecond dira : Voilà cent prodiges qui ont paſſé pour vrais & qui étoient faux; le peuple y ajoûtoit foi & traitoit d'impie quiconque ne les croyoit pas; n'en eſt-il point de même des vôtres ?

Nos anciens Apologiſtes, à qui l'objection étoit ſérieuſement propoſée ſous la premiére face, y répondoient de deux maniéres, comme nous l'avons déjà vû au chapitre XIII. 1°. Ils nioient qu'il y eût aucune parité à établir entre les prodiges de Payens & ceux de l'Evangile, par rapor

a certitude, parce, disoient-ils, : la créance des prémiers n'est fondée : sur de fausses traditions, au lieu e la nôtre est fondée sur des témoi-ages certains & indubitables. Mais , par surabondance de droit, ils ni-nt aussi la conclusion de l'argument oposé, en disant que, quand même il oit arrivé réellement quelque prodi-chez les Payens, ce fait ne servoit à manifester la Puissance Divine en néral, sans rien décider en faveur de ur Religion : ou que s'il paroissoit us concluant, ce pourroit être un estige du Démon, parce que toute ur Religion portant à faux, & ne ndant qu'à faire régner l'Idolatrie rec quantité d'usages cruels & im-urs, on ne sauroit croire que le Ciel it intervenu pour autoriser des er-urs si pernicieuses; que c'étoit plûtôt ouvrage des mauvais Génies, qui cherchent à séduire & à corrompre les pauvres humains.

Cette seconde réponse, assortie aux circonstances & à la Philosophie de ce tems-là bien plus qu'à la nôtre, ne laisse pas d'être encore suivie par quelques

Ecri-

Ecrivains (*a*). Mais nous croyons devoir nous en tenir à la premiére, comme à la plus juſte & à la plus ſolide. Ce qu'ont écrit Mr. *Van-Dale*, & après lui le judicieux & ſpirituel Mr. *De Fontenelle*, ſur les Oracles Payens, en découvre aſſez l'impoſture. Et pour ce qui eſt des prodiges raportés par les Auteurs Grecs ou Latins, on peut, avec un ſavant homme de nos jours (*b*), les réduire à deux claſſes. Les uns ſont des effets purement naturels, mais qui arrivans moins fréquemment & paroiſſans contraires au cours ordinaire de la Nature, ont été attribuez à une cauſe ſurnaturelle, par la ſuperſtition des peuples effrayez à la vûë de ces objets inconnus. Tel eſt ce qu'on raconte des pluyes de ſang, des grêles de pierres, des armées combattant en l'air &c. Quand on approfondit ces choſes,

(*a*) Comme par Mr. *De Tillemont*, & Mr. *Rollin*, qui gliſſent de tems en tems dans leurs Hiſtoires de ſemblables réflexions, leſquelles, à mon avis, font tort à des ouvrages d'ailleurs auſſi excellens que les leurs.

(*b*) Mr. *Freret*. Voyez ſa Diſſertation dans les Mémoires de l'Académie des Inſcriptions & Belles-Lettres, *Tom. VI.*

ſes, on trouve que c'eſt l'ignorance qui a fait exaggérer & mal interpréter certains phénoménes un peu ſinguliers. Par exemple, on ſait aujourd'hui que ce qui a été pris pour des pluyes de ſang, n'eſt que le mélange des goutes de pluye avec quelques pouſſiéres rouges élevées en l'air, ou des taches rouſſes & ſanglantes que laiſſent certains inſectes dans la campagne (c). La ſeconde claſſe des merveilles vantées dans le Paganiſme, comprend certains événemens, qui, s'ils étoient vrais, ne pourroient en effet s'expliquer que par une cauſe ſurnaturelle, mais dont il n'eſt pas difficile de montrer que c'étoient de pures fables, inventées à plaiſir, accréditées par la ſuperſtition, ou maintenuës par la politique. Et ſur quel fondement en parloit-on ? Sur une ſimple tradition, éloignée & confuſe, ſur des bruits po-

(c) Telle étoit la prétenduë pluye de ſang qu'obſerva Mr. *De Peireſc* à Aix en Provence, l'an 1608. Mr. *De Reaumur*, dans ſon *Hiſtoire des Inſectes*, rapporte d'autres exemples de pareils effets, qui ont plus d'une fois effrayé le vulgaire ignorant.

populaires, dont perſonne n'éto garant. On ne trouve là, ni t moins oculaires, ni monumens a thentiques, ni rien qui nous ai à remonter à la ſource. Un Ec vain ou deux en ont parlé long-tei après, & encore de quel ton ? Ou qu'ils ſont peu d'accord enſemble, n'y a qu'à entendre ceux mêi qui en rapportent le plus ; ils no diront franchement, comme f

Lib. I. c. 8. *Valere Maxime*, qu'ils n'ignore „ pas qu'on juge fort diverſeme „ de ces deſcentes & de ces vo „ des Dieux, qui frappent les or „ les & les yeux des mortels. M ajoute cet Auteur, „ comme ce ſo „ d'anciennes traditions que n „ raportons, & non pas des cho „ nouvelles que nous avançons, ce n „ pas à nous d'en garantir la vérité,„.

Decad. I. Lib. I. *Tite-Live* parloit de même : „ P „ ce qui eſt, dit-il, de ces événem „ merveilleux qui nous ſont tra „ n

(*d*) VALER. MAX. Lib. I. cap. 8. *Nec me pr de motu & voce Deorum immortalium, humanis lis auribuſque percepto, quàm in ancipiti opi æſtimatio verſetur : ſed quòd non nova dicuntur, tradita repetuntur, fidem auctores vindicent.*

uls, moins par des monumens fidéles que par des fables Poétiques, je ne prendrai pas sur moi de les affirmer ni de les refuter. L'Antiquité est en possession de mêler quelque chose de divin dans l'origine des Peuples pour les illustrer davantage. Mais quelque jugement que l'on porte sur ces sortes de récits, je regarde la chose comme indifférente. *Quinte Curce* (a) n'étoit pas plus décidé à cet égard : „ On peut bien juger, dit-il, que j'en rapporte plus que je n'en crois. D'un côté je n'oserois affirmer des choses dont je doute, & de l'autre il n'est pas à propos de supprimer ce qui se dit. On trouve de semblables aveux dans *Polybe*, dans *Plutarque*, & dans plusieurs autres ; & l'on sait de quelle sorte *Cicéron* traite ces sortes d'Histoires dans ses Livres *de la Divination* & de *la nature des Dieux*. Plutarque. Vies de Romulus & de Camille.

Mais prenons quelque exemple particulier, pour faire juger des autres.

(a) QUINTE CURCE, Lib. IX. *Equidem plura transibo quàm credo. Nam nec affirmare sustineo de quibus dubito, nec subducere quæ accepi.*

Le prémier qui ſe préſente eſt celu
de l'enlévement de *Romulus*, qu'o
a bien oſé nous oppoſer depuis peu
(*b*) *Romulus*, que le Sénat commen
çoit à redouter, ne parut plus dan
l'Aſſemblée publique après une tem
pête; & comme le peuple en murmu
roit, *Julius Proculus*, l'un des Séna
teurs, aſſura le lendemain que *Romulu*
lui étoit apparu, & lui avoit dit qu'
étoit placé au rang des Dieux, & qu'
vouloit que les Romains l'adoraſſen
ſous le nom de *Quirinus*: ce diſcour
fit ſon effet, & apaiſa la multitude

Comment eſt-il poſſible qu'on nou
objecte ſérieuſement une pareille Hi
toire, qui n'a été écrite que pluſieu
ſiécles après l'événement, ſur une tra
dition très incertaine, & d'une ma
niére fort différente? enſorte qu'il e
fort douteux que *Proculus* ait jama
dit ce qu'on lui attribue, & quand
l'auroit dit, ce n'eſt après tout qu'u
ſeul témoin trop intéreſſé à tenir c
langage, & dans la bouche duqu
on voit aſſez que c'étoit une ruſe p
litique. Le Sénat, au raport de pl
„ ſieu

(*b*) *Penſées philoſophiques.* p. 48.

„ ſieurs Hiſtoriens, s'étoit défait de ce „ Prince ; mais ne voulant pas qu'on „ crût qu'il eût contribué à ſa mort, „ il lui dreſſa des autels, & fit un „ Dieu de celui qu'il n'avoit pû ſouf- „ frir pour Souverain „. Voilà tout le myſtére, au jugement de l'*Abbé de Vertot*, qui ne s'éloigne pas de celui de *Plutarque*. Ce dernier Auteur en prend occaſion de refuter de pareilles fables, & de prouver en même tems que ſi *le corps eſt mortel, l'ame participe à l'immortalité, & retourne vers les Dieux, après qu'elle eſt dégagée des liens du corps.* C'eſt ainſi qu'un homme ſage, en rejettant des fictions, prend à tâche de poſer & de défendre les véritez eſſentielles, pour tenir toûjours un juſte milieu entre deux grands écueils, celui de la crédulité & celui de l'irréligion. Plutarq *Vie de R mulus.*

Pour ce qui eſt des guériſons opérées par *Veſpaſien*, il eſt vrai que nous avons là-deſſus le rapport de deux Auteurs preſque contemporains, *Tacite* (*c*) & *Suétone* (*d*), qui nous diſent que

(*c*) TACIT. Hiſt. *Lib.* IV. *c.* 81.
(*d*) SUET. in Veſpaſ. *c.* 8.

cet Empereur étant à Aléxandrie, il guérit un homme qui avoit une tache dans l'œil, & un autre qui avoit mal à la main ou au pié. Mais 1°. nous n'avons le rapport d'aucun témoin oculaire; car *Suétone* & *Tacite* ne ſavoient la choſe que par ouï-dire. Ce n'eſt pas qu'il manquât de témoins, puiſque la choſe ſe paſſoit devant une foule de Courtiſans. Mais on peut juger, par les différences mêmes qui ſe trouvent dans le récit de ces deux hiſtoriens, que celui des témoins n'étoit pas uniforme. D'ailleurs on n'ignore pas le rolle que peuvent faire des Courtiſans autour d'un nouvel Empereur, que chacun veut exalter, ſurtout quand l'élection n'eſt pas décidée. Pour accréditer donc le parti de *Veſpaſien*, l'on affecta de répandre qu'il étoit ce Libérateur annoncé par d'anciens Oracles, qui devoit venir d'Orient préciſément en ce tems-là. *Joſéphe* lui-même donna dans cette flatterie. Pour appuyer ce bruit populaire, qui n'étoit rien moins qu'indifférent dans une telle conjoncture, il étoit à ſouhaiter que le Ciel parût ſe dé-

léclarer en ſa faveur par quelque ſigne. l paroit auſſi que les Alexandrins cher-hoient alors à gagner ſes bonnes graces, our obtenir l'exemption de certains mpots (*e*). Quoi de plus facile en pareils cas, que de trouver parmi ce peuple droit & ruſé des gens qui contrefiſſent es malades, en diſant que le Dieu *Serapis* leur avoit ordonné de venir trouver Empereur pour être guéris? Perſonne ne prenoit à tâche de les examiner fort ſcrupuleuſement; on les prit pour ce qu'ils ſe donnoient; & ce pouvoient être des gens inconnus à tous les ſpectateurs. D'ailleurs ce n'étoient point des malades dont l'état fût deſeſpéré & la guériſon impoſſible: on en choiſit de ceux à l'égard deſquels il eſt facile d'exaggérer le mal ou de feindre la guériſon. Ce qu'il y a de plaiſant, c'eſt que *Veſpaſien* lui-même, en homme ſenſé & qui ne connoiſſoit point en lui les dons admirables qu'on lui attribuoit, ſe moqua d'abord de la propoſition qu'on lui fit de guérir ces deux hommes, ne voulant pas s'expoſer à faire un

(*e*) Voyez *Xiphilin.*

mauvais perſonnage (*f*). Les Médecins conſultez *aſſurérent que ces maladies n'étoient pas tellement incurables de leur nature, qu'on ne pût en venir à bout avec du tems & des remédes.* Ce mot échapé à l'Hiſtorien gâte tout ; car ſi ces maladies n'étoient pas incurables, voilà un miracle qui ſe réduit à bien peu de choſe : *Et qui ſait*, diſoit-on encore ſelon Tacite, *ſi ce n'eſt pas ici une occaſion où les Dieux veulent montrer que l'élection de l'Empereur eſt leur ouvrage* ? Voilà le myſtére qui ſe découvre : on étoit bien aiſe de favoriſer le nouveau Prince par cette ruſe. *Enfin*, ajoûte-t-on, *ſi la choſe réüſſit, toute la gloire en ſera pour le Prince ; & ſi elle ne réüſſit pas, l'affront retombera ſur ces deux miſerables qui ſont venus ſe préſenter ici mal à propos.* On voit par-là que perſonne dans cette affaire ne prenoit à cœur les intérets de la vérité, & que ce n'étoit qu'un jeu qu'on hazardoit ſans en craindre les ſuites. *Veſpaſien commença enfin à croire que rien*

(*f*) Veſpaſianus *primò irridere, aſpernari ; atque illis inſtantibus, modò famam vanitatis metuere, modò obſecratione ipſorum, & vocibus adulantium in ſpem induci*... TACIT.

rien n'étoit au-dessus de sa fortune, & prenant un visage gai, au moins d'une foule curieuse & attentive, il fit ce qu'on exigeoit de lui, qui étoit de mettre de la salive sur les yeux de l'un, & de marcher sur la jambe de l'autre. Aussitôt le premier s'écria qu'il avoit recouvré la vûë, & le second se mit à marcher. *Tacite* ajoûte, qu'il y avoit des témoins, qui racontoient ce fait long-tems après, & lorsque rien ne les engageoit à mentir. Cela se peut; les vrais auteurs de ce petit manége étoient des Aléxandrins, qui ne se montrérent pas. Et pour les Romains de la suite de *Vespasien* qui en parloient à Rome, ils pouvoient rapporter de bonne foi ce qu'ils avoient vû sans trop d'examen; deux ou trois personnes apostées suffisoient pour jouer cette comédie, & pour en imposer à tous les assistans. Mais enfin pourquoi *Vespasien* perd-il ce beau privilége quand le tems & le Théatre changent, & pourquoi ne s'avise-t-on plus de l'importuner pour des guérisons? C'est qu'une telle scéne ne pouvoit pas se préparer si souvent, & qu'on n'en

avoit plus beſoin dès que l'Empereur fut bien affermi ſur le trône.

Venons à *Hadrien*. Comme il étoit malade & mélancolique au point de vouloir attenter à ſa vie, on s'aviſoit de tout, pour charmer ſon ennui & pour le détourner d'une ſi funeſte réſolution. Dans ce tems-là (dit *Spartien* (*g*), Auteur poſtérieur à ce tems-là d'environ deux ſiécles) une femme vint dire qu'elle avoit été avertie en ſonge de faire entendre à l'Empereur, qu'il ne devoit pas ſe tuer, puiſqu'il recouvreroit la ſanté; mais qu'ayant négligé d'obéïr à cet ordre, elle avoit perdu la vûë en punition de ſa négligence; que même elle avoit reçû la même commiſſion une ſeconde fois, avec promeſſe que ſi elle s'en acquitoit & embraſſoit les genoux du Prince, elle recouvreroit la vûë: ce qui arriva en effet, quand après avoir fait ce dont elle étoit chargée, elle ſe lava dans l'eau du Temple d'où elle étoit venuë. On vit auſſi venir de Pannonie un aveugle-né pour viſiter *Hadrien* qui avoit la fiévre. Dès qu'il l'eût touché, tous deux s'en trouvérent bien; la fiévre

(*g*) Spartian. *in vita Hadriani, cap.* V.

fiévre quitta l'Empereur, & l'aveugle recouvra la vûë. *Spartien*, qui raconte ces histoires, nous avertit lui-même que l'Auteur d'où il les tire, avoüoit que tout cela n'étoit qu'un jeu. On nous permettra bien de n'être pas plus crédule que lui.

Après cela, comment [illegible] nous alléguer des faits [illegible] équivoques, si incertains, si peu [illegible] même de leur tems, & si généralement [illegible] par les gens sages, pour les mettre [illegible] parallèle avec des faits révêtus d'autant de caractéres de vérité, que [illegible] ceux de l'Evangile? Des choses [illegible] semblables ne se comparent [illegible] Autrement les plus légers [illegible] mis au même rang que [illegible] les plus authentiques; [illegible] pulaires iroient de par [illegible] quête juridique; [illegible] l'Histoire dont on [illegible] créance, en y [illegible] qui y auroient [illegible] qu'avec des différ[illegible]

Nous renvoyons [illegible] à un autre [illegible] demande plus [illegible]

CHAPITRE XX.

Suite de l'objection précédente, tirée de ce qu'on attribue de merveilleux Apollonius *de* Tyane.

LE perſonnage dont il s'agit, un Sophiſte Grec, qui viv depuis le tems de *Néron* juſqu'à lui de *Nerva*, & qui fit, dit-on, p ſieurs choſes merveilleuſes, com de ſe tranſporter dans les airs a une rapidité ſurprenante, de gué promtement des maladies, d'ent dre le langage des oiſeaux, de reſſ citer un mort, de deviner ce qui paſſoit en des lieux éloignés &c. U Auteur nommé *Philoſtrate* a écrit vie fort au long; & deux Philo phes, *Hierocles* & *Porphyre*, l'ont o poſé à JESUS-CHRIST. „ Pourqu „ exalter ſi fort vôtre maître? d „ ſoient-ils aux Chrêtiens. No „ avons eu auſſi un homme admir „ ble, un faiſeur de prodiges, qui n „ cède en rien au vôtre, ſi même il n „

le surpasse. Et là-dessus on étaloit la merveilleuse histoire de cet *Apollonius*.

Ma prémiere remarque est, que nous ne connoissons ce *Sophiste* que par *Philostrate*, qui en a écrit la vie vingt ans après, & cela dans la vûë d'embarrasser les Chrétiens dont il étoit ennemi. C'est donc ici un Avocat qui plaide sa Cause, plûtôt qu'un Historien qui cherche la verité; & le personnage qu'il introduit n'est aussi qu'un Héros de Théatre, exaggéré à dessein, & dépeint selon que l'interest de la Cause le demandoit. Réponse.

II°. *Philostrate*, qui écrit cette vie sous l'Empereur *Septime Sévere*, c'est-à-dire, plus d'un siécle après la mort de son Héros, ne parloit point pour avoir vû, & par conséquent ce n'est pas un témoin. Il n'écrivoit que sur les Memoires d'un certain *Damis*, compagnon d'*Apollonius*, dont l'Impératrice *Julia Pia* lui avoit remis les papiers. Mais on n'est point sûr que ces papiers fussent de *Damis*; & après tout, de quelle autorité ce *Damis* peut-il être? nous ne le connoissons point, & ce

que

que *Philoſtrate* nous en dit, m
que un homme léger & crédule :
aſſuroit, par exemple, d'avoir vû
ouï parler la ſtatuë de Memnon, p
de Thébes en Egypte. *Philoſtrate* l
même donnoit dans tous les ſonges
Pythagoriciens de ce tems-là, & d
ce qu'ils apelloient les ſecrets de
Theürgie. Vous lui entendrez d
que les Indiens ſe rendent inviſibl
quand il leur plait, que les Brachm
nes s'élévent en l'air & ſe tiennent au
long-tems qu'ils veulent à deux co
dées de terre, & d'autres puérilit
ſemblables.

III°. L'occaſion même qui l'a fait écri
lui ôte preſque tout crédit. *Julie* aimc
le merveilleux ; elle ſouhaita qu'on
rédigeat certains Mémoires qu'elle
noit on ne ſait d'où. *Philoſtrate* ſaiſit c
te occaſion de lui faire ſa cour, &
même tems de forger une piéce qu
croyoit propre à oppoſer à nos Eva
giles. Que riſquoit-il à prêter ſa pl
me pour un tel Roman ? Il alloit
ſes fins, il plaiſoit à l'Imperatrice,
amuſoit le public ; & comme il n
crivoit pas de ſon chef, il ne ſe cr
d

[illegible]

Theurgie. [illegible]

°. Et en effet. [illegible]

oit preſque [illegible]

Au lieu d'écrire [illegible]

l fit un livre d'Aſtrologie [illegible]

; il fut toûjours grand [illegible]

lolatrie ; il enſeigna la [illegible]

, & même impudemment [illegible]

aſſurer qu'un lion qu'il [illegible]

croit

étoit *Amaſis*, ancien Roi d'Egyp
Enfin ſa vie n'eſt preſque qu'un ti
d'avantures bizarres, mêlées de tra
Phil. L. IV. c. 25. ſuperſtitieux. Il eſt dit, par exe
ple, qu'étant invité aux nôces d'
ami, il l'avertit que ſon épouſe n
toit qu'un Démon femelle ſous l'
parence d'une femme; & qu'en e
dès l'entrée du repas, l'épouſe diſp
avec tous les apprêts du feſtin,
ſant l'époux & tous les conviés
Ibid. L. IV. c. 8. interdits. Une autre fois il con
aux Ephéſiens de lapider un mend
pour ſe délivrer de la peſte. Qu
cela fut éxécuté, & qu'on voulut
lever les pierres, on fut bien ſurp
de trouver en place d'un homme m
un gros chien noir qui écumoit co
me un Lion. Voilà un échantil
des jolies hiſtoires de cet Auteur.

V°. Ce beau Roman étant une f
lâché dans le public, il étoit to
naturel que des gens mal-intentio
nés pour le Chriſtianiſme, affectaſſ
de citer ce livre par oppoſition à
vangile; & voilà ce qui l'accré
Car d'ailleurs *Apollonius* n'a point
dé de ſecte, & ſes prétendus prod

no

du monde depuis dix-ſept ſiécles; un Roman bâti en l'air, ſans autorité & ſans preuve, à une Hiſtoire authentique, écrite par pluſieurs Auteurs graves, qui ont été eux-mêmes témoins de ce qu'ils rapportent, & qui ont tous les caractéres de bonne foi que l'on peut deſirer. Quelle comparaiſon y a-t-il à faire entre deux choſes ſi diſproportionnées? Que l'on mette, ſi l'on veut, la vie d'*Apollonius* à côté de certaines Légendes non moins puériles que fabuleuſes, je ne m'y oppoſe pas. Mais de l'oppoſer à l'Hiſtoire de NOTRE SEIGNEUR JESUS-CHRIST, c'eſt manquer de pudeur & de diſcernement. *Euſébe* réfuta autrefois cet indigne paralléle dans ſon *diſcours contre Hierocles* (*h*), & dès lors il ne devroit plus être renouvellé.

Mais n'oublions pas de rappeller ici une réflexion qui a déja été faite, ſur le tour que prenoient alors les Payens pour affoiblir l'impreſſion des miracles de l'Evangile. Au lieu de dire que c'étoit un tiſſu de

(*h*) Ce petit livre a été traduit en François par Mr. le Préſident *Couſin*.

ables destituées de preuve, nous voyons mettre sur la scéne un ıme à prodiges, qu'ils exaltent : affectation. Auroient-ils eu re-s à un pareil fantôme, si par les ıumens de ce tems-là, dont ils ent près, ils avoient pú convain-de faux le récit des Evangelistes? paralléle artificieux, montre assez ls ne nioient pas absolument les ıcles de NÔTRE SEIGNEUR, ; qu'ils cherchoient seulement à éluder la conséquence.

CHAPITRE XXI.

tiéme Objection. *Que les Chrétiens ux-mêmes forgent & [illegible] tant le faux miracles, que cela fait aussi louter des miracles de l'Evangile.*

NOus [illegible] yens qui [illegible] dus prodiges [illegible] vangile. [illegible] lager la même [illegible] tre face, [illegible]

gens, qui n'admettent pas plus les uns que les autres, & qui vont juſqu'à s'autoriſer dans ce doute par cent exemples de faux miracles forgez & reçûs parmi les Chrêtiens. „ Voyez, *diſent-ils*, certains Actes „ de Martyrs, & la plûpart des Vies „ des Saints; quoi de plus fabuleux? „ Tandis qu'un *Siméon Métaphraſte* „ rempliſſoit l'Orient de pieuſes fic- „ tions, *Grégoire le Grand*, & d'au- „ tres après lui, n'en ont pas moins „ infecté l'Occident. Certains ſiécles „ ont été ſi fertiles en ce genre d'in- „ ventions, qu'il n'y avoit pas une „ Egliſe, pas un Monaſtére, qui ne „ cherchât à ſe diſtinguer par cet „ endroit. Ce goût n'eſt pas même „ tellement paſſé de nos jours, que „ l'on ne voye encore des fables de „ cette eſpéce conſtamment reçûës en „ certains païs, & de nouveaux pro- „ diges être annoncés & ſoutenus par „ des gens graves. N'a-t-on pas vû „ en 1725. un grand Prélat nous don- „ ner la guériſon d'une femme du faux- „ bourg S. Antoine à Paris, pour mi- „ raculeuſe, ſur des apparences bien

„ légé-

» légéres ? (*a*). Et la même Capitale » n'a-t-elle pas été témoin ſix ans après, » de l'étrange ſcéne des *Convulſionnaires*, dont pluſieurs ſe diſoient guéris » de divers maux ? ſcéne qui ne ſembloit pas faite pour un ſi grand » Théatre, ni pour un ſiécle tel que » le nôtre, & dont pourtant quantité » d'honnêtes gens ont été les dupes. » (*b*) A qui ſe fier après cela ? Et ſi » l'on a pû de nos jours & ſous nos » yeux, en impoſer ainſi au Public, quel garant avons-nous contre les illuſions & les ſurpriſes d'un » tems & d'un lieu plus éloigné, d'où » nous ne ſommes pas à portée d'avoir » les mêmes éclairciſſemens ?

Il faut avoüer que cette objection, qui eſt très commune, eſt auſſi une des plus éblouïſſantes, parce que la plainte qui en fait le fondement n'eſt que trop juſte. On ne ſauroit nier qu'il n'y ait en effet parmi les Chrêtiens cent exemples de fictions qu'on Réponſe.

(*a*) Mandement de Mr. le *Cardinal* DE NOAILLES Archevêque de Paris, au ſujet de la guériſon de la Dame La Foſſe 1725.

(*b*) On en parlera plus au long dans le Chapitre ſuivant.

a osé nommer *fraudes pieuses*, mais qui méritent plûtôt d'être qualifiées d'impostures sacriléges, puisque rien n'est plus contraire à la vraïe piété. *S. Augustin* se plaignoit déja de son tems, de ceux qu'il nomme *Mirabiliarii*, des *Inventeurs*, ou des *amateurs de merveilles*, quoique lui-même n'ait pas toujours été assez en garde contre cet écueil; & le savant *Melchior Canus*, Evêque des Canaries, déploroit aussi, il y a deux cent ans, le même scandale en ces termes (*c*) : „ Je vois que l'on „ débite çà & là des miracles, non pour „ le besoin de l'Eglise, mais pour des „ vûës particuliéres, comme il est ar„ rivé sur la question de *l'immaculée* „ *Conception*; chaque parti n'ayant „ pas eu honte de forger des Révéla„ tions contraires même l'une à l'au„ tre; ce qui ne fait qu'apprêter à „ rire aux impies, & arracher des lar„ mes aux gens de bien. Car quoi „ de plus propre à attirer le mépris sur „ les dons de Dieu & sur les miracles „ du Ciel, que de voir l'abus qu'en font „ les

(*c*) *Locorum Com.* Lib. XI. cap. 6. *De Humana Historia auctoritate.*

s hommes pour leurs interêts &
our leurs opinions particulieres ?
eux-là font, sans contredit, un très
and tort à l'Eglise de CHRIST, qui
oyent que ce ne seroit pas racon-
r assez bien les actions des Saints,
ie de n'y pas mèler de fausses ré-
élations & de faux miracles ,,.
l ne seroit pas difficile de citer plus
ı Auteur tel que celui-là, qui ont
ı le même langage, & qui ont
ne donné sur ce sujet des avis pleins
andeur, qu'on pourroit bien étendre
au-delà de leurs expressions, sans
r peut-être au-delà [illegible]
ions (d) : ce qui [illegible]
la [illegible]
rétiens [illegible]
Pro[illegible]
[illegible]
C[illegible]
[illegible]

[illegible]

à de pareils abus. Que devroient don faire à cet égard, ceux qui ſe diſent l grands ennemis de la Superſtition Ils devroient aider les gens ſages déraciner ce mal peu à peu, & donner de juſtes régles pour diſcer ner le vrai du faux. Mais de ſe pr valoir comme ils font, de ce qu'c débite de faux miracles, pour rejett indifféremment & ſans diſtinction tou ce qui eſt miraculeux, c'eſt à pe près comme ſi l'on diſoit : „ Il cour „ beaucoup de fauſſe monnoye, donc j „ n'en veux recevoir aucune : il y a tan „ de charlatans que je ne veux écou „ ter aucun Médecin ; j'ai été ſi ſou „ vent trompé que je ne veux m „ fier à perſonne „. Ainſi raiſonnen des eſprits ſuperficiels, qui ne veu lent pas ſe donner la peine de diſ tinguer ni d'approfondir, & qu aiment pourtant à ſe décider pa des propoſitions univerſelles. On plutôt fait de dire, *Tout eſt plei de faux miracles, donc il n'y en a poin de vrais*, que d'entrer dans des diſ cuſſions & des diſtinctions qui con duiroient à prendre des milieux. Le

Logi

Logiciens obſervent qu'il n'y a point de ſophiſme plus commun que celui là, parce qu'il bâtit ſur un principe vrai, je veux dire, ſur certains exemples, & que les hommes jugeans volontiers par analogie ou par comparaiſon, ſont fort portez à tirer de ces exemples une conclusion trop étenduë. Ce qu'on peut conclurre légitimement de ce qu'il y a tant de faux miracles qui ont cours dans le monde, c'eſt qu'il faut être ſur ſes gardes pour ne point donner dans les piéges qu'on tend à nôtre crédulité. Voilà auſſi la conſéquence que nous en tirons, allez plus loin, ce ne ſeroit pas raiſonner juſte.

On ne niera pas que Dieu n'ait pû jadis opérer de vrais miracles pour l'établiſſement de ſon Egliſe, & que cependant des Chrétiens ne puiſſent avoir l'imprudence d'y en ajoûter de faux, & cela par une dévotion mal-entenduë, ou par une ſuite trop naturelle de certaines opinions ou de certains établiſſemens qui ouvrent la porte à des fictions. Ces deux choſes-là ſont aſſurément tres-poſſibles. Mais en ce cas, ſeroit-il juſte que la faute

des hommes rejaillit ſur l'œuvre de Dieu? le mélange de l'ivraye avec le froment doit-il nous faire également rejetter l'un & l'autre? & n'en ſauroit-on faire un juſte diſcernement? Sur ce pié-là il dépendroit toûjours de la malice humaine d'obſcurcir la vérité; & quoique Dieu fit pour donner de l'éclat à une Révélation par les miracles les plus authentiques, il ſuffiroit d'inventer & de répandre des fables pour ruiner tout le fondement de nôtre foi: conſéquence abſurde, comme chacun voit, & qui ſuffit pour nous faire défier du principe d'où elle découle.

Je conſentirois pourtant qu'on ne ſe donnat pas la peine de démêler ici le vrai du faux, s'il ne s'agiſſoit que d'une choſe indifférente, ſur laquelle il fût permis de demeurer toujours en ſuſpens, ſans rien croire ni rien décider pour ou contre. Mais il s'agit du choix d'une Religion; il s'agit de ſavoir ſi le Chriſtianiſme eſt émané de Dieu, & ſi c'eſt en effet la voye du ſalut; il s'agit de voir ſi tels ou tels préceptes nous lient,

& quelle aſſurance nous pouvons avoir de la remiſſion de nos péchez & d'une immortalité glorieuſe. De tels ſujets méritent bien, ce me ſemble, que nous ſortions de nôtre pareſſe pour examiner ce qui en eſt. Quelcun qui trouve dans ſes papiers un titre qui lui aſſure une riche ſucceſſion, ne le négligera pas, ſous prétexte qu'il a ouï dire qu'il y a quantité d'actes ſuppoſez ou falſifiez; la choſe vaut bien la peine qu'il l'approfondiſſe. En général tous ces lieux-communs de Pyrrhoniſme hiſtorique, à quoi l'on s'arrête volontiers quand il n'eſt queſtion que d'un jeu d'eſprit ou d'un ſujet indifférent, ſeroient mal reçus chez des gens ſages qui auroient à ſe déterminer ſur quelque affaire importante. On laiſſe alors les généralitez & les vaines comparaiſons, pour chercher des raiſons ſolides, & pour conſidérer les choſes en elles-mêmes, avec leurs différences & leurs rapports.

Je demande donc qu'on examine les faits qu'on oppoſe aux nôtres, ſoit pour le fond des preuves, ſoit pour les autres motifs de crédibilité.

S'il

S'il y a en effet de la parité, il ſe permis de les enveloper dans le mê me jugement; mais ſi l'on y trouv des différences eſſentielles, il ne ſero pas juſte de les confondre.

Or pour les comparer avec quel que préciſion, je remarquerai d'a bord, qu'on ne voit pas à beau coup près la même utilité ni la mêm importance aux uns qu'aux autres. L Religion Chrêtienne avoit abſolumen beſoin des miracles de JESUS-CHRIS & des Apôtres; mais elle ſe paſſeroit bien de ceux qu'on y ajoute, qu'ils n font que la défigurer. De quoi s'agit il en effet? d'appuyer quelque créan ce ou quelque pratique ſuperſtitieu ſe, tout au moins inutile? d'accrédi ter un Saint, une Image, une Reli que? d'attirer la dévotion à une Egliſ plûtôt qu'à une autre, de faire hon neur à un Ordre Religieux, &c. ? ca voilà où aboutiſſent la plûpart de ce nouveaux miracles; (*d*) au lieu qu ceu

(*d*) Il y auroit bien des choſes à dire ſur c ſujet. On les trouvera, ſi l'on veut, dans un L vre imprimé à *Douai* (ou plûtôt à *Zurich*) 1731. ſous ce titre: *De miraculis quæ Pythagoræ Apollonio Tyanenſi, Franciſco Aſſiſio, Dominico Ignat*

[illegible] de JESUS-[illegible]
[illegible]tres avoient [illegible]
une toute autre [illegible]
remarque [illegible]
„Les miracles [illegible]
„sont si serieux [illegible]
„si convenable [illegible]
„sonnes, aux verités dont ils étoient
„l'appui, & ils sont écrits d'une ma-
„niere si sage, si modeste, si reli-
„gieuse, qu'on en sent tout d'un
„coup la difference d'avec ces faux
„miracles, dont les hommes [illegible] &
„temeraires ont quelquefois rempli
„certains actes de martyres dont ils
„avoient altéré la premiere simpli-
„cité (a) ...

2°. Comparons aussi les [illegible]
les conjonctures où ces [illegible]
des ont été publiés. [illegible]
dire, dans l'Evangile [illegible]
miracles d'un genre [illegible]
pour établir une [illegible]
contraire aux [illegible]

gnatio Loyola [illegible]
Helvetio. [illegible]
fant [illegible]
Preface [illegible]
Miracles [illegible]
(a) [illegible]

les expoſoit à l'examen & à la critique la plus ſévére. De l'autre, ce ſont des merveilles débitées dans un tems & dans des lieux déja imbus d'opinions favorables à cette créance. Il ne s'agit que de faire accroire de choſes ſemblables à celles que l'on croit déja ; le goût du ſiécle ſe prête à de telles fictions ; les ſupérieurs les tolérent, la multitude y applaudit, & perſonne n'oſe y contredire. Voilà le cas des merveilles qui ſe débitent depuis dix ou onze ſiécles en divers lieux de la Chrêtienté.

3°. Mais peſons auſſi les preuves qu'on donne de part & d'autre. Ceux qui nous rapportent les miracles de l'Evangile ſont des témoins oculaires, judicieux, qui ne pouvoient ſe tromper ſur des faits palpables & ſouvent réïtérez comme ceux qu'ils atteſtent, qui ont eu tout le tems de les bien examiner, & qu'aucun préjugé n'aveugloit là-deſſus ; qui d'ailleurs n'ont point voulu nous tromper, puiſqu'outre le caractére de candeur qui brille dans leurs écrits & dans toute leur vie, ils ont aſſez fait voir, par

Juges, dans le tems & dans le lieu
me où les choses venoient de se
ser. Mais que voit-on de semblable
eurs? Presque jamais de témoigna-
primitif, nul monument authenti-
e, nul écrit original. Ce sont des
i-dire ou des traditions popu[illegible],
e nous ne tenons que de la [illegible]
ou de la troisième main, [illegible]
[illegible] écrites que long-tems [illegible]
[illegible], & dont la plupart [illegible]
[illegible] d'autres Histoires plus
[illegible] par leurs propres [illegible]
[illegible] C'est ainsi que la [illegible] de la
[illegible] Ampoule [illegible]
[illegible] Rheims [illegible] pour le
[illegible] trouve que
[illegible] Ecrivains [illegible] de plu-
[illegible] tandis que Grégoire de
[illegible] contemporain
[illegible] Roi [illegible]
[illegible] circonstances [illegible]
[illegible] de cette merveille. [illegible]

P. Daniel, & tous ceux qui ont écrit depuis quelque tems l'*Hiſtoire de France* omettent-ils entiérement cette tradition comme viſiblement fabuleuſe. Il y en a d'autres qui ne ſont fondée que ſur un mal-entendu, comme le conjecture fort bien le *P. Dom Calmet* (*f*) de ce qu'on dit de la maiſon de la Ste. Vierge transferée en 1291. par le miniſtére des Anges de la ville de *Nazareth* dans la *Dalmatie*, & quatre ans après, dans la *Marche d'Ancone*, ſur les terres d'une Dame nommée *Laure* ou *Laurette*. Mais comme l'abord de cette ſainte maiſon ſituée dans un bois n'étoit pas ſans danger à cauſe des voleurs, elle fut tranſportée une troiſiéme fois à une demi-lieuë de là, ſur une colline où elle eſt aujourd'hui, avec

(*f*) Dom CALMET, *Dictionnaire de la Bible*, dans l'article de *Nazareth*. Sa conjecture eſt d'autant plus juſte, que lors qu'on ceſſa après la fin des *Croiſades* d'aller en pélérinage dans la Terre-Sainte, pluſieurs de ceux qui avoient encore vû les ſaints lieux tandis que les *Croiſez* en étoient les maîtres, ſe plaiſoient à en faire des repréſentations aux autres, tellement qu'au défaut de l'original on voulut au moins en avoir des copies. Celle de *Lorette*

en parlent, ont pû être trompez les premiers par crédulité, & de l'autre qu'on a tout ſujet auſſi de ſe défier des vûes baſſes & intéreſſées de certaines gens, qui loin d'avoir rien à craindre en débitant de tels menſonges, étoient ſûrs au contraire d'en tirer de l'honneur & du profit. De-là vient qu'on ne publie nulle part tant de pareils miracles, que là où il y a le plus d'ignorance, & le plus de gens qui en profitent (*g*).

4°. Il ne faut même que jetter les yeux ſur ces ſortes de récits, pour y remarquer un goût d'exaggération & de puérilitez qui les rend d'abord ſuſpects, & pour ſentir que ces *Légendaires* ſont auſſi différens des Ecrivains du Nouveau Teſtament, que les Romans le ſont de l'Hiſtoire. De-là ce jugement d'un Critique François (*h*). „ Les faux miracles rapportez par les „ Moines ne nous mettent pas dans „ un petit embarras, quand il faut faire „ bonne contenance, en eſſuyant les „ re-

(*g*) Comme le diſoit Tite-Live L. IV. c. 30. *Quibus quæſtui ſunt capti ſuperſtitione animi.*

(*h*) L'*Abbé Lenglet du Freſnoi*, Méthode pour étudier l'Hiſtoire T. I. ch. 5.

je remarquerai que ces deux reſpectables Prélats n'ont pourtant rien vû par eux-mêmes. Ils ont ſeulement appris de gens à qui ils ſe fioient, qu'une femme qui étoit fort incommodée d'une perte de ſang, avant une Proceſſion où elle fut extrémement émuë, ſe trouva beaucoup mieux après ce jour-là, & crut avoir été éxaucée de Dieu dans la priére qu'elle faiſoit pour ſa guériſon. Mais 1°. il eſt ſûr, par l'aveu de cette femme, que ſon incommodité avoit des degrez & des intervalles, & qu'elle avoit déjà été une fois guérie par ſon Médecin. 2°. L'émotion qu'elle ſentit alors, au point d'être toute hors d'elle-même, (ce ſont ſes propres termes) étoit bien capable ſans doute de cauſer de grands effets dans une maladie comme la ſienne. 3°. Il faut avoüer auſſi

(*k*) J'eus occaſion, étant alors à *Paris*, de creuſer un peu cette affaire, & d'en rendre compte à un ami en deux Lettres qui furent imprimées à mon inſçu à *Geneve*, & à *Londres*, ſous ce titre: *Deux Lettres à Mr... ſur le Mandement de Mr. le Cardinal* DE NOAILLES, *du* 10. *Août* 1725. *au ſujet de la guériſon de la De. la Foſſe*, 8. 1726. Un Docteur de Sorbonne, Curé de *St. Julien en Savoye*, juge

aussi que la nature même de son mal ne permettoit guére aux spectateurs ni aux témoins d'en discerner les degrez & les accès; il falloit s'en rapporter à peu près à ce qu'elle en disoit elle-même; & il paroit par le Procès verbal qui fut dressé alors, que les temoignages rendus & recueillis étoient en effet trop vagues & peu pertinens. Enfin ceux qui savent le détail & les circonstances de cette affaire, n'ignorent pas que cette femme, ou ceux qui la dirigeoient, pouvoient avoir leurs petites raisons pour l'exaggérer & en faire bruit. Je n'en dirai pas davantage ici, parce qu'on pourra trouver ailleurs, si on le souhaite, de plus amples éclaircissemens sur ce fait (*k*). Il suffira d'ajoûter, qu'on a vû des exemples plus singuliers que celui-là, comme la guérison d'une fille boiteuse

jugea à propos d'y répondre par deux Lettres aussi imprimées à *Geneve*, ce qui m'engagea à une replique en deux autres Lettres, qui m'attirérent une duplique. Comme je vis que cette dispute alloit dégénerer en Controverse ordinaire, j'en demeurai là, & me contentai d'insérer une Lettre dans le 19. Tome de la Bibliothéque Germanique, pour relever certains endroits & pour faire la clôture de toute cette contestation.

à Londres, qui en 1693. ſentit ſa
d'un coup ſa hanche rétablie, en liſ
l'hiſtoire du paralytique guéri
Notre Seigneur, dont il eſt p
au 2. chapitre de *S. Marc.* La r
tion en fut publiée en ſon tems, n
nie de tous les certificats néceſſair
& l'on en trouve un extrait fort
conſtancié dans le *Journal des Sav*
de *Leipſic* (*l*). Mais quoique ce
guériſon ſoit plus étonnante que ce
de la D^e. *La Foſſe*, nous n'oſeri
pourtant la qualifier de ſurnaturell
parce qu'il faut des caractéres p
marquez & moins équivoques, p
conſtituer un vrai miracle. Que
roient les incrédules, ſi nous n'
avions que de cette eſpéce à leur
léguer ?

Mais il eſt tems d'en venir au Li
de Mr. *De Montgeron*, dont la n
veauté & la ſingularité méritent
attention particuliére.

Je pourrois renvoyer là-deſ
à la *Critique générale* qu'en a
Mr. *Des Vœux*, Ecrivain pénétr

(*l*) *Acta Eruditorum, menſis Februarii ann.* 1
pag. 81.

licieux, refugié en *Hollande*, i étoit lui-même à *Paris* mbre des *Appellans*. (*m*) Mais e le Lecteur attend aussi quel- laircissement de moi sur cet arti- : tâcherai de le satisfaire, en ti- ien des choses du Livre que je le nommer, & de plusieurs bro- ; que j'ai entre les mains.

HAPITRE XXII.

de la même objection, tirée de ce a été publié à Paris des [illegible] aculeuses operées sur le [illegible] l'intercession de Mr. [illegible]

Abbé *De Paris*, [illegible] ler au Parlement [illegible] ux Ecclesiastiques [illegible] ment [illegible] qui [illegible] une [illegible] *Mesure* [illegible] ques devoir [illegible]

[illegible]

tes, s'empreſſérent à recueillir ſes habits & tout ce qui avoit approché de ſa perſonne, & à aller faire leurs priéres dans le lieu de ſa ſépulture. On publia même qu'il s'y opéroit des guériſons. Mr. le *Cardinal* DE NOAILLES fit faire des procès verbaux ſur quatre ou cinq de ces miracles, dont ſon ſucceſſeur Mr. *De Ventimille* ne jugea pas à propos de faire uſage, quoique pluſieurs de Mrs. les Curez de Paris l'en preſſaſſent par une Requête du 13. Août 1731. Il avoit même publié un Mandement tout contraire à leurs vuës, le 15. Juillet de la même année, & cela après une information juridique priſe ſur le prétendu miracle opéré en la perſonne d'*Anne le Franc*. Les neuvaines continuant au tombeau de Mr. *De Pâris*, une ou deux perſonnes commencérent au mois d'Août 1731. à y ſentir des convulſions. Le nombre s'en accrut bientôt au point de donner le bizarre ſpectacle de pluſieurs perſonnes qui s'élançoient deux ou trois pieds en l'air, de gens qui les aſſiſtoient, d'autres qui prioient en attendant que leur tour vint d'être mis ſur la tombe, d'un

d'un peuple qui s'émerveilloit, & de mendians qui exaltoient de toute leur force le nouveau Saint pour attirer plus d'aumônes. Dans la foule se trouvoit aussi plus d'un spectateur sensé, qui rioit tous bas, ou qui déploroit la folie humaine.

D'abord ce n'étoient que des agitations corporelles. La plûpart des Convulsionnaires conservoient toute leur Raison, malgré la violence des secousses, & les défaillances qui les suivoient quelquefois. La circonstance du lieu, jointe aux motifs de ceux qui venoient y chercher du soulagement, fit penser, sans beaucoup de réflexion, que c'étoit la puissance de Dieu qui s'y déclaroit pour récompenser la foi de ses serviteurs. Par malheur il y avoit depuis quinze ans, parmi les Appellans, des Théologiens, qu'on a nommé *Figuristes*, parce qu'ils tournoient toute l'Ecriture Ste. en types & en figures. (a) Avec cet-

(a) Il s'est publié divers bons ouvrages contre cette méthode, entr'autres une *Réfutation du Livre des Régles pour l'intelligence des Saintes Ecritures*, & un *Traité du sens littéral & du sens mystique des Saintes Ecritures*, l'un & l'autre 8°. à *Paris* 1717. Voyez aussi les *Examens du Figurisme moderne* adressez en forme de lettres in 4°. à Mr. l'*Evêque de Senez*.

te méthode, & dans l'extrémité où étoit réduite alors la cauſe de l'Appel, ils ſe mirent à déplorer d'un ton tragique la défection de la plus grande partie de l'Egliſe, & à prédire la venue d'*Elie* (*b*), avec la prochaine converſion des *Juifs*. Leur imagination échauffée ſaiſit auſſi le nouveau phénoméne des Convulſions, comme un ſigne du Ciel, & comme un myſtére par où Dieu avertiſſoit les hommes de pluſieurs choſes rélatives à l'état préſent de l'Egliſe. Un de leurs Chefs en écrivit ſur ce ton, & vit dans cette *œuvre* tous les types qu'il y voulut voir; ce qui n'aida pas peu à y faire trouver du ſurnaturel. Bientôt on voulut que les *Convulſionnaires* fuſſent guéris de leurs infirmitez; entr'autres l'*Abbé de Beſcherant*, l'un des *Figuriſtes*, qui ſe donna en ſpectacle plus ſouvent & avec plus d'appareil que les autres, mais qui fut enſuite enfermé à *St. Lazare*, comme ſuſpect de jouër la Comédie. Du moins

(*b*) Il y a eu plus d'un Ouvrage pour réfuter cette opinion de la venue d'*Elie*, entr'autres un *in* 12. en 3. vol. intitulé *Traités Hiſtoriques & Polémiques de la fin du monde, de la venuë d'Elie & du retour des Juifs &c.* Roterdam 1737.

moins il y eut des Chirurgiens consultez qui déclarérent que ce n'étoit qu'artifice; & les ſpectateurs les plus attentifs en portérent le même jugement par diverſes circonſtances qu'ils obſervoient. Cependant la dévotion au ſacré tombeau ne diſcontinuoit pas. La moitié du peuple de Paris, & bien des perſonnes d'un ordre ſupérieur, étoient portez depuis long-tems pour les Anti-Conſtitutionnaires; & le Gouvernement fermoit les yeux à ce qui ſe paſſoit, apparemment par l'embarras où l'on eſt toujours quand il s'agit d'arrêter le cours d'une dévotion populaire, & parce qu'on jugea que le fanatiſme s'éteint mieux par le mépris & par le ſilence que par la rigueur. Mais Mr. *Héraut* Lieutenant de Police ayant tiré l'aveu de pluſieurs Convulſionnaires, que ce n'étoit qu'un jeu de leur part, il ſortit une Ordonnance du Roi du 27. Janvier 1732. pour faire rechercher & enfermer de pareils *fourbes*; ſans entrer pourtant dans l'examen des miracles, qui étoit du *reſſort* de l'*Archevêque*. Les plus *ſuſpects* des Convulſionnaires furent donc *exi-*

lez

lez ou empriſonnez, & le cimetiére de *S. Médard* fut fermé en 1733. Mais les Acteurs ne firent que changer de ſcéne. Comme pluſieurs s'étoient trouvez attaquez des mêmes accidens dans leurs maiſons, il y eut bientot dans *Paris* quatre ou cinq cent femmes ou filles pauvres, & malhabiles dans leur métier, qui trouvérent mieux leur compte à ramaſſer des aumônes en faiſant les *Convulſionnaires* dans des chambres où l'on n'étoit admis que par des introducteurs affidez, & où il n'étoit permis de faire aucune queſtion. Il faloit tout admirer comme des choſes au-deſſus de la Raiſon humaine quoique ce qu'on y voyoit & ce qu'on y entendoit ne fût rien moins qu'admirable. C'étoient des grimaces, des contorſions & des poſtures bizarres & violentes, par où ces filles tâchoient de repréſenter tantot quelque trait de la vie de NOTRE SEIGNEUR, tantot quelque action de *Mr. De Pâris*, ou bien les playes faites à l'Egliſe par la Bulle *Unigenitus*, ou la perſécution exercée contre les Saints, ou quelqu'autre ſujet ſemblable. Elles

après avoir rapporté les *caractéres avantageux* qu'il y trouve, donne auſſi une liſte des *caractéres déſavantageux* : (*c*) ſurquoi il met en avant le *ſyſtême du mêlange*, diſant que Dieu juge à propos de couvrir ſon œuvre de voiles, & de mêler le vrai avec le faux, le ſcandaleux avec l'édifiant, pour dépeindre comme par une eſpéce de Tragédie, les divers caractéres de ceux qui concourent au myſtére qui doit s'opérer de nos jours, & le diſcernement que Dieu veut faire dans le parti même des Appellans, parce qu'il y en a pluſieurs qui ne ſont pas aſſez épurés de tout motif terreſtre &c. L'égarement alla ſi loin que le *Frére Auguſtin*, qui avoit ſcandaliſé le Public par ſa conduite avec la ſœur *Alexis Reſ-*

(*c*) Les voici tels qu'il les donne lui-même :

Caractéres déſavantageux.

I. Les mouvemens violens, bigarrés, douloureux, laids, qui ont paru à pluſieurs peu dignes de la ſageſſe & de la bonté de Dieu.

II. Le bas & le puéril qui ſe remarque dans les diſcours, geſtes & attitudes de pluſieurs Convulſionnaires.

III. L'indécence, ſoit des poſtures, ſoit des ſituations, dans leſquelles la convulſion place les perſonnes mêmes du ſexe, ſoit des ſecours qu'elles de-

Reſtant, oſa ſoutenir que l'état divin d'aliénation où tombe un Convulſionnaire, lui ôtant toute liberté, ce qu'il fait alors ne ſauroit être un péché, parce que c'eſt une action purement phyſique, qui n'a rien de moral que dans ce qu'elle repréſente.

Ces excès & d'autres pareils, ouvrirent enfin les yeux à pluſieurs de ceux qui s'étoient d'abord laiſſé éblouïr par la ſingularité de cet événement. Plus d'un Théologien écrivit là-deſſus pour déſabuſer le public, (*d*) & trente Docteurs des plus célébres d'entre les Appellans eux-mêmes, dreſſérent une *Conſultation* contre les erreurs du

demandent avec empreſſement. Ces indécences ne ſont point remarquées dans les hommes.

IV. Le faux qui ſe trouve dans les diſcours, & qui a deux objets : 1°. Faux par rapport à la morale & à la ſaine doctrine ; 2°. par rapport aux prédictions. Faux qui ſe trouve immédiatement joint à des choſes vraies & vérifiées.

V. Les Convulſionnaires parlent ſans l'uſage de leur Raiſon, ſans connoiſſance réfléchie, & ſans ſe ſouvenir de ce qu'elles ont dit après leurs Convulſions.

(*d*) Telle eſt la *Réponſe à l'Ecrit intitulé : Plan général de l'œuvre des Convulſions* ; & *l'Examen Critique, Phyſique & Theol. de l'œuvre des Convulſions & des Caractéres divins qu'on croit voi dans les accidens des Convulſionnaires. Paris* 4. 1733. en trois brochures. C'eſt un ouvrage ſavant & judicieux.

du *Fr. Auguſtin*, où en le réfutant ils poſoient des principes fort oppoſez à tout le miraculeux qu'on diſoit être mêlé dans l'œuvre des Convulſions.

Cependant les plus obſtinez ne voulant pas démordre de leur premier avis, ſe virent obligez, pour concilier tout ce qu'ils voyoient, d'imaginer un autre ſyſtême non-moins hétéroclite; Ce fut de dire qu'il y avoit dans l'œuvre des Convulſions, non-ſeulement un mêlange myſtique, tel que nous l'avons raporté, mais une oppoſition réelle de deux principes qui agiſſoient en même tems. On attribua au Démon tous les mouvemens hideux & indécens, les puérilitez, les fauſſetez, les erreurs; & on réſerva à Dieu tout ce qu'on crut pouvoir lui être attribué.

Les Appellans, juſques-là ſi unis, ſe trouvérent dès-lors partagez. Les uns, qui paſſoient pour les plus habiles, comme l'Abbé *Du Gué*, Mrs. *Hecquet*, *Petit-pied* &c. rejettoient ſagement, ainſi qu'on l'a dit, tout ce prétendu merveilleux comme faux & comme déshonorant leur Cauſe; mais les autres continuoient à ſoutenir qu'il y avoit du di-

divin, & regardoient les premiers comme des prévaricateurs. Quelques-uns prenoient le parti de suspendre leur jugement. Il y eut aussi des subdivisions entre les promoteurs de l'œuvre, selon que les opinions se diversifioient sur la nature du mélange & sur la venue d'*Elie*.

Mr. *De Montgeron*, Conseiller au Parlement, du nombre de ceux qui avoient tout admiré, ne put souffrir que Mr. *Languet* Archevêque de *Sens*, continuat, dans ses *Instructions Pastorales*, à traiter de fausseté & de supercherie, tout ce qu'on attribuoit de miraculeux aux cendres de Mr. *De Paris*. Pour lui répondre il se mit à recueillir les preuves justificatives de huit des guérisons miraculeusement opérées par la vertu de ce Saint, & crut frapper un grand coup pour la Cause des Appellans, en donnant à son Livre tout l'éclat qu'il pouvoit recevoir (a). Le titre en est pompeux. Il n'annonce pas moins que des Démonstrations. Les narrations en sont brillantes & [illegible]

(a) Ce Livre fut imprimé clandestinement in 4°. à la fin de l'année 1736.

les réflexions vives. Il y a joint une multitude de certificats, dépos[é]s par ſes ſoins chez des Notaires. Il n'a pas même négligé d'orner ſon Livre de belles eſtampes, où les huit miracles ſont repréſentez; ce qui n'eſt point indifférent pour mille gens à qui les images en impoſent. Il oſa dédier cet ouvrage au Roi, par une Epitre raiſonnée & pathétique, qui a quelque choſe d'éblouïſſant. Il fit plus, il alla le préſenter lui-même à S. M. au riſque d'encourir ſa diſgrace. En effet ſa démarche aboutit à le faire d'abord envoyer à la Baſtille, puis en exil à *Avignon*, avec ordre de ſe défaire de ſa Charge. Pour le livre, il n'eut guére plus de ſuccès dans le Public qu'à la Cour; & le plus grand effet qu'il produiſit, fut de donner lieu aux Déïſtes de rejetter plus hardiment les preuves de la Religion. Il faut voir comment l'Auteur des *Penſées Philoſophiques* triomphe là-deſſus. „ Un „ fauxbourg, *dit-il*, retentit d'accla- „ mations : La cendre d'un prédeſtiné „ y fait en un jour plus de prodiges „ que JESUS-CHRIST n'en fit toute „ ſa vie. On y court, on s'y porte; „ j'y

y ſuis la foule, j'arrive à peine, que
entens crier *miracle! miracle!* J'ap-
roche, je regarde, & je vois un
etit boiteux qui ſe proméne a
aide de trois ou quatre perſonnes
haritables qui le ſoutiennent, & le
euple qui s'en émerveille, de ré-
éter *miracle! miracle!* Ou donc eſt
e miracle, peuple imbecille? ne
ois-tu pas que ce fourbe n'a fait
que changer de béquille? Nous
avons toutefois de ces miracles pre-
tendus un vaſte recueil qui peut
braver l'incrédulité la plus déterm-
née. L'Auteur eſt un Senateur, un
homme grave témoin oculaire des
faits qu'il raconte, & capable de
juger ſans prevention [illegible]
Son témoignage eſt [illegible]
mille autres. [illegible]
vû, & leur [illegible]
thenticité poſi[illegible]
naux en ſont [illegible]
chives pub[illegible]
cela?

Je répon[illegible]
arreter à [illegible]
entre[illegible]

ou de l'artifice. Or pluſieurs raiſons nous perſuadent qu'il y a eu de l'un & de l'autre.

On n'ignore pas que parmi tant de perſonnes de piété & de ſavoir, qui ont long-tems combattu pour la Cauſe du *Janſeniſme* & qui ont appellé de la Bulle *Unigenitus*, il s'eſt gliſſé des gens paſſionnez & intriguans, qui ont plus d'une fois abuſé de la confiance des autres, juſqu'à les embarraſſer par leurs manœuvres hardies. On ſait auſſi que ce parti, après s'être défendu cent ans par la plume, étoit comme pouſſé à bout, & avoit beſoin pour derniére reſſource de remuër quelque machine extraordinaire. Celle-ci ſe préſenta tout à propos, & dans la chaleur où étoient les eſprits, on n'eut pas de peine à la mettre en jeu. Le lecteur ſera bien aiſe d'entendre un excellent Ecrivain de ce tems-là nous dévoiler tout le myſtére (*g*). „ Quelques-uns des Appellans, *dit-il*, „ voyoient la cauſe qu'ils défendoient „ avoir des ſuccès bien différens de „ ceux

(*g*) Examen Critique de l'œuvre, &c. *pag.* 30.

„ ceux qu'ils s[illegible]
„ grande [illegible]
„ duits aux [illegible]
„ mités, ils [illegible]
„ ſçai comment, que Dieu venoit à
„ leur ſecours par des miracles. Ils
„ en publiérent quelques-uns qu'on
„ diſoit s'être opérés au Tombeau de
„ Mr. *De Pâris* : mais leurs imagina-
„ tions échauffées les précipitérent
„ d'abord dans des indiſcrétions dont
„ ils eurent ſujet de ſe repentir : *male*
„ *cuncta miniſtrat impetus* [illegible]
„ déſaprouvés par [illegible]
„ leurs Confrer[illegible]
„ à déſavo[illegible]
„ ſuggeres [illegible]
„ certaines [illegible]
„ faire [illegible]
„ leur [illegible]
„ par [illegible]
„ les [illegible]
„ [illegible]
„ [illegible]
„ [illegible]
„ [illegible]
„ [illegible]
„ [illegible]

„ core ; ce miracle auroit pû s'acco
„ der à la foi d'un particulier, à
„ quelle l'Appel & le Réappel ſoi
„ aſſurément très étrangers, dans quel
„ que opinion qu'on ſoit : il falloi
„ donc de plus, pour que le miracl
„ fût ſans équivoque en faveur de l'Ap
„ pel, qu'il fût obtenu par les ordre
„ & par les priéres des Appellans.

„ Le Grand Sanhedrin des Zélateur
„ s'aſſembla donc pour prendre toute
„ les précautions néceſſaires. On y dé
„ libéra du choix de celui qui devoi
„ être le ſujet de l'opération miracu
„ leuſe. L'Abbé *De Beſcherant* ſe char
„ gea de la commiſſion. Les Appellan
„ moderés conviennent que c'étoit vi
„ ſiblement tenter Dieu pour plus d'un
„ raiſon. Ceux d'entr'eux qui connoiſ
„ ſent cet Abbé, prétendent qu'il n'é
„ toit point dans le cas de demande
„ d'être guéri par un prodige, & que
„ d'ailleurs Dieu qui connoit ſon œu
„ vre & la maniére dont il a réſolu de
„ l'accomplir, ne nous a promis nulle
„ part qu'il y auroit juſqu'à la fin des
„ miracles & des révélations nouvel
„ les, pour décider les conteſtations

„ qu

„ pas ſans quelque impatience qu'on
„ la vit s'éloigner de plus en plus.
„ Cependant ils continuérent leurs
„ inſtances : les convulſions ſe multi-
„ pliérent, & furent priſes pour une
„ multiplication de prodiges & de té-
„ moignages. La clôture du petit Ci-
„ metiére de ſaint Médard ne fit que
„ réchauffer les eſprits ; on s'empreſſa
„ d'enlever les Convulſionnaires, on
„ en forma des Chambrées où les Zéla-
„ teurs alloient aſſiduëment les inſtruire,
„ les conſoler, les encourager par leurs
„ entouſiaſmes : on y recevoit une af-
„ fluence de perſonnes de tout âge, de
„ tout ſexe, de toute condition, de
„ toutes ſortes de caractéres. La con-
„ tagion gagna les cerveaux les plus
„ foibles & les plus faciles à s'ébranler.
„ Il y en eut qui ſans aucunes mala-
„ dies, commencérent d'être agitées de
„ convulſions ſemblables à celles des
„ malades. Cet incident imprévû for-
„ ça les inventeurs du ſurnaturel, d'a-
„ jouter à leur ſiſtême. Les Convul-
„ ſions ne furent plus ſeulement ſalu-
„ taires, mais édifiantes, inſtructives,
„ figuratives. On inculqua fortemént
„ ces

„ces nouvelles idées dans l'eſprit des „Convulſionnaires; on leur repéta ſou„vent que ce n'étoient pas ſeulement „pour elles qu'elles avoient des Con„vulſions, mais pour l'utilité commu„ne de l'Egliſe; on leur en exagera les „maux; on leur en fit entrevoir les „reſſources futures qu'elles étoient „deſtinées à préſager, à figurer, à re„préſenter, chacune ſelon leur don par„ticulier. Ici je ne parle plus ſur le té„moignage d'autrui, je ne fais que re„dire ce que j'ai moi-même entendu „de la bouche de pluſieurs Convul„ſionnaires, qui m'ont avoué qu'au „commencement ils avoient été ſur„pris de ce qui leur arrivoit; mais qu'a„lors ils n'étoient point au fait des af„faires, & que depuis qu'on les en „avoit inſtruits, ils comprenoient bien „que ce n'étoit point pour eux que „Dieu les avoit viſités, qu'ils n'eſpé„roient point même de guériſon, „mais qu'ils ſe conſoloient par la vuë „des grands deſſeins qui devoient s'é„xécuter par leur état.

„Des imaginations remplies d'ob„jets auſſi frapans que nouveaux pour „des

„ des filles ignorantes, ont délié la
„ langue; leurs convulsions ont ce
„ d'être muettes; elles ont eu des so
„ ges & des visions; elles sont tombé
„ dans des extases; elles ont revélé
„ secret des cœurs; elles ont fait d
„ Prophéties, elles ont parlé des la
„ gues inconnuës. Quand tout ce
„ seroit moins suspect dans son pri
„ cipe, il devoit le paroître par un
„ infinité d'autres raisons; & des gen
„ sincérement disposés à s'assurer d
„ quel esprit ces filles étoient an
„ mées, auroient pris toutes les pré
„ cautions que les sages ont prescrites.

Après avoir vû de quelles chimé-res on rempliſſoit la tête de ces gens-là, nous ne ſerons pas ſurpris de leur nombre. Quoiqu'on ignore comment ces ſortes d'impreſſions ſe communiquent, il eſt certain qu'elles ſont très contagieuſes, & l'Hiſtoire nous fournit plus d'un exemple d'une pareille manie qui a ſaiſi bien des gens à la fois. *Tite-Live* raporte (*h*) qu'il y avoit dans les Bacchanales des gens qui s'agitoient

(*h*) *Livius ad annum U. C. 566. Viros velut mente captâ, cum jactatione fanatica corporis vaticinari.*

nt violemment & qui devenoient
tiques jusqu'à perdre la Raison &
rler en stile d'Oracles. *S. Jérôme*
s parle des hurlemens & des con-
ons de certaines gens qui visi-
nt les tombeaux des Prophètes
la Palestine (*i*). On a vû
que chose de pareil chez quel-
- uns des Flagellans du XIII.
:. Nous apprenons d'un Auteur
a même phrénésie saisit les femmes
n, toutes les fois qu'il falloit cé-
r la fête d'un Saint dans un bois
de la ville (*k*). On a vû à Am-
am, l'an 1566. douze ans avant
cette ville embrassât la Réforma-
, tout l'Hôpital des Orphelins [illegible]
nt de convulsions, & faire des
es non-moins surprenantes que
ce qu'on rapporte des Convul-
naires de *Paris*; cette folie ne put
nérir qu'en les séparant; encore ar-
t-il que plusieurs s'en ressentirent
e leur vie. (*l*) On peut joindre à
cela

Hertu. Ep. 27. ad Eustach.
Hortius Epist. Mon. Scit. 7. de admirabili
[illegible]
Voyez le Monde enchanté de *Becker*, liv.
[illegible] & *Brandt*, Hist. de la Réformation des
Bas L. VI.

cela l'étrange Hiſtoire des Urſulines d *Loudun* qu'on diſoit poſſédées du Dia ble (*m*); celle des fanatiques du *Vivarè* & du *Dauphiné*, en 1689. (*n*) & vers l commencement de ce ſiécle, celle de petits Prophêtes Cévenois (*o*), qui fu preſqu'auſſitôt imitée en Angleterre Qui voudra comparer ces divers évé nemens, y trouvera tant de conformité qu'il ne s'étonnera pas que la mêm ſingularité ſe ſoit renouvellée de no jours avec des circonſtances fort ſem blables. Une grande ferveur de dévo tion peut avoir cauſé quelque ébranle ment de cerveau & de nerfs dans une ou deux perſonnes d'une imagination trop vive, qui alloient faire leurs priéres ſu le tombeau de Mr. *Pâris*. La vûe de ces perſonnes en aura frapé d'autres, ſurtout parmi les femmes plus aiſées à émouvoir, & qui ont en effet jou ic

(*m*) Cette étrange hiſtoire a été publiée dan un livre exprès 12. *Amſt.* 1716. & ſe trouve auſ dans les *Cauſes Célébres*.

(*n*) L'Hiſtoire en a été écrite par Mr. *Bruyeis* Avocat, & l'on trouve auſſi pluſieurs choſes là deſſus, dans les lettres de Mr. *Fléchier* Evêque d *Nimes*.

(*o*) Voyez le Théatre ſacré des Cevennes, pa Mr. *Miſſon*.

ici le grand rolle. Certains Directeurs auront saisi cette occasion d'animer les esprits sur les tristes conjonctures où leur parti se trouvoit alors. Quelques personnes feignirent d'avoir des convulsions; d'autres en eurent réellement. Un Auteur qui a suivi la chose pié-à-pié, (p) montre fort bien, que ce qui étonnoit le plus dans ces Convulsionnaires, comme la force, l'agilité, les postures violentes, les défaillances, les extases &c. n'avoit pourtant rien de nouveau ni de surnaturel; que plusieurs ont été surpris à feindre, & que ce qu'on raporte de quelques autres a été fort exaggeré. Un Médecin a encore plus aprofondi ce sujet dans un ouvrage imprimé alors (1733.) intitulé *le Naturalisme des Convulsions dans les maladies de l'Epidémie Convulsionnaire.*

Quoi qu'il en soit, c'est se moquer du monde que de chercher du miraculeux là où l'on voit tant de choses indignes de l'Esprit divin, des erreurs manifestes sur la Doctrine, de fausses prédictions, de fausses moralitez, de l'em-

(p) Examen Physique &c.

l'emportement, des actions contre la pudeur, des discours insensés, en un mot, de vrayes impertinences. Car il y a eu de tout cela chez les Convulsionnaires, de l'aveu même de leurs admirateurs, qui n'ont pû sauver cette difficulté que par une supposition ridicule, avec laquelle il n'y a point d'extravagance ni de réverie que l'on ne pût transformer en mystére profond. Je crois donc que tout lecteur sensé acquiescera volontiers au jugement qu'un sage Auteur (*q*) a porté de ces gens-là : „ Si nous ne voulons pas, *dit-il*, „ traiter leurs actions de profanations „ ou d'entrepriſes sacriléges, conside- „ rons les du moins comme des ex- „ travagances, comme des singeries „ ridicules, impertinentes, frivoles, „ indignes de la sainte & sérieuse gra- „ vité de la Religion que nous pro- „ fessons. Nommons nettement le fa- „ natisme, fanatisme. Quelle autre „ idée peut-on se former de l'imagina- „ tion furieuse de ce Convulsionnai- „ re,

(*q*) Examen Théologique de l'œuvre des Convulsions, *pag.* 115.

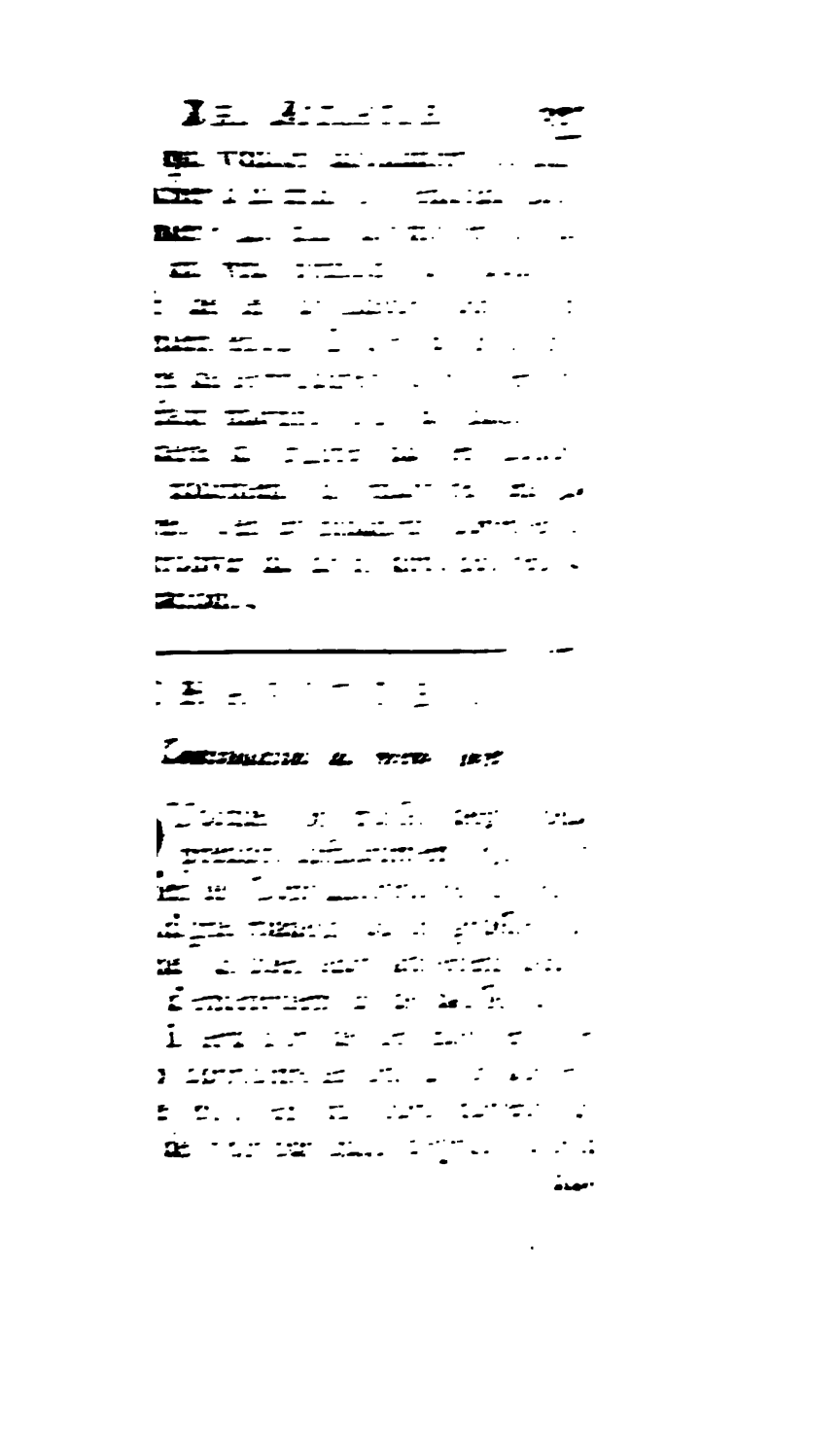

humain s'égare, & à quel excès va l'égarement quand on ſe laiſſe aller à de faux principes; ces particularitez n'aideront pas peu à nous faire mieux juger des miracles de Mr. *De Montgeron.* Une brochure qui parut alors (*a*) nous fournira tout le détail que nous ſouhaitons ſur cette folie. L'auteur en ſuit les progrès pas à pas, & en diſtingue fort bien toutes les nuances. C'eſt lui qui va parler:

„ Lorſque les Convulſions commencérent au Tombeau de Mr. *De* „ *Pâris* vers le mois d'Août 1731. „ la nouveauté du ſpectacle tint d'abord les eſprits en ſuſpens. Bientôt après les ſentimens furent partagés ſur la queſtion de ſçavoir quel „ étoit le principe de ces mouvemens „ violens, qui agitoient quelques-uns „ de ceux qui alloient demander la „ guériſon de leurs maladies.

„ Pluſieurs les regardérent comme „ un effet des douleurs que cauſoit „ l'opé-

(*a*) *Le ſyſtême du mêlange dans l'œuvre des Convulſions, confondu par ſes reſſemblances avec le Syſtême des Auguſtiniſtes, & par les erreurs & les défauts qu'il renferme.* 1735.

pération même des miracles que
ieu vouloit opérer : alléguant plu-
urs exemples anciens de guériſons
raculeuſes, accompagnées, ou pré-
dées par de très-vives douleurs.
D'autres effrayés de ces mouve-
ns hideux, violens, exceſſifs, &
i paroiſſoient fort ſemblables à
ux des poſſédez, les attribuérent
Démon. On a vû autrefois, di-
ent-ils, aux tombeaux des Saints
s perſonnes que le Démon agitoit
c une fureur extraordinaire, &
i étoient enſuite délivrées par la
iſſance de Dieu, ſoit de leurs ma-
ies, ſoit de la poſſeſſion, ou de
ſeſſion du Démon.
Si l'on avoit voulu s'arrêter à ces
miéres vûes, & ſe donner le tems
xaminer cet événement, on ne ſe
oit pas jetté dans un labyrinte,
quel on ne peut eſpérer de ſortir,
en renonçant à bien des préju-
qu'on s'eſt formés ſur cette af-
re.
Mais d'autres ſoutinrent que le
ouvement des Convulſions venoit
la même puiſſance qui opéroit

„ des miracles ; que les Convu
„ étoient des moiens phyſique
„ leſquels il plaiſoit à Dieu d'
„ des guériſons, & qu'elles étoie
„ vines. On les faiſoit regarder
„ me des ſignes, & des garant
„ de guériſons. On félicitoit ce
„ en étoient attaqués. Au co
„ on étoit affligé ſi ceux auxqu
„ prenoit intérêt n'en avoient p
„ on les conſoloit par l'eſpérance
„ en auroient à leur tour.

„ Ces diſcours, joints au ton
„ ſif avec lequel on oſa dire q
„ Convulſions étoient divines,
„ déſir naturel qu'ont les malad
„ tre délivrés de leurs infirmités
„ parérent les eſprits au reſpect
„ l'admiration, mirent les Convu
„ en honneur, échauffèrent l'im
„ tion de beaucoup de perſonn
„ furent cauſe qu'elles s'étendire
„ ceux mêmes qui n'avoient au
„ maladies ; & ce fut enfin le
„ grand nombre.

„ De jour en jour on voioit
„ mouvemens extraordinaires
„ ſans effet par rapport aux gu

(*) Ce fut là qu'intervinrent les Théologiens
ifies, dont nous avons parlé dans le
dent. Mais il eſt remarquable que
ſeld, qui leur avoit donné
inticulé, *Règles ſur l'intelligence*

„ Convulſions étoit un tableau qu
„ primoit d'une maniére ſenſible l
„ où eſt l'Egliſe; les Convulſionn
„ commencérent à parler de la v
„ d'*Elie*, du retour des Juifs, & (
„ réprobation des Gentils. La f
„ des admirateurs augmentant de
„ en jour, & les Convulſionnaires
„ forçant de répondre à l'attent
„ Public, on n'entendit plus parler
„ de prophéties, d'actions figurati
„ de diſcours ſublimes & divins
„ ſecours extraordinaires, & du
„ ſingulier d'opérer des miracles
„ ſur les corps, que ſur les ames
„ Mais chacun de ces états a
„ époques remarquables dignes d
„ tention & des réfléxions du Lec
„ Voici celle de l'état prophétiqu
„ Vers la fin d'Avril 1732. une (
„ vulſionnaire qui demeuroit da
„ ruë Mâcon, commença à prop
„ ſer. On y accourut. On écrivi
„ prophéties, on les conſigna.
„ Eccléſiaſtique que je rencontrai
„ dit, qu'il venoit de les dépoſe

„

Ecritures, les abandonna & les déſavoüa h
ment dans l'abus qu'ils en faiſoient dans
occaſion.

...ieurs lieux. On écrivit à quelques Evêques ce que cette fille avoit dit, pour avoir des éclaircissemens de tout l'origine. Elle prédit encore autres choses, que le premier mai le cimetiere de S. Medard s'ouvrit ouvert par la main invisible de Dieu, & que M. De Pâris apparoîtroit dans l'Eglise en présence de tout le monde. On alla dans Paris publier d'un air mystérieux beaucoup de personnes à se trouver à S. Medard le premier de Mai, parce qu'on devoit y voir des choses surprenantes.

Deux ou trois jours avant le premier Mai, plusieurs Ecclésiastiques, dont quelques-uns sont distingués par leur mérite, & par les places qu'ils occupent, s'assemblérent dans la chambre de cette fille. Les convulsions lui étant survenues avec un transport délire, qui bien-tôt après devint commun à un grand nombre de Convulsionnaires, elle parla pendant près de deux heures d'une manière qui convenoit à son état, & répondit de même aux questions

„ que l'on prenoit la liberté de
„ faire. Il eſt difficile de rien imag
„ de plus extravagant que les pré
„ dus oracles qui ſortoient de la
„ che de cette pauvre fille; néanm
„ il lui reſtoit encore dans la cor
„ gnie quelques admirateurs. Le
„ grand nombre s'en moquoit;
„ aucun n'oſoit lui impoſer ſilenc
„ un de ces incrédules, pour
„ ſeulement montré par ſon air
„ improuvoit certaines choſes,
„ traité par la Prophéteſſe comm
„ impie & un miſérable, qui étoi
„ digne de voir & d'entendre
„ grandes merveilles, & capable
„ tirer la colére de Dieu ſur
„ l'aſſemblée. Elle ordonna pou
„ un *Miſerere*, qui fut récité
„ champ, pour lui obtenir ſa co
„ ſion, & le pardon d'une ſi g
„ faute. Pendant tout le tems que
„ la ſéance, elle ne le perdit poi
„ vuë; elle étoit en fureur contre
„ & elle y revenoit perpétuelle
„ Un autre crédule, mais pas
„ reſpectueux & attentif, ayant
„ pu le ſilence pour dire un mot
„

fin dans le cours de la prophé-
, fut mis aussi-tôt en pénitence.
tout le monde fut témoin de sa
mte obéissance & de sa par-
e docilité. Il récita à genoux
ieurs prieres tirées de l'Ecriture
: la Prophetesse indiquoit ; &
es avoir baisé la terre humble-
nt, il fut reconcilié, & sa faute
ièrement oubliée. Enfin pour
nfirmer les différentes propheties
venoient d'être faites, & qui
ient toutes fort étonnantes, la
nvulsionnaire annonça que la
ison où l'on étoit alloit trembler,
si-bien que celle de S. Lazare où
it M. de Bescherand, mais qu'il
faloit pas se troubler ni avoir
ur, parce que personne ne seroit
ssé. Quelques minutes s'étant pas-
s, & personne ne s'apercevant
tremblement, qui devoit se faire
tir dans le moment même de la
diction, tout le monde fut con-
nné à se mettre à genoux du
é de S. Medard, pour tâcher par
priére de lever les obstacles qui
retardoient ou en empêchoient
 „l'ac-

„ l'accompliſſement. On pouſſa la pa-
„ tience juſqu'à exécuter un pareil
„ ordre; mais cela ne dura pas, & l'on
„ eut enfin honte de s'arrêter plus
„ long-tems à de telles folies. Chacun
„ ſe retira, & il ne reſta à la Prophé-
„ teſſe que deux diſciples, qui l'aban-
„ donnérent preſque auſſi-tôt après.
„ Un Curé de Paris des plus reſpecta-
„ bles, & qui depuis ce jour-là a re-
„ gardé les Convulſions comme très
„ indignes d'être attribuées à Dieu,
„ alla ſur le champ trouver un grand
„ Magiſtrat pour le prévenir ſur la
„ ſcène extravagante qui venoit de ſe
„ paſſer. On enleva cette fille du lieu
„ où elle étoit, & l'on n'entendit plus
„ parler d'elle: d'autres ſe répandirent
„ dans Paris, pour faire entendre à
„ ceux qu'on avoit invités à ſe trouver
„ à S. Medard le premier Mai, qu'il
„ n'y auroit rien d'extraordinaire.

„ Voilà l'époque de l'état prophé-
„ tique des Convulſionnaires. Celle
„ de l'état figuratif n'eſt pas moins
„ remarquable. Cet état ne commen-
„ ça à devenir fameux que vers la
„ fin de l'été 1732. Il doit ſur-tout

„ ſon

éclat au *Frere Hilaire*, que tout monde a connu. Ce Convulmaire choiſit d'abord par préféce dans toutes les Ecritures le e du Cantique des Cantiques ır l'objet de ſes repréſentations; prenant pour lui le perſonnage l'Epoux, pendant qu'il laiſoit à œur *Françoiſe*, non moins célé- que lui, le perſonnage de l'Eıſe, il prétendit pendant pluſieurs is développer par ſes diſcours & ſes actions, ſur leſquelles nous prétendons jetter aucun ſoupı, les ſens profonds de ce myſtéıx livre. Dans la ſuite F. Hi-e a paſſé de la figure à la réa-; & ſes Convulſions ſe ſont enfin minées comme celles de pluſieurs res, par un mariage. On a aſſuré e depuis ce tems F. Hilaire eſt le mier à parler avec aſſez de més de ſon état Figuratif: mais cela mpêche pas pluſieurs Convulſionles de le revendiquer, en diſant e ſi F. Hilaire ſe calomnie aujourhui lui-même, cela ne peut préjudicier à la divinité de ſon premier ır.

„ L'é-

„ L'époque des diſcours & des
„ cours extraordinaires eſt auſſi ſ
„ guliére. Elle doit ſon origine à u
„ jeune Convulſionnaire âgée d'en
„ ron 25 ans, qui devint très-fame
„ vers le mois de Juillet 1732.
„ ſes diſcours, & par les ſecours h
„ teux qu'elle demandoit, & qui
„ l'indécence ont paſſé dans la ſuit
„ des traitemens inhumains à l'ég
„ de beaucoup d'autres. Tout P
„ l'alla voir. Quelque tems après,
„ fut arrêtée & conduite à la Baſtil
„ de-là transférée à l'Hôpital Géné
„ & enſuite miſe en liberté. Les C
„ vulſions la portoient à des acti
„ honteuſes, qui l'ont fait même
„ jetter par quelques-uns des partiſ
„ du mêlange, comme indigne d'ê
„ miſe au nombre prétendu des 8
„ Convulſionnaires, qui ſelon eux
„ ment cette œuvre divine; d'aut
„ plus qu'elle prétendoit juſtifier
„ actions indécentes, en diſant
„ Dieu les lui commandoit.

„ L'époque des Convulſionnaire
„ miracles n'eſt ni plus honorable
„ plus avantageuſe au Convulſionn

La fameuse *Duſſon*, [illegible] par la [illegible] & la [illegible] des Convulſions, eſt la première qui [illegible] avec le double don d'opérer des merveilles ſur les corps & ſur les cœurs. On a publié d'elle un double miracle : l'un ſur la nommée *Dubois*, attaquée d'une oppreſſion violente & ſubite cauſée par un ſaiſiſſement qui la prit en de fâcheuſes circonſtances : l'autre ſur le cœur d'un Eccléſiaſtique [illegible] de cet événement, qui eſt devenu un des plus zélés *Vaillantiſtes* (b). Mais depuis long-tems la *Duſſon* n'eſt fameuſe que par ſes excès & ſes extravagances ; & la honte & l'ignominie ont ſuivi de près ſon honneur & ſa gloire.

„ Ainſi le Prophétique, le Figuratif, les ſecours extraordinaires & indécens, & le Miraculeux des Convulſions ont une origine qui les déshonore. Le premier doit ſa naiſſance à une folle reconnue pour telle : le ſecond, à l'imagination [illegible]

(b) On verra plus bas que c'étoit une [illegible] Convulſionnaires.

„ vive d'un jeune homme qui a d
„ leurs du mérite: le troiſiéme, à
„ fille dégradée par quelques-uns
„ ſes ſectateurs de l'honneur de f
„ partie de l'Oeuvre: & le dern
„ à une créature devenue l'objet
„ mépris & de la juſte cenſure
„ Public.

„ C'eſt depuis ce tems-là que
„ têtes des Convulſionnaires &
„ Convulſionniſtes ſe ſont tourn
„ du côté du merveilleux. Il ne
„ plus queſtion que de prédictions
„ l'avenir, de diſcernement des r
„ ques, de découvertes des pen
„ les plus ſecrétes, d'effets extra
„ dinaires, de force divine, de
„ cours meurtriers, de diſcours
„ ſurpaſſoient en éloquence & en
„ miére les Ecrits de M. Paſcal,
„ M. Nicole & de M. Duguet.
„ conſultoit les Convulſionnaires cc
„ me des oracles: on les prenoit p
„ guides de ſa conduite; on s'emp
„ ſoit d'écrire tout ce qu'ils diſoie
„ On admiroit avec quelle ſublin
„ les Convulſionnaires parloient
„ l'état de l'Egliſe, & expliquoi

„ t

[illegible]

[illegible]

[illegible] Conférences qui se faisoient à [illegible] sous l'idée d'une [illegible] *[illegible] donnée à un Prophète pour [illegible], corriger, prédire par [illegible], ou par signes.* [illegible] grand nombre des Convulsionnaires n'avoit aucune maladie, ou [illegible] jusqu'à dire que [illegible] *de Dieu*, [illegible] *destinée à toute autre chose qu'à produire des miracles*, [illegible] même au-dessus des miracles. (a)

, Il ne fut donc presque plus question d'attendre des guérisons qui croient en longueur, ni de faire dépendre les Convulsions des guérisons, ou les guérisons des Convulsions; mais de l'état prophétique, surnaturel, & par conséquent divin, & de tout le merveilleux que l'on croioit appercevoir dans les Convulsions.

(a) Réflexions du Lait, *page* [illegible]

„ vulſionnaires. Cependant cette
„ vre ſi digne d'admiration, q
„ prétendoit être l'effet d'une
„ fonde ſageſſe de Dieu, & ſu
„ quelle il étoit d'un extrême da
„ d'être aveugle ou indifférent, é
„ voilée par des caractéres très-i
„ gnes de la ſainteté de Dieu.
„ *Convulſions*, dit l'Auteur du
„ *d'œil*, (*b*) (qu'on ne peut recuſe
„ des faits dont pour la plûpart
„ été témoin) *excitoient des mouven*
„ *d'où naîtroient de grandes indéc*
„ *dans les perſonnes du ſexe, ſi l'on*
„ *toit attentif à y remédier: quelqu*
„ *elles ſe montroient dans des attit*
„ *peu conformes aux régles de l'ho*
„ *té: les jambes nues, les pied*
„ *haut, la tête en bas, &c. Sou*
„ *elles exigent des ſecours qui ne*
„ *vent être rendus que par des hom*
„ *& preſque toujours aux dépens de*
„ *ques bienſéances. Il faut les élev*
„ *haut, les balancer, leur marche*
„ *la gorge, les écarteler, les tirer*
„ *lemment par quelques membres,*
„ I

(*b*) C'eſt ce que diſoient les Partiſans de vre.

[illegible]

ecevoir que de la main des hom-
nes, sous prétexte que les perso-
nes du même sexe ne les pouvoient
soulager, donnèrent lieu à beau-
coup de désordres.

„De-là naissoient des objections très-pressantes contre la divinité de l'œuvre. Pour y répondre, & pour justifier en même tems un être ainsi par des traits si indignes de [illegible] on avança ces maximes [illegible]

[illegible]

„(*c*) qu'*il ne faut pas juger de ce qui*
„*convient à Dieu, par les régles de*
„*conduite & de bienſéance qui forment*
„*la ſocieté humaine* : Que *Dieu ſçait*
„*s'élever, quand il convient à ſa ſa-*
„*geſſe, au-deſſus des bienſéances que les*
„*hommes doivent obſerver entr'eux.*

„Pour couvrir les indécences, on
„y chercha des figures, qu'on appuya
„par des exemples tirés de l'Ecriture
„(*d*) *la nudité de Noé, celle d'Iſaïe,*
„*la folie affectée de David devant le*
„*Roy Achis, la conduite de Judith à*
„*l'égard d'Holopherne, &c.*

„Selon les partiſans de l'Oeuvre,
„Dieu cachoit ſes merveilles ſous le
„voile rebutant des indécences, pour
„(*e*) *confondre la fauſſe ſageſſe des Po-*
„*litiques.* Les diſcours des Convul-
„ſionnaires ne retentiſſoient que du
„diſcernement que Dieu devoit faire
„entre les Appellans, dont pluſieurs
„ſeroient retranchés, à cauſe de leur
„oppoſition à l'œuvre de Dieu.

„La réponſe myſtérieuſe à tout ce
„qu'on reprochoit à cette œuvre
, étoi

(*c*) Coup d'œil, *pag.* 13. & 14.
(*d*) Coup d'œil, *pag.* 15.
(*e*) Coup d'œil, *pag.* 17.

DES [illegible]

: que [illegible]

du [illegible]

, *&* [illegible]

où il [illegible]

ons [illegible]

de bou[illegible]

ervent ordinairement [illegible]

du Melange

ainsi on conve[illegible]

e : mais [illegible]

i dont il est [illegible]

aujourd'hui. [illegible]

, comment Dieu avoit pû per-

tre, que dans une même œuvre

trouvât (g) dès son origine un

ange si étonnant de naturel & de

naturel, de bas & de grand, de [illegible]

le sérieux, de scandaleux [illegible]

t, d'indécent & de décent [illegible]

rai; on n'avoit [illegible]

rs au systéme de [illegible]

de deux age[illegible]

t que si Dieu [illegible]

ses à la nature [illegible]

[illegible]

it humain [illegible]

„ les ennemis de la vérité, pour con
„ fondre les politiques, pour peindr
„ par un grand nombre d'emblême
„ myſtérieux les prévarications de
„ Gentils; ce qui n'empêchoit pas qu
„ l'Oeuvre ne fût unique, parce que l
„ Saint-Eſprit dirigeoit tellement le
„ Convulſionnaires, lorſqu'ils étoien
„ ſous ſon impreſſion, qu'en les lai
„ ſant à eux-mêmes par intervalles
„ & les reprenant enſuite, il en for
„ moit un Tout admirable qui éto
„ de ſon deſſein & de ſa ſageſſe. L
„ défaut de liberté dans les Convul
„ ſionnaires venoit fort à propos a
„ ſecours de l'Oeuvre, pour ſauver l'é
„ tat de ces perſonnes, & pour le
„ faire reſpecter au milieu de tant de
„ folies & de tant d'indécences.

„ Comme l'on avoit, par ces étran
„ ges maximes, ouvert la porte au dé
„ reglement des mœurs & au Fana
„ tiſme, les ſcandales ſe multipliérent
„ malgré les efforts que les gens de
„ bien, zélés pour l'œuvre, faiſoien
„ pour les arrêter. Mais il ne ſçavoien
„ plus comment ſe tirer des engage
„ mens qu'ils avoient pris envers

„ P

„ Public, qui commençoit à ſe dé-
„ gouter d'une œuvre infectée par
„ tant de vices. Les excès du Frére
„ Auguſtin procurérent une occaſion
„ pour donner une nouvelle forme
„ au ſyſtême, & pour étayer par là
„ un édifice qui tomboit en ruine de
„ toutes parts. Je ne prétens pas que
„ les partiſans de l'Oeuvre ayent agi
„ ainſi de propos déliberé: mais la pré-
„ vention les empêcha de diſcerner la
„ ſeule voye qu'il falloit prendre, qui
„ étoit de ſe corriger par l'expérience;
„ & elle les conduiſit à une autre ſorte
„ de mêlange qui n'eſt pas plus ſou-
„ tenable, & d'une conſéquence en-
„ core plus dangereuſe que celui qu'ils
„ avoient d'abord jugé ſuffiſant pour
„ répondre à toutes les difficultez.

„ Juſques-là il n'avoit point été
„ queſtion, comme je l'ai déja ob-
„ ſervé, de deux principes, ou de
„ deux agens dans les Convulſions.
„ L'Auteur d'un nouvel Ecrit intitulé:
„ Diſcours ſur les Nouvelles Eccléſiaſtiques, n. 84. dit *que le mêlange*
„ *ne paroiſſoit pas d'abord* (il veut parler du mêlange des deux agens) *&*

„ *que tout ſembloit louable, juſqu'à ce*
„ *que l'yvraie en croiſſant a été recon-*
„ *nue pour ce qu'elle étoit.*

„ L'Auteur de la Lettre d'un Eccléſiaſtique à un Evêque, dit *qu'il n'a*
„ *été bien convaincu que vers Pâques de*
„ *l'année* 1733. *que Dieu avoit permis*
„ *au Démon de ſe mêler dans cette œu-*
„ *vre, & qu'il y avoit eu au moins quel-*
„ *que entrée; & il ajoute, que les entre-*
„ *priſes du malin eſprit ſont devenues*
„ *évidentes depuis la S. Jean* 1733. *par*
„ *les excès du F. Auguſtin, & de la*
„ *Sœur Reſtant, l'une des Convulſion-*
„ *naires qu'on avoit le plus admirées.*

„ Si les Convulſions pouvoient ſe
„ ſoutenir par elles-mêmes, & indépendamment des vices dont elles
„ ſont infectées, il n'y auroit rien d'extraordinaire à dire, que l'orgueil,
„ & les autres paſſions ayant ſéduit
„ pluſieurs Convulſionnaires, il y avoit
„ déſormais deux ſociétez très-oppoſées; l'une conduite par l'eſprit de
„ Dieu, l'autre aſſujettie au Démon.

„ Mais il n'y avoit pas moyen de
„ s'en tenir à cette ſéparation, parce
„ que d'un côté pluſieurs Convulſion-

„ naï

„naires qu'on [illegible] pour
„des exemples de [illegible]
„trêmement degenere de ce premier
„état, & qu'on ne pouvoit répondre
„d'aucune pour l'avenir; & que de
„l'autre il n'y avoit presque point de
„Convulsions où il n'y eût, ou des
„folies, ou des faussetez, ou des in-
„décences. Ainsi il auroit fallu re-
„noncer à la totalité de l'œuvre pour
„en recueillir quelques parcelles, dont
„le sort auroit été fort douteux, &
„qui d'ailleurs n'auroient mérité au-
„cune attention de la part du Public.

„C'est ce qui donna [illegible]
„me du nouveau mélange [illegible]
„buë une partie de [illegible]
„Dieu, & la reste au [illegible]

„Tous ceux qui [illegible]
„veau plan, [illegible]
„[illegible]
„[illegible]
„[illegible]
„[illegible]
„[illegible]
„[illegible]
„[illegible]
„[illegible]

„ purent ſupporter que l'on fit entrer
„ le Démon dans une œuvre qu'on
„ leur avoit fait admirer dans toutes
„ ſes parties. La ſœur Alexis & le
„ Frére Auguſtin leur parurent une
„ énigme, peut-être un peu plus diffi-
„ cile à expliquer que tant d'autres
„ ſur leſquelles les allégories avoient
„ été d'une grande reſſource, mais
„ non une raiſon pour changer de
„ ſyſtême.

„ Cette grande déſertion de tous
„ ceux qu'on appella *Auguſtiniſtes*, à
„ cauſe de leur attachement à ce mal-
„ heureux qui ſe dit plus grand que
„ Jean-Baptiſte, & deſtiné pour être le
„ Miniſtre de la converſion des Juifs,
„ fut bien-tôt ſuivie d'une autre dé-
„ ſertion.

„ Deux Convulſionnaires, *Martine*
„ & *Manon*, repetérent ſi ſouvent dans
„ l'enthouſiaſme de leurs Convulſions,
„ que M. *Vaillant* étoit le Prophéte
„ Elie, que pluſieurs des partiſans des
„ Convulſions le regardérent comme
„ tel. On appelle cette Secte, la Secte
„ des *Vaillantiſtes*.

„ Ces différens partis ſe proſcrivent
„ ré-

„ réciproquement [illegible] en [illegible]
„ ves les discours des [illegible]
„ res, qui ont predit [illegible] de
„ plusieurs de ceux qui etoient atta-
„ chés à l'Oeuvre.

J'ai crû que le Lecteur me sauroit gré d'avoir transcrit ici ce morceau, pour le conserver mieux peut-être qu'il ne le seroit dans une simple brochure. Outre l'usage que nous en allons faire par raport au Livre de Mr. *De Montgeron*, il est toujours utile, pour se garder d'une chose aussi dangereuse que le fanatisme, de le faire connoître par [illegible] toutes les formes [illegible]

CHAPITRE [illegible]

Continuation du même [illegible] par Mr. de Montgeron.

A[illegible]

que ſon caractére annonce au moins de la candeur, & qu'une démarche auſſi déſintéreſſée que la ſienne en ſoit une marque aſſez éclatante, il ſe peut néanmoins que la chaleur avec laquelle il a épouſé la cauſe des Appellans l'ait rempli à cet égard d'une trop grande prévention. Léger & flottant comme il l'avoit toûjours été ſur les principes, (*a*) dominé par une imagination vive & dans un âge où elle a encore toute ſa force, né avec un temperamment enclin tout à la fois à deux extrêmes, qui ne ſont pas auſſi oppoſez qu'on le croiroit d'abord, je veux dire, une luxure effrenée & la mélancolie; il eſt très poſſible qu'un eſprit de cette trempe, trop aſſidu ſpectateur du fanatiſme que nous avons dépeint, en ait pris lui-même une teinture. Et en effet, ſon Livre fait aſſez voir qu'il ne s'en eſt pas trop bien garanti. Il ne parle guère de ſang froid; c'eſt toujours de la véhémence & de l'emphaſe; il cherche à étonner l'imagination

(*a*) Nous ne diſons rien ici qui ne ſoit conforme au portrait qu'il fait de lui-même dans ſon Epitre Dédicatoire, & à ce qui en paroit dans tout ſon Ouvrage.

n par des hyperboles & par des
ures chargées; il met de la cha-
juſques dans ſes narrations; &
qu'il ſemble faire abſtraction de
re des Convulſionnaires, dont il
rde bien ſurtout de parler au Roi,
peut cacher ſon foible de ce côté
dans le cours de ſon ouvrage.
ainſi qu'en parlant dans ſa *IVe.*
nſtration des pamoiſons & des Page 44.
vulſions d'une jeune fille au cime-
de S. Medard, il dit: „ que ces
ouvemens ne pouvoient être que
préludes d'une main toute-puiſ-
te, qui vouloit avertir les ſpecta-
irs qu'elle alloit commencer à
parer ſon ouvrage. Auſſi l'habi-
le où l'on étoit depuis quelque
ns de voir de ſemblables prodi-
s ſur l'illuſtre tombeau, en fit
:n-tôt regarder le préſage comme
ıré; car pour lors tous les eſprits
les cœurs des amateurs de la
rité étoient réünis à les regarder
mme des opérations de l'Etre Su-
ême, par leſquelles il préparoit
annonçoit ſes bienfaits; & la vuë
: ces merveilles augmentoit viſi-
„ ble-

„ blement leur ferveur & leur ardeu
„ à lui rendre graces„. Voilà dom
ce Magiſtrat qui ſe déclare admirateu
outré du fanatiſme des Convulſionnai
res, même après les folies, les menſon
ges & les indécences qui étoient écha
pées à ces gens-là, & lors même qu
les plus ſages des Appellans en avoien
déja reconnu l'abus. *Mr. De Montge
ron* déplore le ſchiſme arrivé à ce ſujet
& il reſte dans ſa premiére crédulit
dont les autres ont eu honte. Il fau
avoüer que cela ne prévient pas en fa
veur de ſon jugement.

On a lieu auſſi de s'étonner qu
de vingt-deux prétendus Miracle
que *l'Archevêque de Sens* avoit nette
ment accuſés de ſupercherie & d
fauſſeté, *Mr. De Montgeron* qui écri
préciſement pour lui répondre, s'e
tienne à cinq de ceux-là, auxquel
il en joint trois dont on ne parloi
pas, laiſſant en arriére les dix-ſept au
tres qu'il s'agiſſoit d'examiner, & parti
culiérement celui d'*Anne le Franc* &
celui de *l'Abbé De Beſcherant*, dont on
avoit fait tant de bruit & qui étoient le
plus conteſtés. S'il croit la vérité de
ce

ces faits, pourquoi ne les pas ſoutenir? & s'il eſt obligé de les abandonner, quel préjugé cela ne forme-t-il pas contre ceux qu'il avance lui-même & qui ont viſiblement la même origine?

Il y a plus. *Mr. Des Vœux* qui a pris la peine d'éplucher & de comparer tous ces certificats qu'on nous étale, fait là-deſſus des remarques bien accablantes pour nôtre Auteur (*a*). Car il prouve par les piéces mêmes, qu'il y a je ne ſai combien d'infidélités & de contradictions dans les circonſtances, dans les dates, dans les peintures qu'on nous fait des maladies & dans le récit des guériſons. Il obſerve auſſi que pluſieurs de ces certificats portent des marques de ſuggeſtion, ou d'avoir été retouchés par d'autres mains. Il prouve fort bien que des déclarations qu'on lâche entre les mains d'un particulier, ſans être interrogé par un Juge, ni examiné ſur ce que l'on dit, ni confronté avec d'autres témoins, ſont bien éloignées d'avoir le poids d'une in-

(*a*) Mr. *Des Vœux* Critique générale du Livre de Mr. *De Montgeron*, Lettres 7. 8. & 9.

information juridique; puis que rien n'eſt plus aiſé que de ramaſſer ainſi des certificats de petites gens, qui diſent tout ce qu'on leur dicte, ſans en ſentir la conſéquence. D'ailleurs il arrive par cette voye qu'on ne produit que les témoignages favorables, ſans aller chercher ceux qui ne le ſeroient pas. *Mr. Des Vœux* nous avertit auſſi que la dépoſition de ces certificats chez des Notaires, n'y ajoute aucune valeur, parce que les Notaires ne ſont garants envers le Public que de la réalité du dépôt, & nullement de l'authenticité des piéces dépoſées, dont il n'a pas été de leur miniſtére de s'informer. Ils ne ſavoient le plus ſouvent qui étoient ceux qui dépoſoient ces piéces, ni s'ils prenoient leur vrai nom. On peut les avoir mendiées, & même les avoir ſuppoſées, ſans que le Notaire en réponde.

Il paroit de-là que tout cet appareil juridique que Mr. *De Montgeron* a voulu donner à ſon Livre, n'en a que l'apparence, & ne doit point nous éblouir. „ Ce n'eſt, dit Mr. *Des Vœux*, qu'un „ artifice pour jetter de la poudre aux „ yeux

ux. La plûpart des Lecteurs se fient
un homme qui produit des Pieces
stificatives, sans se donner la peine
: les lire. Ils pensent qu'il suffit
l'elles se trouvent à la fin du Li-
e, & que l'on soit à portée de
s consulter. On ne s'imagine pas
l'un Auteur aura l'impudence de
re dire à des témoins dont il pro-
uit les dépositions, le contraire de
: qu'ils disent, ou d'avancer des
its qu'ils démentent. De cent per-
nnes qui ont lû les *Démonstra-*
ns, il n'y en a pas deux qui ayent
la patience de lire les Pieces
stificatives; & de cent qui auront
ces Pieces, il n'y en aura peut-
re pas dix qui l'auront fait avec
sez d'attention & d'exactitude pour
isir le faux [illegible]
insi de dix-mille Lecteurs [illegible]
Montgeron [illegible]
ui ne s'apercevroient [illegible]
aude. [illegible]
e s'exposer [illegible]
ime [illegible]
on [illegible]
re [illegible]

„ ment que jette le Parti„.

2°. Mais quand Mr. *De Montgeron* ne ſeroit convaincu par-là que de beaucoup de légéreté & de précipitation, ce qui déja afoiblit extrêmement ſon témoignage; ce ſera bien pis quand nous conſidérerons d'après qui il a parlé. L'on a déja vû l'indigne manége de pluſieurs Convulſionnaires & de leurs adhérens. Il eſt ſûr auſſi que par rapport à des miracles publiez en ce tems-là, il s'eſt trouvé que des certificats ramaſſez avec affectation & produits avec pompe, étoient pleins de menſonges avérez. Par l'information juridique que fit faire Mr. l'*Archevêque de Paris*, du 17. Juillet 1731. ſur la guériſon ſi vantée d'*Anne le Franc*, cinq témoins dépoſérent que leurs certificats conſignez par cette femme elle-même entre les mains d'un Notaire, étoient falſifiez & embellis de diverſes circonſtances importantes qui n'y étoient point lors de leur ſignature. D'autres témoignérent que cette femme étoit déja fort ſoulagée auparavant; que pluſieurs des maux dont on la chargeoit étoient chi-

chimériques; qu'elle n'étoit pas plus forte en revenant du tombeau qu'en y allant, & qu'elle eut encore beſoin de remédes dans la ſuite. Il eſt certain auſſi qu'*Anne le Franc* s'éclipſa & ne parut plus, quand l'Archevêque fit faire ſon information. Quels ſoupçons cela ne donne-t-il pas contre d'autres piéces ſorties à peu près de la même boutique ? Mr. l'*Archevêque de Sens* relève auſſi plus d'une fraude de cette eſpéce à l'égard des autres prétendus miracles, & Mr. *De Montgeron* ſemble paſſer condamnation là - deſſus par ſon ſilence. Mr. *Des Vœux*, qui avoit vû les choſes de près, nous donne bien mauvaiſe opinion de la droiture de certaines gens, qui répandoient ces rélations & ces certificats de miracles. Il nous cite entr'autres l'hiſtoire de la *Dalmaix* que les *Nouvelles Eccléſiaſtiques* diſoient avoir auſſi été guérie par le nouveau Saint, & cela ſur la foi d'une lettre prétendue écrite par une ſœur de la *miraculée*, (c'eſt ainſi que l'on parloit.) Cependant le miracle a été nié par la miraculée elle-même, par ſa mére &

par

par toutes ſes ſœurs ; la lettre a été déſavoüée par celle à qui on l'attribuë ; le *Gazetier (a)* qui l'avoit publiée, ſe retracta ; & par Arrêt du Parlement du 17. Mai 1737. un homme lié avec les Appellans fut déclaré atteint & convaincu d'avoir écrit cette lettre & d'autres encore, ſous le nom ſuppoſé de *Dalmaix*. La découverte de pareils fauſſaires dans le parti, fait craindre avec raiſon que Mr. *De Monigeron* n'ait été obſédé & ſurpris par certaines gens, qui après lui avoir échauffé la tête ſur ces matiéres, lui auront fourni des piéces, & lui en auront fait ramaſſer d'autres, avec trop peu de circonſpection : Non que j'accuſe pluſieurs perſonnes d'avoir été capables de forger de faux actes, ni d'inventer des fables à pur & à plein ; mais quand il ne s'agit que d'exaggérer, d'altérer, ou de contourner certains faits qui ont quelque réalité en eux-mêmes, & cela afin de les mieux ajuſter à ſon intérêt ou à ſes vûës, combien ne trouve-t-on pas de gens qui

(a) Voyez les *Nouvelles Eccléſiaſtiques* du 28. Octobre 1733.

qui n'ont là-dessus aucune précision, surtout quand ils ne sont pas devant un Juge qui les oblige à s'obstiner & à répondre exactement sur chaque article ?

Mr. *De Montgeron* paroît ne point douter que tous les témoins qu'il nous produit, n'eussent soutenu leur témoignage dans toute leur étendue devant les Tribunaux. Je ne sai ce qui seroit arrivé, si en effet ils y eussent été appellez ; bien des raisons font pourtant juger qu'il y auroit eu beaucoup à rabattre du contenu de leurs déclarations ; & ce qui s'est passé dans l'affaire d'*Anne le Franc* justifie notre défiance. Si un Auteur absent comme Mr. *Des Vœux*, a pû, par la seule inspection des pièces, convaincre ces témoins de tant de déguisemens & d'altérations ; que n'auroit pas fait un Juge, qui auroit eu les personnes mêmes sous sa main, & qui les auroit confrontées, soit entr'elles, soit avec d'autres témoins interrogés contradictoirement ? Quoi qu'il en soit, ils n'ont pas été mis à cette épreuve, & on les a laissez fort en repos, apparemment pour

ne pas remuër de nouveau une affaire preſqu'aſſoupie. Il n'eſt donc pas juſte de nous les citer avec autant d'aſſurance que ſi c'étoient des témoins éprouvez ; & nous ſommes bien en droit au contraire d'exiger d'autres ſûretez & d'autres gages de leur bonne foi, avant que de croire ſur leur parole des choſes naturellement ſi peu croyables.

3°. Mais pour juger auſſi du degré de confiance que méritent ces gens-là par rapport à la ſeconde condition qu'on exige dans un témoin, je veux dire, le diſcernement ; n'oublions pas ce qui a été dit du fanatiſme des Convulſionnaires, de l'entêtement des Docteurs Figuriſtes, & de la crédulité de tout ce monde qu'ils dirigeoient. Voilà dans quel tourbillon ont été pris la plûpart des acteurs & des témoins des merveilles qu'on nous annonce. Croira-t-on, que des têtes infatuées à ce point-là ayent bien examiné les choſes, & ne ſe ſoient pas prêtées trop légérement à croire & à débiter ce qui flattoit leur chimére ? J'avoüe franchement que je ne ſaurois

me

fier au jugement de gens con-
ncus de s'être laissés aller à un tra-
s d'esprit si pitoyable.

°. On le peut d'autant moins qu'on
t que par rapport aux miracles mê-
s, il n'y a point d'extravagance à
oi ils ne se soient portez pour en pro-
er à tout prix. Non-seulement ils
prétendu que les reliques de leur
nt avoient une vertu miraculeuse;
is ses fidéles disciples les Convulsion-
res ont voulu être douées du même
n, ensorte qu'on en voyoit une qui
oyoit les poignets des enfans noués,
les tirailloit de toute sa force; une
re paitrissoit la bosse d'un enfant;
utres appliquoient de la terre du
nbeau du Saint sur les yeux des
ngles, ou étoient un carreau de la
mbre, & ayant rempli le vuide avec
l'eau, tournoient trois fois autour
ur le consacrer comme une pis de
Siloé, dans laquelle le patient devoit
nger la tête par derriere. Ces ten-
ives leur réussissant mal, elles en
oient quittes pour donner un sens my-
que à ce qu'elles venoient de faire,
disant toujours que c'étoit quelque

emblême de l'état de l'Egliſe. Une d'entr'elles qui faiſoit auſſi la prophéteſſe, oſa prédire poſitivement ſa guériſon, & en marquer le tems. Mais la prédiction ne s'accompliſſant pas, ſa mére dit que les péchés de quelqu'un en étoient la cauſe (*b*). Voilà comment on ſe ménageoit un ſubterfuge à tout événement. Encore une fois, de pareilles preuves de fraude ou d'aveuglement dans une partie des merveilles qu'on affectoit de faire alors, ſuffiſent pour décréditer tout le reſte.

5°. L'illuſion eſt d'autant plus à craindre ici, que les faits dont il s'agit ſont juſtement de ceux ſur leſquels un certain degré de négligence ou de prévention fait qu'on ſe méprend facilement. Il ne s'agit pas de la guériſon d'un aveugle-né, ni de la réſurrection d'un mort, ni de l'élévation d'un homme dans le Ciel; qui ſont des faits palpables, faciles à diſcerner, & où il n'y a point de milieu. Les maladies dont on nous parle, ſont de celles que l'on peut aiſément contrefaire ou exa-

(*b*) Examen Théologique de l'œuvre des Convulſionaires, *page* 94.

exagérer, & dont le degré ou l'eſpéce ne ſe diſcernent pas du prémier coup d'œil. On nous allégue un jeune Gentilhomme Eſpagnol qui avoit mal aux yeux, & l'on dit que ce n'étoit pas moins qu'un deſſéchement du nerf optique. D'autres pourtant ne voyoient là qu'une inflammation, qui a ſes périodes & qui ſe guérit par des adouciſſans (*b*). Dans le ſtile de bien des gens une enflure accidentelle s'appellera hydropiſie, & un rhumatiſme gouteux n'eſt pas moins qu'une paralyſie. C'eſt ainſi que Mr. *De Montgeron*, a chargé la peinture de ſes huit malades, pour en faire paroitre la guériſon plus merveilleuſe, comme Mr. *Des Vœux* l'en convainc article par article, en obſervant que le jugement de quelques Médecins qui regardoient ces maux comme incurables, avoit été ſurpris par de faux expoſez, tandis que d'autres Médecins ou Chirurgiens qui examinoient

(*b*) Mr. *De la Chapelle*, qui a épluché cette relation dans la *Bibliothéque Raiſonnée*, *Tom. XIX. & XX.* & après lui Mr. *Des Vœux*, y ont découvert tant d'affectations, de manége & d'exagérations, que ce ſeul exemple eſt capable de décréditer les autres.

noient les choſes plus à loiſir & pa
eux-mêmes, en jugeoient tout diff
remment. Il ſe peut donc fort bie
que dans des maux aiſez à exténu
ou à groſſir, mille gens ſe ſoie
trompez, tant ſur le prémier état d
malade, que ſur le degré de ſa gu
riſon apparente. Peu de choſe ſuf
à la foule des ſpectateurs pour pre
dre le change à cet égard.

6°. On ſait auſſi qu'il y a pluſieu
ſortes de maux qui peuvent ſe guér
naturellement & ſans reméde, ſoit p
le grand air & par l'exercice qu'on f
prendre à un malade trop long-te
allité, ſoit en remüant fortement ſ
imagination par quelque objet qui l'i
téreſſe. Les Médecins citent quanti
d'exemples de pareils effets produ
ſur des cerveaux vaporeux, ou ſur d
gens qui avoient les membres percl
& dont le mal venoit ou d'humeurs
perfluës, ou d'obſtructions dans les
bres nerveuſes. Un grand ébranleme
de cerveau peut lever ces obſtacles,
peut hâter la diſſipation des humeu
ſurtout dans un tems où la nature
a déja quelque diſpoſition. *L'étro*

er des malheurs de l'Eglise & du fe-
rs que le Ciel venoit lui prêter par
moyen du nouveau Saint, desquels
elevoit ainsi la confiance & le cou-
, que l'on portoit ensuite dans
Cimetiére, & que l'on plaçoit sur
tombe, avec des discours véhé-
s & pathétiques, à la vuë de tout
peuple qui applaudissoit; il ne se-
pas, *dis-je*, surprenant que cette
de Tragédie dévote, où ils inter-
oient comme acteurs, les eût émus
frappez au point de causer chez
quelque révolution, surtout quand
saisissement alloit jusqu'aux mou-
ens convulsifs, car la [illegible]
[illegible]

tout le genre nerveux & l'accélération du ſang & des eſprits animaux, étoient alors auſſi violentes qu'elles puiſſent l'être.

7°. Il eſt vrai qu'un reméde ſi extraordinaire ne pouvoit pas opérer ſur toutes ſortes de maladies, & qu'il devoit même produire un mauvais effet ſur pluſieurs. C'eſt auſſi ce qui eſt arrivé. Mr. *De Montgeron* n'a garde de nous dire que mille gens ſont allez inutilement à St. Medard. Mais tout Paris a ſû que la plûpart de ceux qui ont cherché leur guériſon par ce moyen, ſont reſtés tels qu'ils étoient, que pluſieurs n'ont eu qu'une ſuſpenſion de mal, que d'autres enfin y ont reſſenti de grandes douleurs & n'y ont gagné qu'une aggravation d'infirmité. En un mot, on a vû arriver là tout ce qui devoit naturellement réſulter d'une émotion ſi étrange, qui ne peut manquer de cauſer différens effets ſuivant la diverſité des tempérammens & des maladies. C'eſt ainſi qu'un Chanoine-Régulier de *Ste. Geneviéve*, étant allé au cimetiére de St. Medard pour demander la

la guériſon du mal caduc auquel il étoit ſujet, fut preſqu'auſſi-tôt ſaiſi des convulſions, à quoi la nature de ſon mal le diſpoſoit déja; l'épilepſie en devint plus violente, & il en mourut. *Le Marquis de Legal*, ſourd & muët dès ſon bas âge, prit auſſi à St. Medard des convulſions qui lui ont continué trois ans, ſans éprouver le moindre ſoulagement. Une jeune Veuve de *Sens* paroiſſoit guérie d'un cancer; on la preſſoit d'en tirer des certificats des Chirurgiens & d'en publier la rélation: Je ne ſuis point guérie, diſoit-elle toujours; en effet le mal avoit gagné le dedans; les convulſions continuérent, & elle en mourut. On trouvera une liſte de pareils exemples dans un écrit intitulé, *Le Syſtême du mélange dans l'œuvre des Convulſions confondu &c.* (*d*). Mais qu'ont fait les Ecrivains qui vouloient peindre toute cette afaire en beau? Ils n'ont rien dit des guériſons manquées; tout ce qui n'alloit point à leur

(*d*) Il en eſt auſſi parlé dans les *Entretiens ſur les miracles & les Convulſions.*

leur but n'eſt point entré dans leur catalogue. C'eſt pourtant une omiſſion eſſentielle ; car quelle opinion peut-on avoir d'une prétenduë vertu miraculeuſe, qui n'agit pas univerſellement, & qui manque le plus ſouvent ſon effet ?

8. Je ne ſai comment Mr. *De Montgeron* oſe dire au Roi, & afficher ſous ſes eſtampes, que les guériſons qu'il publie étoient ſubites & complettes. Mr. *Des Vœux* le convainc par les certificats mêmes, qu'il y falloit du tems, des préparations, des neuvaines ; que l'adouciſſement venoit par degrez, que ſouvent on uſoit de remédes, que la guériſon n'étoit point entiére, & que ſi on la donnoit pour telle, ce n'étoit que long-tems après. On voit, par exemple, que l'œil du jeune Eſpagnol étoit déja en meilleur état, avant qu'on publiat ſa guériſon, & cela parce qu'avec la relique de l'*Abbé de Pâris* on n'oublioit pas de lui appliquer auſſi ſur les yeux une décoction de guimauve ordonnée par un *Oculiſte* pour abattre l'inflammation. Il eſt d'ailleurs

igulier qu'on nous vante au mi-
cle qui n'a agi que ſur l'œil le
oins malade, laiſſant l'autre en
rt mauvais état. On fait auſſi
ue pluſieurs de ceux qui jettoient
urs bequilles, s'apuyoient encore
r des gens amenez pour les ſou-
nir. Et peut-on entendre ſans
re la maniére dont on annonçoit
s progrès de la guériſon de *l'Abbé*
Beſcherant? Sa jambe, diſoit-on,
'oſſit d'une ligne, ſon talon s'al-
nge. Voilà tout ce que le pauvre
bbé gagnoit à force de ſauts. On
ſoit d'un autre: Sa jambe devient
us charnuë. C'étoit lentement & ir degrés que l'on croyoit apercevoir
ıelque changement en mieux. Les
*ouvelles Eccléſiaſtiques** diſoient, en * Du 10. Mars 1731.
ıriant de deux Convulſionnaires d'Ab-
:ville: *Dieu avance peu leur guériſon.*
: *pourroit être là une preuve que ces con-*
ulſions ne ſont pas uniquement deſtinées,
ns le deſſein de Dieu, à la guériſon des
aladies corporelles. En effet leur gué-
ſon avançoit ſi peu que leurs con-
ılſions étant paſſées, leurs maux en-

tiers

tiers leur reſtérent. (*e*). Delà vient la diſtinction que ces Meſſieurs furent obligés de faire des guériſons parfaites, d'avec les ſimples *ſoulagemens* & les *commencemens de guériſon.* Eſt-ce ainſi que le Tout-puiſſant opére ? & par tout où l'on voit une guériſon ne s'avancer que par degrés, ou demeurer imparfaite, n'a-t-on pas lieu d'y reconnoître plutôt l'effet des cauſes ſecondes, que celui de la main de Dieu ?

9°. Il faut bien que toutes ces merveilles fuſſent équivoques & obſcures, pour avoir obligé l'Auteur du *Plan général de l'œuvre des Convulſions* à faire cet aveu remarquable: „ Les miracles qu'ont fait les „ Apôtres ont dû être éclatans, ſu„ bits, promts; parce qu'alors l'Eſprit „ de Dieu ſe répandoit abondamment „ ſur eux. Il en eſt de-même des „ dons ſpirituels. A la venuë d'*Elie* „ les miracles ſe feront d'une maniére „ éclatante; au lieu qu'il n'eſt point „ ſurprenant que dans un tems où „ Dieu abandonneroit ſon Egliſe s'il „ n'étoit

(*e*) Examen Théologique de l'œuvre des Convulſions, *page* 110.

n'étoit retenu par ſes promeſſes, il ſe communique aux hommes d'une maniére ſi lente, ſi foible & couverte de tant de voiles. L'Egliſe ne gémiſſant que foiblement, ne peut obtenir de ſon Epoux que de foibles conſolations ,,. Voilà un langge bien différent de celui de Mr. *De Montgeron*; & il n'en faut pas davange pour détruire toute comparaiſon ces prétendus miracles avec ceux l'Evangile.

10°. Quoique la conſidération de nportance ou de l'utilité des miras ne ſoit qu'une préſomption par port à leur vérité, elle eſt pourt de quelque poids, parce qu'il paroît pas digne de la Providence prodiguer les miracles ſans néſſité. Or quel ſeroit le but & l'uge de ceux qu'annonce Mr. *De Montgeron*? Il n'y a ici nulle révélation uvelle, nulle miſſion divine à prour; il s'agit, ſelon lui, de manifeſter juſtice de la Cauſe des Appellans ns le tems qu'elle eſt le plus oppriée. Je ſai bien que ces Mrs. trouvent e c'eſt là une affaire capitale pour l'E-

gliſe,

gliſe, & qu'ils voudroient que le Ciel & la Terre s'ébranlaſſent en leur faveur. Ainſi en parlent les Auteurs de la vie de l'*Abbé De Pâris*, de même que Mr. *De Montgeron* dans ſon Epitre au Roi. Mais je m'aſſure que les plus moderés d'entr'eux ne mettent pourtant cette controverſe qu'au rang des plus célébres qu'il y ait eu dans l'Egliſe, & pour la déciſion deſquelles il ſuffit d'employer l'autorité de l'Ecriture Sainte & de la Tradition. Si le Ciel jugeoit à propos d'employer encore la voye des miracles, il y a bien d'autres ſujets ſans doute qui le demanderoient mieux que celui-ci.

11°. De plus, les vrais miracles venant de Dieu, ſont joints avec une doctrine digne de lui, & avec toutes les autres marques d'une miſſion céleſte. Mais avec quoi ſont joints les nouveaux miracles qu'on nous annonce ? avec l'extravagante ſcéne des Convulſions, avec le délire, avec des actions ſcandaleuſes, avec des bévuës & des méprifes avérées dans le diſcernement des perſonnes & des reliques, avec la fauſſe prétention de poſſe-

éder le don des langues, avec un
t mystique pour l'explication de
riture Ste. lequel ne va pas moins
à détruire toute règle d'interpré-
on & à prêter à l'Ecriture tou-
les réveries d'un cerveau creux ;
in avec des erreurs manifestes sur
Doctrine & sur la Morale, avec des
élations chimériques, avec des pro-
ses & des prédictions démenties par
énement, comme on en peut voir
liste dans un écrit qui parut alors
). Quel bourbier que tout cela !
comment chercher de vrais mira-
; dans un tel mélange d'impudence
de folie ? Franchement les mi-
les que nous vante Mr. De Mon-
[illegible], sont trop mal accompagnées pour
avoir bonne opinion [illegible]
s raisonnable de penser [illegible]
séduction qui a aveugle [illegible]
les autres parties [illegible]
sera étendue [illegible]
s auroient [illegible]
racles de tout [illegible]
s défenseurs [illegible]

[illegible]
[illegible]

tre fort bien que ces choſes ſont inexcuſables dans leur principe (*g*); & Mr. *De Montgeron* paroit en convenir. Or cela ſeul ruïne tout l'édifice de ſon Livre, comme le remarque fort bien un Ecrivain qui eſt entré dans un grand détail ſur les ſotiſes des Convulſionnaires: „ Dieu a permis, „ *dit-il*, pour notre inſtruction, que „ des convulſions indignes de l'avoir „ pour Auteur, vinſſent nous précau„ tionner contre leurs autres préten„ dus miracles (*h*).

12°. Mais enfin, comme rien ne fait mieux juger de la vérité d'un fait, que d'en conſidérer les ſuites, examinons encore par cet endroit les merveilles qu'on vient nous vanter. J'avouë qu'elles ont fait du bruit à Paris & dans toute la France pendant trois ou quatre ans, & qu'un grand nombre de perſonnes de tout ordre en ont d'abord

(*g*) Coup d'œil en forme de Lettre ſur les Convulſions, où l'on examine cette œuvre dès ſon principe, & dans les différens caractéres qu'elle porte, & l'on éclaircit ce qui peut s'y apercevoir de déſavantageux, 8°. *Paris* 1733. *brochure.*

(*h*) Seconde Lettre Théologique aux Ecrivains défenſeurs des Convulſions de ce tems.

pompeuſe deſcription que nous fait Mr. *De Montgeron* de l'impreſſion étonnante que faiſoient ces miracles par toute la France, on n'en parloit preſque plus dès la fin de l'an 1733; & bien loin que ſon livre, qui parut trois ans après, en ait relevé l'éclat, cette affaire eſt tellement tombée avec le fanatiſme qui la ſoutenoit, qu'on peut dire que c'eſt l'époque de la plus grande décadence du parti, ſoit par le tort que lui a fait cette Tragi-Comédie Monacale dans l'eſprit des gens ſages, ſoit par la diviſion qui s'eſt gliſſée par-là entre les Appellans, ſoit par d'autres cauſes qui ne ſont rien à nôtre ſujet.

On peut donc parler de cet événement comme d'un phénoméne ſingulier, & du Livre de Mr. *De Montgeron* comme d'un livre ébloüiſſant du prémier coup d'œil. Mais il faut avoüer qu'en l'examinant de près, l'ébloüiſſement ceſſe, & que l'on n'y trouve rien qui ſoit capable de ternir l'éclat des miracles de l'Evangile. Qu'on ſe rapelle en effet ce qui a été dit dans les treize prémiers

iers chapitres de cet ouvrage ; chaque article de nos preuves établit une différence eſſentielle entre les vrais miracles & ceux que nous venons d'examiner.

1°. Rien de plus néceſſaire ni de plus grand que le but pour lequel JESUS-CHRIST a fait ſes miracles ; puiſqu'il ne s'agiſſoit pas moins que de manifeſter le vrai Dieu, & la Grace ſalutaire à tous les hommes.

2°. Ces miracles de NOTRE SEIGNEUR & des Apôtres, étoient liez avec tout ce qui caractériſe une miſſion divine ; ſainteté dans la doctrine, pureté dans les mœurs, ſageſſe dans les diſcours, ſimplicité dans le caractère, éloignement de tout fanatiſme, bonnes méthodes, quoique ſans art, vûës ſupérieures, prédictions accomplies &c.

3°. Les miracles de l'Evangile étoient des faits palpables, & faciles à diſcerner. Il s'agiſſoit le plus ſouvent de maux évidemment incurables ; les guériſons étoient entiéres & s'opéroient ſur le champ ; les aveugles recouvroient la vuë, & les boiteux mar-

choient ; bien loin que ni les malad
ni ceux qui ſe portoient bien pr
ſent des convulſions, ceux qui
avoient naturellement en étoient gu
ris. Il y eut auſſi pluſieurs mor
reſſuſcités. JESUS lui-même étan
ſorti du tombeau, monta viſiblemen
au Ciel, & communiqua ſes do
à ſes Apôtres, qui en firent uſage
cent occaſions différentes, durant pl
ſieurs années. Voilà une ſuite
merveilles non-équivoques & tout-
fait au-deſſus des forces de la Natur
ſurquoi il n'étoit pas poſſible à des
moins oculaires de ſe méprendre.

4°. Avec le diſcernement requis da
des témoins, nous trouvons enco
dans ceux de l'Evangile les caractè
les plus indubitables de droiture
de ſincérité ; nul préjugé ſéduiſan
nul intérêt à mentir, une pieté éc
rée, une narration ſimple & ingénu
grand ſoin de rendre leur témoigna
public & de le porter là où il pouv
être le mieux examiné, c'eſt-à-dire
dans le tems & dans les lieux où l
choſes s'étoient paſſées. Ils ne ſe tie
nent point à l'écart, ils ſe préſente
dan

[illegible]ns les places [illegible] [illegible] [illegible]ynagogues & devant [illegible] [illegible]enacez, torturez, [illegible] [illegible] [illegible]outiennent par-tout la [illegible] de leur [illegible]moignage. Leur vie est une [illegible] [illegible] un martire continuel, & ils ache[illegible]ent ce martire en mourant la plû[illegible]art dans les tourmens & dans le sup[illegible]ice.

5°. Et quelles sont les suites d'un [illegible]moignage rendu si authentique[illegible]ent ? c'est que mille gens de [illegible]out ordre y ajoûtent foi, & em[illegible]rassent en conséquence une Reli[illegible]ion nouvelle, toute contraire à leurs [illegible]réjugés de naissance & à leurs in[illegible]érêts temporels. Ceux-là en atti[illegible]ent d'autres, soit parmi les Juifs, [illegible] [illegible]armi les Payens; & tous [illegible] [illegible]es à poser pour fondement [illegible] [illegible]les, la résurrection & [illegible] [illegible] [illegible]AUVEUR : là-dessus [illegible] [illegible] [illegible]ge. On les [illegible] [illegible] [illegible]s combat de [illegible] [illegible] [illegible]'opprobre : le monde [illegible] [illegible]'eux ; [illegible] [illegible] [illegible]ire leurs [illegible] [illegible] [illegible] vérité [illegible] [illegible]

gagnent & perſuadent enfin ce monde incrédule, ce monde Idolâtre & perſécuteur. Princes, Magiſtrats, Philoſophes, Docteurs, Prêtres, Nations entiéres, & les plus éclairées, tous ſe rangent enfin ſous l'obéïſſance de JESUS crucifié; & ſon Egliſe ainſi établie ſubſiſte depuis dix-ſept ſiécles.

Ce n'eſt là, comme on voit, qu'une légére récapitulation de nos preuves. Mais il n'en faut pas davantage pour montrer l'extrême différence qu'il y a à tous égards entre des miracles tels que ceux-là & ceux que publie Mr. *De Montgeron*, & pour réfuter par conſéquent l'objection fondée ſur ce faux paralléle.

Finiſſons par une réflexion qui mérite d'être répétée; c'eſt qu'il eſt bien honteux à des Chrêtiens de prêter ainſi des armes aux incrédules, & de ne pas ſentir le tort qu'ils font par-là à leur Religion, dont il importe infiniment plus de conſerver le fondement, que de ſoutenir avec tant de chaleur des opinions particuliéres.

CHA

CHAPITRE XXV.

Huitiéme objection. *S'il s'eſt fait autrefois des miracles, pourquoi ne s'en fait-il plus?*

CEtte objection eſt une de celles qui ſe préſentent le plus naturellement à l'eſprit. On voudroit voir des miracles pour les croire; & parce que nôtre ſiécle ne nous offre rien de pareil, on eſt porté à ſe défier de tout ce que l'Antiquité nous raporte en ce genre. *S. Chryſoſtome* (*a*) s'étoit déja propoſé cette difficulté, de même que *S. Auguſtin* (*b*), & *S. Grégoire le Grand* (*c*); & c'eſt d'eux en partie que nous emprunterons nos réponſes.

Il eſt vrai qu'en général on a raiſon d'être en garde contre les merveilles des anciens tems qui ne ſe voyent plus de nos jours. Cependant il y a des bornes à mettre à cette défiance,

(*a*) CHRYSOST. Homel. VI. ſur I. Corint. II.
(*b*) AUGUSTIN. de Civit. Dei, Lib. XXII. c. 8.
(*c*) GREGOR. Magnus, Homil. 29. in Evang.

comme quand il s'agit de miracles qu'on voit être faits pour un but important & unique. Car il eſt certain que de tels miracles peuvent convenir à un tems, & ne pas convenir à un autre. Ce n'eſt pas que DIEU n'ait toûjours le même pouvoir. Mais ſi les raiſons d'agir ne ſont pas les mêmes, il n'y a nulle conſéquence à tirer de ce qu'il a fait autre-fois à ce qu'il doit faire de nos jours.

Que diroient les Déïſtes, qui font profeſſion avec nous d'adorer un DIEU Créateur du monde & Auteur du genre humain, ſi quelcun plus incrédule qu'eux, comme ſeroit un Athée ou un Pyrrhonien, diſoit : „ Je ne puis „ croire que l'Univers ait été créé, „ ni qu'il y ait eu un prémier homme „ tige de tous les autres & immédia- „ tement ſorti des mains de DIEU, „ parce qu'on ne voit rien arriver de „ ſemblable aujourd'hui. Tous les „ animaux naiſſent par génération, „ & tous les corps ſe forment d'u- „ ne matiére préexiſtente & avec un „ artifice méchanique. Pourquoi la „ Puiſſance divine ne crée-t-elle plus „ rien

[illegible]

pareil aujourd'hui. La neceſſité
créer n'eſt plus la même. Il fa-
t un miracle pour former l'Univers
pour monter la machine, com-
nous la voyons. Mais cela étant
:, il ſuffit que DIEU maintienne
loix qu'il a établies, & qu'il con-
ve ſon ouvrage par des voies or-
aires. En demander davantage
ſeroit une témérité & une indiſ-
tion, puiſque la nature de la
ɔſe ne le requiert pas.

Cette

Cette réponſe, qui ſeroit fort juſte dans la bouche du Déïſte, ſera auſſi la nôtre. Comme DIEU, après avoir créé le monde, ſe contente de l'entretenir & de le gouverner par ſa Providence ordinaire ; auſſi NÔTRE SEIGNEUR, après avoir fondé ſon Egliſe par des moyens ſurnaturels, n'employe pour la ſoûtenir que des moyens ordinaires & proportionnez à l'état commun de l'humanité.

Les miracles ne doivent point être prodiguez. Puiſque ce ſont des exceptions au cours de la Nature, il leur eſt eſſentiel d'être rares. S'ils devenoient communs, on en ſeroit peu frapé; on les attribueroit à des cauſes naturelles, & par-là ils perdroient leur qualité diſtinctive & leur uſage principal. Quel eſt leur plus grand uſage ? c'eſt d'accompagner une Révélation & de caractériſer aux yeux des hommes un Envoyé de DIEU. On voit par-là qu'ils étoient néceſſaires pour l'établiſſement de la Loi Judaïque, & qu'ils ne l'étoient pas moins dans la publication de l'Evangile, puiſqu'il s'agiſſoit d'aporter au monde une Sageſſe

gesse que le monde n'avoit point connuë, & des promesses qui dépendent uniquement du bon plaisir de DIEU. Mais cette Philosophie Divine étant manifestée, & la vérité de la Religion ayant été une fois prouvée solidement, les moyens surnaturels ne sont plus nécessaires. Autant que les miracles étoient à propos, quand il faloit fonder & élever l'édifice de l'Eglise, autant est-il naturel que ce moyen cesse, quand l'édifice est sur pié. C'est ce que remarque fort bien S. *Chrysostome* dans sa XI. Homélie sur la *I. Corinth. II.* Il commence par montrer que la cessation des miracles ne favorise en nulle façon la cause des Incrédules, puisque la conversion du monde par les Apôtres est elle-même une preuve suffisante de la vérité de leurs miracles ; car, *dit-il*, s'ils avoient persuadé le monde sans miracles, cela même en seroit un plus étonnant que tous les autres. Mais, *ajoute-t-il*, ces miracles ont cessé, parce qu'ils étoient utiles alors, & qu'ils ne le seroient pas aujourd'hui. S. *Augustin* dans son Livre *de la vraye Religion*, dit de

même : „ que la Religion Chrêtien-
„ ne étant répandue par tout le mon-
„ de, & confirmée d'une maniére ir-
„ réfragable, il faloit que Dieu mit
„ fin à ces productions merveilleuſes ;
„ de peur que les hommes ne s'atta-
„ chaſſent trop à des preuves ſenſi-
„ bles, ou qu'ils ne regardaſſent avec
„ indifférence les prodiges qui dans le
„ commencement avoient enflammé
„ leur zéle & leur dévotion. Le Pape *Grégoire le Grand*, s'exprime d'une maniére encore plus juſte, en diſant dans une de ſes Homélies : (*d*) „ Avez-
„ vous de la peine, Mes Fréres, à croire
„ ces ſignes par ce que vous n'en voyez
„ point arriver de ſemblables ? Mais ils
„ étoient néceſſaires dans la fondation
„ de l'Egliſe. Car pour faire croître
„ dans la foi une multitude de croy-
„ yans, il faloit employer des mira-
„ cles, comme vous voyez qu'en plan-
„ tant un arbre, on y jette de l'eau,
„ juſqu'à ce qu'il ait bien pris racine
„ & ſe ſoit fortifié en terre ; après
„ quoi l'on ceſſe de l'arroſer „.

Si l'Evangile n'étoit qu'une Révélation

(*d*) Homil. 29. in Evangel.

lation paſſagére & momentanée, on pourroit en attendre une autre, & avec elle de nouveaux miracles. Mais c'eſt ici la derniére & la plus parfaite Révélation que DIEU veuille accorder au genre humain. Après JESUS-CHRIST, il n'y a plus de Prophête à attendre ; ſa Miſſion fait la clôture de tout. A quoi bon de nouveaux miracles quand il n'y a plus de nouvelles lumiéres à nous donner ?

Mais, dit-on, ils ſerviroient du moins à perpétuer la preuve de notre Religion & à ſoutenir encore l'édifice de l'Egliſe par le même moyen qu'il a été élevé.

Cela n'eſt pas plus néceſſaire qu'il ne l'eſt une nouvelle création pour prouver celle qui a été faite. Qui est-ce qui peut douter en voyant [illegible] ordre de l'Univers, qu'il [illegible] mé par une main toute-puiſſante, qu'il ne ſoit gouverné par [illegible] dence divine, quoique [illegible] la Création ne [illegible] ? Nous voyons [illegible] rienne fondée [illegible] par des [illegible]

été, que ſurnaturels. La preuve en ſubſiſte entre nos mains, nous ayant été tranſmiſe par des témoignages & des monumens authentiques. Que peut-on demander de plus? Veut-on que JESUS-CHRIST ſe montre encore à quiconque le déſirera, ou qu'il monte encore au Ciel en nôtre préſence? La Religion s'eſt bien ſoutenuë ſans un pareil ſecours; elle ſe ſoutiendra de même dans la ſuite des ſiécles. Ce n'eſt pas que nous veuillions décider que Dieu ne fera plus de miracles pour quelque ſujet que ce ſoit; il n'appartient pas à l'homme de limiter jamais les voies de la Providence. Mais nous ne voyons pas que le Chriſtianiſme demande un nouvel appui. Quelqu'ancien que ſoit un événement, il peut ſervir de baſe à un établiſſement public, pourvû qu'il ſoit duëment certifié & ſouvent rappellé à la mémoire des hommes.

Objection. Mais le ſecours des miracles ne ſeroit-il pas encore néceſſaire, tant pour annoncer l'Evangile aux peuples Infidéles & pour fermer la bouche aux Juifs, que pour achever de convain-

cre

de tant de gens qui dans le ſein même de la Chrêtienté ne laiſſent pas d'avoir des doutes?

Réponſe. 1°. A l'égard des Nations qui ne connoiſſent pas encore l'Evangile, on peut le leur annoncer ſans avoir beſoin de nouveaux miracles, & cela en leur fourniſſant la preuve des miracles anciens & en leur faiſant goûter la Doctrine Chrêtienne par divers autres moyens, comme l'expérience le fait voir tous les jours (a). Il eſt vrai que cette voye n'eſt pas ſi efficace ni ſi abrégée que le ſeroit celle des miracles; de-là vient que les Miſſionnaires ne ſauroient ſe promettre des progrès auſſi rapides que les Apôtres. Mais la Providence ne le juge pas à propos. Nous ignorons quand & comment Dieu veut achever ſon œuvre. Penſons à y employer avec zèle tous les moyens qu'il nous met en main, plûtôt qu'à lui en demander de nouveaux & d'extraordinaires.

Pour

(a) C'eſt de quoi l'on peut voir un exemple dans l'*Eſſai d'inſtruction pour les Indiens en* 17. *Dialogues*, traduit depuis peu de l'Anglois de l'Evêque de *Soder* & *Man*, & imprimé à *Geneve* in 12°. 1744.

Pour ce qui eſt des Juifs, ce n'eſt pas le défaut de miracles qui cauſe leur endurciſſement, puiſqu'ils n'ont pas abſolument nié ceux de JESUS-CHRIST, & qu'ils ne ſont pas même frapez des prédictions ſi poſitives de NÔTRE SEIGNEUR par raport à la ruïne de de Jéruſalem. Il faut donc chercher avant toutes choſes à les dégager de leurs préventions; & à les amener à la foi par des méthodes propres à leur génie & à leur état, mais jointes ſurtout à beaucoup de ſupport & de charité (*b*). *S. Paul* qui nous fait eſpérer leur converſion, ne nous promet pas de nouveaux miracles pour l'opérer.

Quant aux Incrédules, qui ſe trouvent en grand nombre dans le ſein même de la Chrêtienté, toute la queſtion ſe réduit à ſavoir, s'il n'y a pas des lumiéres & des preuves ſuffiſantes pour éclairer & perſuader ceux qui cherchent la vérité de bonne foi. Car

(*b*) On peut voir auſſi un exemple de ces méthodes en divers petits écrits publiez par une Société pieuſe formée en Saxe pour travailler à la converſion des Juifs.

Car de cette [illegible] nous oblige de nous mettre à tout prix, ni de multiplier à notre gré les preuves de la Religion, [illegible] au dessus de toutes nos negligences, de toute chicane & de toutes les resistances du cœur. Le grand interêt que nous avons à connoitre de telles veritez, mérite bien que nous faſſions quelque effort, & que nous ſoyons diſpoſez à nous contenter du même dégré de certitude que l'on trouve ſuffiſant en d'autres matiéres. Et que ſeroit-ce ſi l'on prétendoit que Dieu eſt obligé de remplir tous nos déſirs à cet égard? Suppoſez qu'il ſe fit des miracles de nôtre tems; les uns non-contens de ce qu'ils verroient, pourroient encore demander que ces merveilles fuſſent revêtues de circonſtances plus ſingulieres: & les autres, qui n'en croiroient pas temoins [illegible] ſe mettre auſſi [illegible]

un Oracle ſur chaque controverſe qui s'éléve tant au dedans qu'au déhors de l'Egliſe, & que la voix de cet Oracle parvint d'une maniére infaillible à chaque particulier ? On iroit même juſqu'à exiger, que la Morale, comme la Doctrine, eût une force victorieuſe, qui entrainat tous les eſprits & qui gagnat tous les cœurs, afin de préſerver l'homme également de l'erreur & du vice. Mais alors tout le ſyſtême de l'humanité ſeroit changé: Ce ne ſeroit plus un état de liberté, de recherche & d'épreuve, comme celui où la Providence a voulu nous mettre : ce ſeroit un état de néceſſité & de perfection, très éloigné du plan que Dieu s'eſt propoſé par raport à nous, au moins dans la vie préſente. Nous voyons qu'en général il nous laiſſe quelque choſe à faire, & que pour les choſes même les plus importantes, il donne aux hommes aſſez de facultez & de lumiéres pour ſe conduire & ſe déterminer en gens ſages; mais ces lumiéres ne ſont pas telles qu'elles frappent néceſſairement les eſprits légers ou paſſionnez ; & le bon

uſage

uſage de [illegible]
quelque [illegible] de [illegible]
recherche de [illegible]
ter quelque [illegible]
ve des miracles [illegible]
ne diſcuſſion. Auſſi eſt-elle preſque portée par ce moyen au plus haut degré de certitude hiſtorique. Et toute qu'elle eſt, elle a paru ſolide & ſuffiſante à une infinité de bons eſprits. Il eſt donc raiſonnable d'y acquieſcer, ſans demander une plus grande évidence; d'autant plus que je ne vois pas qu'on en exige davantage dans la plupart des affaires de la vie, où l'on ſe détermine pourtant ſans héſiter.

Si l'on ſe plaint que la preuve des miracles va toûjours en s'affoibliſſant, & qu'elle perd quelque choſe pour nous par l'éloignement du tems, je renvoye prémiérement à ce qui a été dit en deſſus ch. II. de la force du témoignage, qui ſe ſoutient auſſi long tems que les titres & les monumens ſubſiſtent en leur entier. Mais j'obſerve en ſecond lieu, que quel que ſoit [illegible] ge, il eſt amplement compenſé d'un côté, parce qu'il n'y a [illegible]

[illegible]

mêmes préjugez ni les mêmes obſta
à vaincre, que chez ceux à qui l'E
gile fut premiérement annoncé; &
l'autre, parce qu'il y a d'autres pre
de la foi Chrêtienne, qui ont acquis
le tems bien plus d'éclat & d'évide

Je dis d'abord que nous avon
bonheur de ne pas naître avec les
mes préjugez que les Juifs. Telle é
l'opinion, que le MESSIE ſeroit un
temporel, que JESUS-CHRIST é
contraire à *Moïſe*, que le Jugemen
Sanhédrin étoit déciſif en matiér
Religion, que le culte Lévitique
voit durer toûjours, que les Magic
peuvent faire des miracles, &c. I
autre côté les Payens croyoient a
leurs Oracles & leurs prodiges; il
ſoient que leurs Divinitez leur avo
ſouvent donné des marques ſenſi
de leur préſence; que les plus gr
Légiſlateurs, & les hommes les
conſommez en prudence, en avo
autoriſé le culte; que la conſtitu
de l'Etat étoit fondée là-deſſus, &
ce ſeroit tout renverſer que de
cher à des établiſſemens ſi anciens
univerſels; que d'ailleurs c'étoit une
ſe choquante & rebutante, que de p

: un crucifié pour le Sauveur du
nde ; qu'il n'y avoit point d'appa-
ce qu'une poignée de gens ignorans
tis de Judée, eussent plus de sagesse
: tous les Philosophes, tous les Po-
ques, tous les beaux Esprits & les
cteurs des Nations ; & qu'enfin on
roit bientôt cette nouvelle Secte s'é-
ndre, comme tant d'autres qui n'a-
ent eu qu'un éclat passager. Voilà
n des préventions qui retenoient les
s & les Payens, & qui les empê-
oient d'être frappez de la Doctrine
les miracles de JESUS-CHRIST. Au-
rd'hui, graces à Dieu, ces épais nua-
sont dissipez ; & par l'éducation que
s avons reçûë, rien ne nous empê-
de discerner la beauté de la Doctrine
rétienne purement & en elle-même,
, ni d'en connoître l'utilité par une
gne expérience. Ajoutez à cela que
hûte de Jérusalem & de toute la Jure
itique, arrivée à point nommé com-
l'Evangile l'avoit prédit, est pour
s une nouvelle preuve qui manquoit
premiers Chrétiens [illegible]
ient-ils être [illegible]
qu'il [illegible]

dans le monde, les Princes, les Nobles & les Savans, rejetter le Chriſtianiſme avec dédain ? On ſait quelle impreſſion fait toûjours un pareil exemple ſur le commun des hommes, trop portez à eſtimer les choſes par les déhors ; & ç la d'autant plus, qu'il n'y avoit nulle apparence que l'Evangile pût ſurmonter la réſiſtance qu'il trouvoit de toutes parts. Or pour des gens qui jugent des choſes par le ſuccès, ou qui craignent de ſe commettre en s'engageant dans un parti opprimé, il faut avouër que c'eſt là une tentation délicate. Il n'en eſt pas de même à préſent: le ſcandale de la croix de CHRIST eſt levé ; celui de l'oppoſition des Grands & des Peuples ne ſubſiſte plus ; l'événement nous fait voir que le CHRIST crucifié a remporté la victoire ſur toutes les grandeurs de la terre ; ſon opprobre eſt tourné en gloire ; ſon triomphe eſt public & durable, puiſque nous voyons de nos jours ſon nom béni des Savans & des Ignorans, des Grands & des Peuples ; nous voyons les Rois mettre leur couronne à ſes pieds, & les plus ſages ne préférer aucune autre école à la ſienne. Loin de pouvoir

douter de l'établissement de son regne, la durée qu'il a déja eu, & les profondes racines que nous voyons qu'il a jettées sur la terre, font assez connoitre ce qu'on en doit esperer pour l'avenir. Voilà une merveille que nous avons devant les yeux, & que n'avoient pas les prémiers Chrêtiens; merveille toûjours subsistante, qui en confirmant les miracles que nous n'avons pas vûs, nous en tient lieu en quelque sorte, & nous empêche de les regretter, puisqu'elle nous fournit une preuve équivalente. C'est la pensée de *S. Augustin*, par où nous terminerons ce chapitre. (c) „ Il y en a „ qui disent : Pourquoi ces miracles „ que vous dites qui ont été faits, ne se „ font-ils plus ? Je répons qu'ils étoient „ nécessaires avant que le monde crût „ précisément, afin que l'on crût. Qui- „ conque demande encore des prodi- „ ges pour croire, est [illegible] „ un grand prodige, de ne pas croire „ quand le monde a [illegible] „ font cette difficulté [illegible]

(c) [illegible]
Cap. 5.

„ quelque doute ſur les miracles
„ ont été operez ci-devant. D
„ vient donc que nous célébr
„ aujourd'hui, avec une perſuaſio
„ generale. CHRIST exalté en chair d
„ le Ciel? Et comment, dans des t
„ ſi éclairez, où l'on ne veut rien
„ mettre d'impoſſible, le monde a-
„ cru des choſes qui paroiſſent
„ croyables, ſi la certitude des mira
„ ne l'y avoit comme forcé? Di
„ vous que ce ſont des choſes très c
„ yables d'elles-mêmes, & que c'eſt p
„ cela qu'on les a crues? Mais ſi c
„ ſont croyables d'elles mêmes, pc
„ quoi donc ne les croyez-vous p
„ De deux choſes l'une: ſi les vér
„ de notre Religion, qu'on ne v
„ point, vous paroiſſent incroyabl
„ il faut qu'il y ait eu des faits ég
„ ment incroyables, mais pour
„ reels, & dont on s'eſt convai
„ en les voyant: il faut, dis-je, q
„ y ait eu de tels faits qui ayent
„ recevoir cette Doctrine. Qu
„ elle eſt aſſez croyable d'elle-mê
„ pour n'avoir pas beſoin du ſecc
„ des miracles, comment excuſer
„ vous vôtre incrédulité? CH

„ ſes plus proches parens) voyant „ que la fête des Tabernacles appro- „ choit, lui dirent „: *Quittez ce Pays, & allez en Judée, afin que vos diſciples voyent auſſi les œuvres que vous faites. On ne fait rien en cachette, quand on veut agir franchement. Puiſque vous faites de ſi grandes choſes, produiſez-vous en public.* Car, ajoute l'Evangeliſte, avec une grande ingénuité, *ſes fréres mêmes ne croyoient pas en lui.* Sur quoi voici la réponſe que fit NOTRE SEIGNEUR : *Mon tems n'eſt pas encore venu. Vous pouvez aller à la fête ; car le monde ne peut vous haïr : mais pour moi il me hait, parce que je rens ce témoignage contre lui que ſes œuvres ſont mauvaiſes. Je ne veux donc pas y aller préſentement.* Cependant, dit l'Evangeliſte, *après qu'ils furent partis, JESUS alla auſſi à la fête, non pas publiquement, mais comme en cachette.* Et ce n'eſt pas la ſeule fois qu'on lui ait vû garder cette réſerve. Quoiqu'*Hérode* ſouhaitât de lui voir faire quelque ſigne, il n'eut jamais cette ſatisfaction. Quand les Phariſiens priérent JESUS-CHRIST de leur montrer un ſigne

[illegible] ſe [illegible] [illegible] [illegible]

ni diſſimuler aucune. Celle-ci n'a pas échapé à *Celſe*, & l'on peut bien juger que cent autres bouches l'auront répétée après lui. Mais voyons ſi elle a autant de ſolidité que d'apparence.

1°. Je remarque d'abord qu'on ne peut s'empêcher au moins de loüer la bonne foi des Evangeliſtes, qui donnent eux-mêmes lieu à cette objection par la naïveté de leur récit. Car ils devoient bien ſentir que ces paroles, par exemple; *JESUS ne fit point de miracles en ce lieu-là à cauſe de leur incrédulité*, pouvoient être priſes en mauvaiſe part. Ils comprenoient bien auſſi que les Phariſiens ne manqueroient pas de tirer avantage de ce que JESUS avoit refuſé de ſatisfaire leur curioſité. Des Ecrivains tant ſoit peu artificieux, ſe ſeroient bien gardés de raporter de pareils traits, ou auroient pris ſoin d'y aporter quelque correctif; au lieu que ceux-ci ne penſent point à ajuſter leur narration d'une maniére propre à écarter les difficultez, & diſent les choſes ingénûment, ſans penſer à prévenir l'abus qu'on en pourra faire. Il faut avoüer

que

cette façon d'écrire l'histoire, mar-
une grande ignorance.

o. Quand il seroit vrai que les
tres seuls auroient été témoins
principaux miracles de NOTRE
GNEUR, cela ne devoit pas être
pté pour peu de chose. On n'en
e pas tant dans les Tribunaux pour
que affaire que ce soit; & nous
is vû ci-devant de quel poids
in témoignage comme le leur.

o. Dira-t-on qu'il faut les tenir
· suspects, comme amis & confi-
de leur Maître? Mais si l'on veut
dre les choses de plus haut, rien
s lioit naturellement à lui; aucun
êt ni aucun panchant humain ne
ortoit à le suivre: la plûpart ne le
oissoient point auparavant; & leurs
ıgez d'enfance alloient plutôt à
n détourner. Et quel plus ardent
mi du nom Chrétien, que l'étoit
ommencement *St. Paul*? Cepen-
le voilà qui devient un illustre té-
ı de la puissance de JESUS-CHRIST.
même nous montre ce qui l'a
luit là contre toute attente. Y qui
être plus croyable que lui-même

ſur le motif de ſa converſion? L'on peut dire auſſi de la plûpart des Diſciples de Notre Seigneur, qu'ils ne devinrent pas témoins, parce qu'ils étoient Diſciples; mais qu'ils devinrent Diſciples, parce qu'ils furent témoins. Leur témoignage n'eſt donc pas recuſable comme de gens déja engagés & prévenus; c'eſt un témoignage libre & impartial. Recuſera-t-on un témoin qui a pris parti dans une rencontre, quand ce n'eſt que la vuë même du fait qui l'a déterminé? Au contraire, cette détermination qu'il a priſe en conſéquence, eſt préciſément ce qui prouve ſon jugement & ſa droiture. Car un honnête homme doit agir ſuivant ſes lumiéres; & bien loin que les Apôtres perdent toute créance pour être devenus Diſciples de Jesus Christ, ils mériteroient beaucoup moins d'en être crûs, s'ils avoient raconté ſes miracles ſans ſe ranger parmi ſes Diſciples. C'eût été agir peu conſéquemment, & d'une maniére qui ne marqueroit pas de gens fort conſcientieux.

4°. L'Objection propoſée auroit peut-

& à Bethſaïda, elles ſe ſeroient humiliées avec le ſac & la cendre. Et ailleurs : *Si je n'avois pas fait parmi eux, des œuvres qu'aucun n'a faites, ils ne ſeroient pas coupables; mais maintenant ils les ont vûes, & ils ne laiſſent pas de me haïr.* Après ſa réſurrection, il ſe montra non-ſeulement aux onze Apôtres, mais à pluſieurs femmes, à pluſieurs Diſciples, & à plus de cinq cens fréres à la fois. Nous verrons bien-tôt qu'on ne devoit pas en exiger davantage. Pour ce qui eſt des dons du S. Eſprit que les Apôtres reçurent, ils les manifeſtérent auſſi-tôt & à Jéruſalem & en cent autres lieux, & cela à la vuë de tout le monde, prenans à témoins les Juifs & les Payens, de tout âge & de toute condition. Si donc quelques-uns des miracles de l'Evangile n'ont pas été faits devant la multitude, ce n'eſt point par une affectation que l'on puiſſe mal interpréter. De pareilles exceptions n'auroient ſervi à rien, & tant d'autres merveilles par eux operées ſous les yeux du public, montrent aſſez qu'il ne faut pas chercher du myſtére dans le reſte.

50. Mais pourquoi NOTRE SEIGNEUR a-t-il jugé à propos d'uſer de réſerve en de certains cas ? Je répons, que quand même on l'ignoreroit, cela ne rendroit pas l'objection meilleure. Il nous ſuffit d'avoir montré que ce n'eſt point là une réſerve affectée ni ſuſpecte. Mais ſi un lecteur pieux ne cherche qu'à s'inſtruire & à s'édifier, il n'eſt pas difficile d'entrevoir quelques raiſons qui ont pû engager NÔTRE SEIGNEUR à en uſer ainſi. Il lui convenoit, dans le commencement de ſon Miniſtére, de ne pas faire trop d'éclat, afin que ſa renommée croiſſant lentement & par degrez, ne donnat pas d'abord trop d'ombrage à ſes ennemis, & ne l'expoſat point à leur pourſuite, avant qu'il eut le tems de ſe faire bien connoître à ſes Diſcipies, & de les inſtruire ſuffiſamment. Car une inſtruction paſſagére n'auroit pas jetté dans leur ame d'aſſez profondes racines, & quelques miracles faits coup ſur coup n'auroient pas produit chez eux cette conviction pleine & reflechie que donne une longue experience. Il défendoit

 donc

donc d'abord de publier ſes miracles, parce, comme il le diſoit lui-même, *que ſon heure n'étoit pas encore venuë*, c'eſt à-dire, qu'il n'étoit pas encore tems d'en faire trop de bruit, ni de réveiller la jalouſie de ceux qui vouloient le faire mourir. De-là vient auſſi qu'il ſe montroit moins ouvertement en Judée qu'en Galilée; ce dernier Pays lui laiſſant, à ce qu'il paroit, plus de liberté pour agir & pour enſeigner, au lieu que la Judée qui étoit ſous le gouvernement des Romains, ſe trouvoit alors remplie de Sacrificateurs & de Docteurs d'un génie violent & dangereux. Mais à meſure qu'il avançoit dans ſa carriére, on lui voit garder moins de ménagemens. Il ordonna alors à ſes Diſciples de publier partout l'*avenement du régne de Dieu*. La réſurrection de *Lazare* ſe fit tout près de Jéruſalem, d'une maniére fort publique; & quand il entra pour la derniére fois dans cette Capitale de la Judée, ce fut aux acclamations de tout un Peuple, qu'il n'évita plus comme auparavant, parce qu'ayant ſuffiſamment ſemé ſa doctrine & prouvé ſa miſſion, il ne lui reſtoit

t plus, [illegible]
donner [illegible]
nes & [illegible]
à un libre [illegible]
les, & [illegible]
dont il vouloit [illegible]

[illegible]ant à cette demande, [illegible]
[illegible] ? c'est la comprendre fort mal,
le l'interpréter malignement, com-
NOTRE SEIGNEUR eût voulu s'af-
par-là qu'il trouveroit des gens
les. Car outre qu'il n'auroit tenu
un mal-intentionné de lui faire u-
ponse trompeuse, on voit que J. C.
enoit point les autres précautions
ne pareille défiance auroit dû sug
[illegible], à l'égard du lieu, des moyens,
noix des assistans, ou d'autres cir-
ances. Ce n'est donc point [illegible]
rocédé suspect ; & l'on peut [illegible]
bserver qu'il ne faisoit pas la [illegible]
dont nous avons parlé, [illegible]
iers miracles. Mais dans la [illegible]
de plus juste que d'avoir [illegible]
on ou au mauvais usage que [illegible]
it des précédens effets de son [illegible]
& de sa bonté ? & quoi de [illegible]

naturel alors que de demander à ceux qui venoient à lui, quel motif les amenoit ? ſi c'étoit une ſimple curioſité, comme celle qui porteroit à éprouver un Charlatan, & à voir les tours d'un Magicien, par le ſeul amour du merveilleux ? ou bien s'ils avoient un deſir plus ſérieux & plus important, s'ils venoient à lui comme à un Prophête, dans la vuë d'écouter ſes inſtructions & de trouver auprès de lui la guériſon de leur ame auſſi-bien que de leur corps ? De ces deux diſpoſitions ſi différentes, NOTRE SEIGNEUR avoit droit d'exiger la ſeconde, comme néceſſaire à ſon but principal, qui étoit d'inſtruire & de corriger; c'étoit un moyen d'y faire penſer & de réveiller la conſcience de bien des gens, que de leur dire : „ Qu'eſt-ce qui vous améne ? & que „ le confiance avez-vous en moi ? „ Croyez-vous que je puiſſe faire ce „ que vous demandez ? & ſi j'ai ce „ pouvoir, d'où penſez-vous qu'il „ me vienne ? Avez-vous bien peſé „ les conſéquences de votre démarche, & juſqu'où elle vous engage „ par

raport a [illegible] & à vos
urs ? Car voilà de quoi il s'agit
cipalement ; l'obligation est plus
euse que vous ne pensez, & c'est
uoi vous devez faire reflexion
it toutes choses. „ Il faut avouer
tel langage est bien digne du
: Dieu, qui exige plutôt de l'at-
n pour ses enseignemens que de
ration pour ses miracles ; & qui
uloit être confondu, ni avec des
s de prestiges qui ne pensent
éblouïr, ni même avec les Méde-
dont la science est toute humai-
: dont l'art se termine à la gué-
du corps.

is quand *Hérode* souhaitoit de
ir faire quelque miracle, pour-
ne le pas satisfaire ? pourquoi ne
nême aller au devant d'un desir
mble n'avoir rien que de légiti-
Rép. Ici rappellons d'abord une
ion générale. Le but principal
OTRE SEIGNEUR [illegible]
r la vérité, [illegible]
de sa [illegible]
la vérité, [illegible]
etits [illegible]

voyoit en eux plus de cette droiture de cœur & de cette humilité que demande la Religion, plus auſſi de ce détachement du monde & de cette diſpoſition à tout ſouffrir, qui étoit ſi néceſſaire alors pour cimenter les fondemens de l'Egliſe. Dans cette vuë, il ne fréquente point les Cours, & ne cherche point à ſe faire des ſectateurs parmi les Grands, comme s'il eût beſoin de leur appui. Il ſe tient parmi le Peuple, ſans ſe cacher pourtant aux Docteurs ni à d'autres perſonnes conſtituées en dignité, qui vouloient l'écouter; ſa coutume étant de ne rebuter qui que ce ſoit, en préférant pourtant ceux qui ne ſe préférent point aux autres. Il apprend qu'*Hérode*, pour plaire à une indigne Maitreſſe, ne s'étoit pas fait ſcrupule de décapiter *Jean-Baptiſte*, quoiqu'il le regardât comme un ſaint homme. Quelle préparation à écouter JESUS-CHRIST! Falloit-il donc que NÔTRE SEIGNEUR allat ſe mettre entre les mains de ce *renard* (c'eſt ainſi que l'Evangeliſte l'appelle) qui ne cherchoit peut

peut-être qu'à l'attirer dans le piége pour lui faire le même traitement qu'à *Jean Baptiſte*; ou qui ne ſouhaitoit de le voir, que comme un homme ſingulier, peut-être comme un Enchanteur, pour donner un paſſe-tems à toute ſa Cour? Car on ne voit pas qu'il ait fait auprès de lui aucune démarche ſérieuſe, qui marquat quelque diſpoſition à s'éclairer. Il ne fit même que s'en jouër enſuite, quand *Pilate* le lui renvoya. Convenoit-il au Fils de Dieu de s'aller donner en ſpectacle à un tel homme? Des Princes chargés d'iniquitez, & enyvrés d'orgueil, s'imaginent que les Miniſtres mêmes de la Religion doivent être les inſtrumens de leur vanité & les flatter dans leurs fantaiſies. Mais un Prophête révêtu d'une dignité encore plus ſacrée, attend que le Prince ſe ſouvienne qu'il eſt homme, & que ſentant ſa miſére, il recherche la grace de Dieu, dont il a beſoin autant que le moindre de ſes ſujets.

Diſons à peu près la même choſe des Phariſiens, qui vouloient que NÔTRE SEIGNEUR leur montrat quel-

que ſigne dans le Ciel ; cela leur paroiſſoit plus beau que des ſimples guériſons opérées ſur la terre. Ils ne faiſoient nulle attention aux enſeignemens de NÔTRE SEIGNEUR ; mais ils ſe ſeroient amuſés à voir quelque phénoméne brillant ; ce n'étoit de leur part qu'une vaine curioſité, & une eſpéce de défi qu'ils lui faiſoient, très diſpoſez à le chicaner ſur tout. Ils lui avoient déja vû opérer pluſieurs ſortes de miracles ; & quel uſage en firent-ils ? ils les attribuérent au Démon. Que faire ou que dire à des gens qui en ſont venus à cet excès d'aveuglement & de malice ? JESUS indigné ne juge pas à propos d'écouter leur demande indiſcrette ; il ſe contente de les avertir, avec le dédain qu'ils méritent, que s'ils étoient encore capables de quelque retour, ils auroient bien-tôt une grande occaſion de réfléchir ſur ce qu'ils devoient croire de lui. Pour cet effet, au lieu du ſigne céleſte qu'ils auroient voulu voir ſur le champ, il leur annonce ſa prochaine réſurrection, comme une choſe qui étoit dans ſon plan & qu'il ne faiſoit

faiſoit point pour l'amour d'eux, mais qui ſeroit un fait déciſif & digne de toute leur attention, un fait qui confirmeroit tous ſes précédens miracles, & qui ſeul devoit enfin ouvrir les yeux à quiconque ne vouloit pas s'obſtiner dans ſon erreur. Il y a des gens gâtés, avec qui l'on ne doit pas pouſſer trop loin la condeſcendance: il faut avec eux une conduite ferme, réſervée & pleine de dignité.

Quant à l'objection tirée de ce qui eſt dit que NÔTRE SEIGNEUR *ne fit point de miracles à Nazareth à cauſe de leur incrédulité*, nous demanderons d'abord, avec Mr. *Werenfels* (a): „ſi les autres miracles „attribuez à JESUS-CHRIST, „ſont vrais ou faux. S'ils ſont vrais, „cela ſeul décide pour la divinité „de l'Evangile; & s'ils ſont faux, „que coûtoit-il de plus aux Evan„geliſtes de lui en faire faire à Na„zareth auſſi bien qu'ailleurs? & „pourquoi vont ils faire eux-mêmes „une remarque inutile, qui peut en„ſuire

(a) WERENFELS. Diſſertat. de Miracul. S. Scripr.

„ ſuite être tournée en difficulté? Il „ faut avoüer que leur bonne foi pa- „ roit là bien clairement. De plus, ou „ ces hiſtoriens ont crû que ce trait „ feroit douter de la puiſſance de Je- „ sus-Christ, ou ils ne l'ont pas crû. „ S'ils l'ont crû, & s'ils ſe donnoient la „ liberté d'écrire plutôt un Roman „ qu'une Hiſtoire fidéle, pourquoi ne „ pas retrancher ce trait imprudent? „ Mais s'ils ne l'ont pas crû, cela même „ prouve que cette légére ombre n'eſt „ pas telle qu'elle puiſſe offuſquer la „ lumiére qui brille dans tout le reſte.

Mais pour ajouter quelque choſe de plus direct, nous remarquerons que *St. Matthieu* ne dit pas que Jesus ne fit point de miracle à Nazareth; il dit ſeulement qu'il en fit peu. Et *S. Marc*, en diſant qu'il ne put faire aucun miracle dans cet endroit, ajoute pourtant, *ſinon qu'il guérit quelques malades*; par où l'on voit que ces deux Evangeliſtes ne ſe contrediſent point, & qu'il ne s'agit pas ici d'une incapacité réelle de la part de Nôtre Seigneur, mais de ce que trouvant la plûpart des habitans de

Matth. XIII. 56.

Marc VI. 5.

de ce lieu-là [illegible] il se borna à guérir quelques personnes qui méritoient cette faveur, ne jugeant pas les autres dignes ni de ses miracles ni de sa présence. On sait d'ailleurs que cette façon de parler, *ne pouvoir pas une chose*, ne signifie pas toujours une impuissance réelle. Quoi de plus commun que de dire, *Je ne saurois faire ce que vous demandez*, pour dire qu'on ne juge pas la chose convenable, & qu'on a de bonnes raisons pour s'en dispenser, quoiqu'on ne manque ni de forces ni de moyens pour l'exécuter, si on le vouloit. Tout se réduit donc à savoir si Dieu est obligé de multiplier ses miracles au gré des hommes : Or c'est ce que l'on n'oseroit dire. NOTRE SEIGNEUR peut avoir eu de sages raisons pour user de quelque réserve avec les uns plutôt qu'avec les autres. C'est à nous de [illegible] Dieu de ce qu'il fait sans ni demander [illegible] propos de faire.

CHAPITRE XXVII.

Dixiéme objection. *Ne ſe peut-il pas qu'en effet les Apôtres ayent enlevé le corps de leur Maître, comme les Juifs les en ont accuſés ?*

LA réſurrection de JESUS-CHRIST étant le miracle le plus frapant, & qui ſeul décide de la vérité ou de la fauſſeté du Chriſtianiſme, c'eſt auſſi celui que les Phariſiens & les autres Docteurs Juifs s'efforcérent le plus d'obſcurcir, en diſant, que les Diſciples de JESUS étoient venus enlever ſon corps à quelque heure de la nuit lors que les gardes dormoient. *S. Matthieu* dit que c'eſt là le bruit qu'on fit courir, & que les Gardes furent payés pour le répandre, ou du moins pour ſe taire ſur ce qui étoit arrivé (*b*).

Matth. XXVIII.

Il paroit de-là que l'on convenoit au

(*b*) JUSTIN MARTYR, dans ſon Dialogue contre *Typhon*, raporte auſſi que la Synagogue de Jeruſalem envoya des Emiſſaires de tous côtez pour ſemer le bruit dont parle *S. Matthieu*, ſavoir, que le corps de JESUS avoit été enlevé tandis que les Gardes dormoient.

au moins que dès le Dimanche matin le corps de JESUS ne se trouvoit plus dans le sépulcre, & que l'on s'accordoit aussi dans un autre point bien important, c'est que les Juifs avoient eu la précaution de poser des gardes autour du tombeau. Sur ce pied-là, voyons sur qui les soupçons doivent tomber avec le plus d'apparence.

Quand on accuse ceux qui tenoient alors le premier rang parmi les Juifs, d'avoir débité un mensonge; il n'y a rien là qui ne soit affortie à la conduite qu'ils tinrent soit avec JESUS-CHRIST, soit avec les Apôtres, & à l'idée que nous en donne l'Historien *Joseph*, qui les dépeint comme des gens avares, superbes, vindicatifs, nourris dans un esprit de cabale, la plupart sans foi & sans probité; après avoir si injustement fait crucifier JESUS, de quoi n'étoient-ils pas capables pour achever d'éteindre son nom & sa mémoire?

D'un autre côté, tout ce que nous connoissons des Apôtres, ne nous montre que des hommes intégres, pieux, ingénus, naturellement timides, peu faits

faits au manége du monde, incapables d'une entrepriſe hardie, & qu'on ne ſauroit ſoupçonner avec la moindre juſtice d'un complot noir & impie, tel qu'il n'y a que des ſcélérats déterminez qui oſaſſent l'entreprendre. On l'a déja dit; il ſeroit à ſouhaiter que nos adverſaires vouluſſent une fois s'accorder ſur le caractére qu'ils prétendent donner aux Apôtres: Car tantôt ils en parlent comme de bonnes gens, faciles à tromper; & tantôt ils les repréſentent comme de hardis impoſteurs, capables d'un coup de main. Auquel de ces deux portraits s'en tiendront-ils? On les voit s'en ſervir tour à tour dans la diſpute, ſelon le beſoin & l'occaſion. Cependant, à dire vrai, ni l'un ni l'autre de ces portraits n'eſt fidelle; & l'on a vû dans la Section précédente que la véritable idée qu'on doit ſe former du caractére des Apôtres eſt fort différente de celles-là.

2°. Si le projet de Jesus-Christ avec ſes Apôtres eût été, qu'après ſa mort ils tâcheroient d'enlever ſon corps, pour dire enſuite qu'il étoit reſſuſcité; la premiére précaution à pren-

prendre étoit sans contredit celle du secret. Il faloit bien se garder de parler d'avance de cette résurrection, puisque c'étoit le vrai moyen d'engager les Juifs à prendre des mesures pour empêcher toute supercherie. Mais que fait NOTRE SEIGNEUR? Il avertit qu'il ressuscitera; il va jusqu'à en fixer le tems, qui est le troisiéme jour; & cela si publiquement, que ses Juges mêmes & ses ennemis, à qui ce discours étoit revenu de divers endroits, pensérent effectivement à prévenir un coup dont ils sentoient la conséquence, en s'assurant du sépulchre par une bonne garde. La précaution étoit sage selon leurs vües. Mais par cela même qu'elle leur vint si naturellement dans l'esprit, JESUS-CHRIST ne devoit pas y donner lieu en annonçant si précisément sa résurrection. La prudence vouloit au contraire qu'il n'en parlât point, afin que rien ne traversat l'enlévement projetté.

Jean II. 19. Luc XXIV. 7. Matth. XII. 40. Marc VIII. 31.

3°. On découvre aisément ce qui portoit les principaux des Juifs à semer un faux bruit. Il s'agissoit de couvrir

vrir leur prémier forfait, & d'étouffer une doctrine contraire à leur ambition & à toutes leurs vûës; c'étoit pour eux un engagement d'honneur & d'intérêt. Le motif qui les faiſoit agir eſt donc viſible; & en même tems on ne peut douter qu'il ne leur fût bien facile de faire parler à leur gré des ſoldats qui étoient dans leur dépendance. L'argent & l'autorité font tout en pareil cas: & qui riſquoient ces ſoldats à débiter un pareil bruit, ſoûtenus comme ils l'étoient par des Supérieurs aſſez puiſſans pour les mettre à couvert de toute recherche?

Il n'en eſt pas de même des Apôtres. On ne voit chez eux, ni motif ſuffiſant pour leur faire tramer le deſſein qu'on leur impute, ni facilité à l'exécuter. Outre qu'il leur faudroit attribuer un degré d'impieté & d'audace, qui eſt infiniment éloigné de leur caractére, il faudroit encore les ſuppoſer ſans prudence & ſans jugement: Car il faut un motif pour agir, & un motif proportionné à la grandeur & à la difficulté de l'entrepriſe. On ne forme pas un attentat périlleux à propos de rien.

faire encore toutes les pourſuites imaginables, pour arrêter une fourberie tendante à le faire revivre. Et après tout, quel profit, quelle utilité leur revenoit-il de faire leur Héros d'un homme qu'ils ſavoient bien n'être plus en vie, qui avoit même été crucifié ignominieuſement, qui de ſon vivant avoit été pauvre, mépriſé, & à la ſuite duquel on ne devoit attendre que de l'oprobre & des ſupplices, tant de la part de Dieu que de la part des hommes? Encore une fois, il faut un motif pour agir dans des entrepriſes périlleuſes. Mais en ſuppoſant que tout ceci ne fût qu'impoſture, je vois une foule de raiſons qui devoient en détourner les Apôtres; je n'en vois aucune qui pût les y porter.

4°. Les Juifs défians avoient pris toutes les précautions qu'il leur avoit plû afin de prévenir une ſurpriſe, en ſcêlant la pierre du ſépulchre & en poſant des gardes. Les gardes étoient pour écarter ceux qui voudroient en aprocher, & le ſcêlé ſervoit à prévenir toute fraude & à empêcher que les gardes mêmes ne prêtaſſent la main à quel-

quelque mauvais coup. Ces meſures étoient plus que ſuffiſantes ; & comme elles étoient bien connuës, il n'en falloit pas davantage pour ôter aux Apôtres toute penſée de rien attenter, quand ils l'auroient voulu. Après donc que les Juifs n'ont rien négligé & ont pris eux-mêmes toutes les ſuretez poſſibles, ſont-ils recevables à venir ſe plaindre qu'on a trompé leur vigilance? Et qui chargent-ils de cette accuſation ? des gens foibles & viſiblement incapables d'un pareil attentat ? Je doute qu'il y ait aucun Tribunal au monde où une ſemblable plainte fût écoutée, à moins qu'on ne donnât en même tems des preuves formelles de ce qu'on avance.

„ Mais, dit-on, le ſcêlé ſe trouva „ rompu, ce qui eſt une infraction „ contre les droits de la Juſtice & „ contre la foi publique. Il falloit attendre que les Sacrificateurs qui „ avoient mis le ſcêlé vinſſent le le„ ver eux-mêmes, ſelon les régles de „ la procédure judicielle „.

Réponſe. Cette objection, qu'on ne croiroit pas qui pût être propoſée ſé-

rieuſement, eſt pourtant une de celles que le Sr. *Woolſton*, Anglois, a le plus fait valoir de nos jours, dans ſes écrits ſophiſtiques & ſi peu meſurés. Mais en vérité c'eſt une mauvaiſe chicane. Car, je vous prie, contre qui la précaution du ſcêlé avoit-elle été priſe? Etoit-ce contre Dieu, pour lui lier en quelque ſorte les mains, & pour empêcher que JESUS-CHRIST ne reſſuſcitât ſans la permiſſion des Sacrificateurs? On n'oſeroit le dire, tant la choſe eſt abſurde. Eſt-ce contre la témérité des Apôtres eux-mêmes? Cela ne ſe peut; car en les ſuppoſant capables de forcer les gardes & d'enlever le corps de leur Maître pour le dire miraculeuſement reſſuſcité, ce n'étoit pas un *ſcêlé* qui pouvoit les arrêter; dès qu'ils aſſuroient, que cela s'étoit fait par un coup du Ciel, par cela même toutes les formalitez étoient anéanties. Pour qui donc le ſcêlé avoit-il été mis? Uniquement pour s'aſſurer, comme il a été dit, que les gardes mêmes, qui répondoient du ſépulchre comme d'un dépôt, n'auroient point la hardieſſe d'y tou-

toucher : [illegible]
une cassette [illegible]
prétend pas [illegible]
ne l'emporte [illegible]
surer que le [illegible]
l'ouvrira pas. [illegible]
gardes [illegible]
dehors, [illegible]
fidélité des [illegible]
aux gardes [illegible]
prendre, s'il y avoit quelque [illegible]
illégitime. Cependant on les laisse en repos, & l'on tourne sa plainte uniquement contre les Apôtres, comme s'ils étoient des ravisseurs. Se peut-il rien de plus irrégulier & de plus injuste ?

Mais ces Gardes dormoient, disent les Juifs. *Réponse.* En vérité la défaite est trop grossiére. [illegible], ces Soldats choisis par des [illegible]
mez, & a qui [illegible]
commandé la [illegible]
tous a point [illegible]
ment [illegible]
hommes [illegible]
pierre [illegible]
s'amusent [illegible]

ſes linges mortuaires, plient ces linges & les rangent de côté, enfin ils enlévent le corps, toutes choſes qui ne peuvent ſe faire dans un inſtant ni ſans bruit : cependant aucun de ceux qui ſont là de garde ne s'éveille ; & ces gens ſi endormis ne laiſſent pas de raconter le matin ce qui eſt arrivé durant leur ſommeil ? Ils vont juſqu'à nommer les perſonnes qui ont fait le coup ? & quoique, de leur aveu, ils n'ayent rien ouï ni vû, ils affirment la choſe auſſi poſitivement que s'ils avoient été témoins de tout ? Voilà, il faut l'avoüer, des témoignages d'une nouvelle eſpéce. Que de railleries n'aurions-nous pas à eſſuyer de la part de nos adverſaires, ſi nous alléguions en preuve ce que des gens diſent être arrivé tandis qu'ils dormoient ? Remarquez la différence de ces témoins aux nôtres. Ceux-là dépoſent ce qu'ils n'ont pû voir ; les nôtres dépoſent ce qu'ils ont vû. Ceux-là raportent, ou plutôt ſoupçonnent une choſe qui eſt arrivée de nuit, & ſur quoi ils pouvoient aiſément ſe tromper dans un moment de ſur-

ſurprise ; les nôtres arrêtent des faits qui ont été ſouvent retracés à leurs yeux, & qu'ils ont examinés tout à loiſir. Le témoignage des uns étoit ſuggeré & mercenaire ; celui des autres eſt libre & déſintéreſſé. Les premiers n'ont rien fait pour confirmer leur témoignage ; les autres ont tout ſouffert pour ſoutenir le leur. Enfin nous ne ſavons pas même s'il eſt vrai que les Gardes ayent raporté ce qu'on leur attribuë, puiſque leur rapport ne nous eſt connu que par les Juifs, qui peuvent les avoir fait parler à leur gré ; au lieu que nous ſommes ſûrs que les Apôtres ont fait eux-mêmes leur dépoſition devant les Tribunaux, & en cent lieux différens, ſoit de vive voix, ſoit par écrit. Quelle comparaiſon à faire entre des témoignages ſi diſproportionnez ? & comment héſiter un ſeul moment ſur celui qui mérite la préférence ?

5°. Mais pour achever de connoître de quel côté eſt la vérité, obſervons la contenance des uns & des autres, & voyons quelle conduite ils tiennent. Si les Apôtres avoient fait un

coup ſi hardi, ils ſe ſeroient ou cachés ou enfuis pour éviter toute pourſuite, & n'auroient d'abord ſemé leur fable que par des bruits ſourds. Au lieu de cela, que font-ils? Ils ſe rendent auſſitôt à Jéruſalem, & là tout ouvertement ils annoncent que leur Maître eſt reſſuſcité. „ Ils n'en font point, comme le remarque Mr. *Ditton*, „ un „ ſecret de cabale, ni un bruit myſtérieux de parti. Ils publient cet événement dans les ruës à haute voix, „ & prennent pour cela un tems où la „ ville de Jéruſalem étoit remplie d'étrangers de toutes les Nations, & où „ la foule aidoit elle-même à réveiller l'attention du Public. Mais autant „ que chacun s'empreſſoit à les entendre, „ autant épargnoient-ils aux curieux „ la peine de les déterrer, puiſqu'ils ſe „ montroient & parloient dans les Synagogues, au Temple, & dans les places publiques. Mais peut-être que ſe „ bornant au petit peuple & comptant „ ſur la crédulité du vulgaire, ils ſeront „ tout déconcertez devant des perſonnes éclairées & d'un ordre ſupérieur? „ Point du tout. Ils paroiſſent avec la „ même

Ditton, *Tome II. Sect. VI. pag. 64.*

„[illegible] Souverain
„Conseil de la Nation. Ce qu'ils ont
„dit à la multitude, ils le disent egale-
„ment aux Chefs de la Religion & de
„l'Etat. „ En effet voici en quels ter-
mes S. Pierre leur adresse la parole:
Chefs du Peuple, & vous Senateurs d'Is-
raël, puisqu'aujourd'hui nous sommes re-
cherchez pour avoir fait du bien à un
homme impotent, & qu'on nous demande
par quel moyen il a été guéri: sachez,
vous tous, & tout le peuple d'Israël,
que cet homme que vous voyez guéri,
a été au nom de JESUS CHRIST
de Nazareth, que vous avez crucifié,
& que DIEU a ressuscité. Ce JESUS
est la pierre que vous avez rejettée en
bâtissant, & qui est pourtant devenue
la principale pierre de l'angle. Et il
n'y a point de salut par aucun autre;
car il n'y a sous le Ciel aucun autre
nom qui ait été donné aux hommes par
lequel nous devions être sauvez. [illegible]
t-il là un seul mot qui ne marque la
fermeté d'une bonne [illegible]
aux ennemis de Jesus-Christ & aux
auteurs mêmes de sa mort, que St.
Pierre s'adresse dans ce discours. Si

les Apôtres étoient coupables du rap nocturne dont on les accuſe, com ment oſent-ils ſe montrer ſi ouverte ment ? & pourquoi le Sanhedrin qu les interroge, qui les tient ſous ſ main, ne les pourſuit-il pas comm raviſſeurs ? que ne les interroge-t-i préciſément ſur ce fait ? que ne leu confronte-t-il d'autres témoins ? que n met-il au jour toute leur manœuvre ? Il n'avoit nul ménagement à garde avec des gens de cet ordre, s'ils euſſent été atteints & convaincus d'u ne inſigne fourberie & d'un attenta public ; & pour arrêter le cours d leur prédication, quel meilleur moyen que de creuſer l'affaire & de bien éclai rer le Public là-deſſus ? D'autant plus que les Chefs du peuple étoient net tement accuſez par les Chrêtiens d'a voir verſé le ſang du Juſte ; d'avoir fait mourir le vrai Meſſie, & d'avoir même ſuborné les Gardes pour leur faire tenir un langage au gré de leur politique. Une accuſation ſi grave devoit les bleſſer juſqu'au vif, & ils avoient un très grand intérêt à ſe diſ culper, s'ils le pouvoient, d'un pareil

blame.

blâme. Cependant que font-ils? Ils défendent aux Apôtres de faire davantage mention de JESUS, & quand S. *Pierre* leur dit franchement: *Nous ne saurions nous empêcher de parler des choses que nous avons vûes & que nous avons ouïes*, ils se contentent d'aggraver les menaces, & ne veulent pas entrer dans de plus grands éclaircissemens. Ne reconnoit-on pas dans cette conduite l'embarras de gens que la vérité gêne, & qui cherchent plutôt à étoufer une afaire épineuse qu'a la suivre & à la débrouiller?

On ne voit pas non plus, que l'Orateur *Tertulle*, expressément chargé d'accuser les Chrétiens devant le Gouverneur de Syrie, ait rien dit dans son plaidoyer de ce prétendu crime imputé aux Apôtres, d'avoir furtivement enlevé le corps de leur Maitre, ce qui étoit pourtant le principal grief à alléguer contr'eux.

Nous sommes donc bien en droit de regarder cette accusation comme tombée, soit parce que nous venons de voir qu'elle est insoutenable en elle-même, soit parce qu'en effet les Juifs

ne

ne l'ont pas ſoutenuë, n'ayant ni ag
ni parlé comme ils l'auroient dû , ſ
cette accuſation avoit eu le moindr
dement.

CHAPITRE XXVIII.

Onziéme objection, *Que certaines circonſtances raportées de la perſonne de* JESUS-CHRIST *après ſa réſurrection, ſemblent indiquer que ce que les Apôtres virent étoit plutôt un ſpectre qu'un vrai corps reſſuſcité.*

UNe autre objection que l'on n'a pas manqué de faire, c'eſt que dans la narration même des Evangeliſtes il y a des circonſtances qui ſemblent marquer que ce qu'ils virent & qu'ils prirent pour JESUS, étoit moins un vrai corps humain qu'un fantôme ou un ſpectre ; puiſqu'il eſt dit qu'il leur apparut à diverſes repriſes, & qu'il ſe déroboit enſuite à leur vuë, au lieu de demeurer tout de ſuite avec eux, & de vivre comme vivroit un autre homme. Il eſt dit encore qu'il ne permit point à *Marie Magdelaine* de s'approcher

Luc XXIV. 31.

Jean XX. 17.

de

de lui ni de [illegible] arriva par [illegible] ples étant [illegible] tra *les portes* [illegible] là, dit-on, le propre d'un corps humain, tel que devoit être celui de JESUS, s'il fut reellement ressuscité; & n'y a-t-il pas lieu de croire que des témoins qui nous font de pareils récits, auront été sujets à quelque éblouïssement, qui les empêchoit de bien discerner la vérité?

Réponse.

1°. Pour éclaircir cette difficulté, il est nécessaire de rappeller ce qu'enseigne l'Evangile sur l'état des corps après la résurrection; c'est qu'ils conserveront bien une sorte d'identité & de ressemblance avec leur état présent, *mais* qu'ils seront pourtant *changez* à divers égards, qu'ils ne [illegible] aux besoins & aux [illegible] la vie animale, qu'ils [illegible] bles d'être élevez en [illegible] bien un autre [illegible] qu'enfin ils [illegible] la diffusion [illegible] que notre [illegible] à [illegible]

me a eu plusieurs maris ici-bas, duquel sera-t-elle la femme au jour de la résurrection ? sa réponse fût, qu'une pareille question étoit frivole, puisque dans la vie à venir l'on ne sera point marié, mais *nous serons comme les Anges du Ciel.* L'on peut voir aussi ce que dit *St. Paul* dans la I. aux Corinthiens chap. XV. sur la nature des corps rendus épurez & glorieux après la résurrection. Or Jesus-Christ, qui est le chef des ressuscitez & les prémices des mourans, a voulu montrer en sa personne quel est le genre de vie surnaturel & céleste que nous devons mener un jour, fort différent de la vie humaine & naturelle à laquelle il avoit bien voulu s'assujettir-ici-bas. Il en donna donc un exemple sensible & propre à fortifier la foi des Apôtres sur cet article, en se montrant à eux subitement & en se dérobant ensuite à leur vuë, comme aussi en venant tout-à-coup dans un lieu où ils étoient renfermez, & cela sans cesser d'être corps, mais par un effet miraculeux de sa puissance, qui le transportoit où il vouloit, & qui faisoit que les portes s'ou-

roient à son approche. [illegible]
e meme pouvoir qu'il fut [illegible]
u Ciel, qu'il se montra vivant
Paul sur le chemin de Damas
u'il viendra un jour [illegible]
meme maniére qu'il [illegible]
es ces circonstances [illegible]
à la nature de [illegible]
l est entre au sortir [illegible]
elle & terrestre
uant à ce qu'il [illegible] *Mar*
ydeleine : *Ne me [illegible]*
suis pas encore [illegible]
ur avouer [illegible]
ures [illegible]
storien [illegible]
rie avoit [illegible]
voir que [illegible]
répondre [illegible]
[illegible]
ui de [illegible]
e N[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]

ſes; car je ne ſuis pas encore prêt de vous quitter, je ne retourne pas ſi-tôt au Ciel; Hâte-toi plutôt d'aller vers mes fréres leur annoncer ma réſurrection. Mais de quelque maniére qu'on explique ces paroles, il eſt ſûr au moins que NÔTRE SEIGNEUR n'éloignoit pas cette femme de lui, comme ſi ſon corps n'eût pas été un corps réel & palpable, puiſque lui-même dit préciſément le contraire à *Thomas*: *Regarde moi, touche mes playes, & mets ta main ſur mon côté; car un Eſprit n'a ni chair ni os, comme tu vois que j'en ai.*

Vainement allégueroit-on encore ce qui eſt raporté des deux Diſciples allans à *Emaüs*, qui tardérent long-tems à reconnoître J.C. Car, comme quelcun l'a fort bien remarqué (*b*) „ qu'y „ a-t-il en cela d'extraordinaire? Deux „ hommes rencontrent un ami qu'ils „ croyoient mort; ils s'entretiennent „ avec lui pendant quelque tems, ſans „ ſoupçonner que ce ſoit lui; la per„ ſuaſion même où ils ſont qu'il eſt „ mort, n'aide pas peu à le leur „ faire méconnoître. D'ailleurs il leur „ paroit

(*b*) Les témoins de la réſurrection &c. *p.* 103.

„ [illegible] „ [illegible] „ [illegible] „

crucifié, & non un autre homme qui lui reſſemblât, & que ce n'étoit pas non plus un ſpectre ou un corps purement fantaſtique. Car 1°. cette maniére même de paroître & de diſparoître tout-à-coup, ne pouvoit convenir à un autre que lui, n'y ayant qu'un corps reſſuſcité qui puiſſe avoir de telles proprietez, & qu'une perſonne revêtuë d'un pouvoir ſurnaturel qui ſoit capable d'une choſe ſi extraordinaire. D'ailleurs nous avons vû ci-devant quel concours d'indices & de particularitez, ſoit d'actions, ſoit de diſcours, venoit confirmer ce que la reſſemblance du viſage & toutes les apparences faiſoient déja croire aux Apôtres ſur la réſurrection de leur Maître; enſorte qu'avec tant de marques accumulées il n'étoit pas poſſible de s'y méprendre.

Quant à l'idée de ſpectre, on voit qu'elle vint d'abord dans l'eſprit des Apôtres, parce que c'étoit une penſée aſſez naturelle à des gens imbûs des préjugez communs ſur cette matiére. Mais je ne penſe pas que ceux qu'on nomme aujourd'hui Eſprits-forts, préten-

[illegible]

[illegible]

[illegible]

il reprend les mêmes entretiens; ce qu'il leur dit eſt une ſuite de ce qu'il leur diſoit auparavant; il leur laiſſe toucher ſes mains & ſon côté, où DIEU permettoit que les cicatrices de ſa crucifixion reſtaſſent encore, afin de mieux convaincre ſes Diſciples; Il va même au-devant de l'opinion où ils pouvoient être, que ce fût là une apparition d'Eſprit, puis qu'il leur dit: *Voyez & touchez moi; car un Eſprit n'a ni chair ni os, comme vous voyez que j'en ai.* Il fait plus encore; il mange avec eux, quoique ſon corps ne fût plus aſſujetti à de tels beſoins; & après leur avoir ainſi donné cent marques réïtérées & indubitables de ſa réſurrection, il les méne en plein jour ſur le Mont des Oliviers. Là il leur donne encore des ordres rélatifs à tout ce qu'il leur avoit enſeigné auparavant; il monte au Ciel en leur préſence; & pour confirmer pleinement la réalité de toutes ces merveilles, il leur envoye, ſelon ſa promeſſe, des dons ſurnaturels, en vertu deſquels ils font eux-mêmes des miracles comme les ſiens, & ſont remplis d'une ſageſſe toute divine. Quoi

de

de plus ſuivi & de mieux lié que tant de faits réunis ? Si tout cela n'eſt pris que pour l'apparition d'un ſpectre, je ne vois plus ce qui diſtinguera la réalité d'avec une ſimple viſion, ou d'avec un ſonge. On pourroit mettre également en doute ſi tout ce que nous voyons eſt bien réel, ou ſi ce n'eſt point une ſuite d'apparences trompeuſes, enſorte que nôtre vie entiére ſe paſſât dans l'illuſion. Voilà juſqu'où conduiroit le doute qu'on affecte d'élever dans l'objection propoſée : ce ſeroit un principe de Pyrrhoniſme preſqu'univerſel.

CHAPITRE XXIX.

Douziéme objection : *Que* JESUS-CHRIST *après ſa réſurrection auroit dû ſe montrer vivant à un plus grand nombre de perſonnes & ſe faire voir au milieu même de Jéruſalem.*

MAis, [illegible]
étoit le [illegible]
dre la [illegible]
que peut [illegible]

montrât vivant dans le Temple & dans les ruës de Jéruſalem, qu'il ſe montrat à *Pilate* lui-même, au *Sanhedrin*, & à tout ce Peuple qui avoit ſollicité ſa mort ? C'étoit le vrai moyen de les convertir, ou de les confondre ; & quel triomphe alors pour l'Evangile !

Réponſe. Je ne ſuis pas ſurpris que l'on faſſe cette objection. C'eſt, à dire vrai, une des plus ſpécieuſes, & une de celles qui viennent le plus naturellement dans l'eſprit. Mais voyons ſi elle a autant de ſolidité que d'apparence.

Et d'abord on ne peut ſe diſpenſer au moins de reconnoître ici l'ingénuité & l'authenticité des Livres du *Nouveau Teſtament*. Car ſi c'étoit quelque plume hardie qui eût forgé cette hiſtoire après coup, il ne lui auroit pas plus coûté de feindre que JESUS s'étoit montré à pluſieurs centaines de Juifs, & qu'il les avoit ou convertis, ou confondus. Au lieu de cela, nos Auteurs ſacrez ont la bonne foi d'avouër qu'il ne s'eſt montré qu'à ſes Apôtres & à un certain nombre de diſciples. C'eſt *St. Pierre* lui-même qui nous le dit *Act.* X. *Nous ſom-*

montrât vivant dans le Temple & dans les ruës de Jéruſalem, qu'il ſe montrat à *Pilate* lui-même, au *Sanhedrin*, & à tout ce Peuple qui avoit ſollicité ſa mort? C'étoit le vrai moyen de les convertir, ou de les confondre; & quel triomphe alors pour l'Evangile!

Réponſe. Je ne ſuis pas ſurpris que l'on faſſe cette objection. C'eſt, à dire vrai, une des plus ſpécieuſes, & une de celles qui viennent le plus naturellement dans l'eſprit. Mais voyons ſi elle a autant de ſolidité que d'apparence.

Et d'abord on ne peut ſe diſpenſer au moins de reconnoître ici l'ingénuité & l'authenticité des Livres du *Nouveau Teſtament*. Car ſi c'étoit quelque plume hardie qui eût forgé cette hiſtoire après coup, il ne lui auroit pas plus coûté de feindre que JESUS s'étoit montré à pluſieurs centaines de Juifs, & qu'il les avoit ou convertis, ou confondus. Au lieu de cela, nos Auteurs ſacrez ont la bonne foi d'avouër qu'il ne s'eſt montré qu'à ſes Apôtres & à un certain nombre de diſciples. C'eſt *St. Pierre* lui-même qui nous le dit *Act.* X. *Nous ſom-*

ſommes témoins de toutes les choſes que JESUS *a faites dans la Judée & à Jéruſalem même. Cependant on l'a fait mourir ſur une croix. Mais* DIEU *l'a reſſuſcité le troiſiéme jour, & a voulu qu'il ſe fût fait voir, non à tout le Peuple, mais aux témoins que* DIEU *avoit choiſis auparavant.* Voila un aveu fait avec la derniére franchiſe, & qui n'eſt accompagné d'aucune précaution pour en prévenir le mauvais effet, quoiqu'il fût aiſé d'apercevoir l'objection qui en réſultoit naturellement. Tel eſt le caractére de ceux qui parlent de bonne foi ; ils ſe repoſent ſur ce qu'ils diſent la vérité, ſans ſe mettre en peine de la rendre probable, ni de prévenir les difficultez qui pourroient naître de leur récit.

Mais pour entrer dans le fond de l'objection, il faut ſe ſouvenir de ce qui a déja été obſervé, que le but de NÔTRE SEIGNEUR en faiſant des miracles, n'étoit pas tant d'éblouïr ni d'attirer l'admiration, que de donner du poids à ſa doctrine, ſur-tout en faveur de ceux qui par de bons principes étoient diſpoſez à l'écouter. A quoi

l'on ajoutera cette autre réflexion, que la Religion étant une économie d'épreuve & de liberté, le but de DIEU eſt bien de fournir à l'homme aſſez de lumiéres & de preuves, pour éclairer & pour ſatisfaire un eſprit attentif & raiſonnable; mais non pour ſubjuguer ou pour entrainer invinciblement ceux mêmes qui en ſont venus au dernier degré d'obſtination & de malice. Au contraire la ſuite naturelle & le juſte châtiment d'une telle corruption, c'eſt que des gens ſi endurcis ſoient enfin abandonnez à leur ſens reprouvé. Par-là commence le jugement de DIEU dont parle *St. Paul* en diſant, *que* DIEU *fera ſentir ſon indignation & ſa colére à ceux qui aiment à conteſter, qui ne ſe rendent point à la vérité & qui obeïſſent à l'injuſtice.* Rom. I.

Ce principe poſé, il s'agit de voir, ſi le SEIGNEUR a fait, non autant de merveilles que chacun le ſouhaiteroit, ou de la maniére qui nous plairoit le plus; mais s'il en a fait autant que le demandoit ſa ſageſſe, c'eſt-à-dire, aſſez pour les Juifs, aſſez pour les Payens, aſſez pour nous & pour tous les

les peuples qui ſeroient appellez à la foi.

A l'égard des Juifs, je ne vois pas de quel droit ils auroient pu ſe plaindre que JESUS ne leur donnoit pas aſſez de preuves de ſa miſſion, après les merveilles publiques & réitérées qu'il avoit faites au milieu d'eux, & dont chacun d'entr'eux pouvoit aiſément avoir connoiſſance; ce qui faiſoit dire à *S. Pierre* parlant à ce même peuple: *Iſraëlites, écoutez-moi: JESUS le Nazarien a été un homme à qui Dieu a rendu parmi vous un témoignage authentique, par les merveilles, les prodiges & les miracles qu'il a faits par lui au milieu de vous, comme vous le ſavez vous-mêmes.* Act. II. 22. Auſſi y eut-il pluſieurs Juifs pieux & bien-intentionnez qui ouvrirent les yeux à cette lumiére. Mais les autres le rejettérent, le calomniérent, le pourſuivirent avec le dernier acharnement, & ne ceſſérent point juſqu'à-ce qu'ils l'euſſent fait crucifier. Méritoient-ils après cela que DIEU ſe manifeſtât encore à eux autrement que par ſes châtimens? Quelques-uns l'inſultans juſques dans ſon ſupplice, diſoient: *S'il eſt le fils de DIEU, qu'il deſcende*

cende à préſent de la croix, & nous croirons en lui. Falloit-il que NÔTRE SEIGNEUR changeât tout ſon plan, pour ſatisfaire à cette eſpéce de défi, qui ne venoit au fond que d'un eſprit moqueur & profane? Il en avoit aſſez fait pour eux; & comme ſa mort conſommoit le crime de ceux qui le rejettoient, l'on peut dire auſſi que NOTRE SEIGNEUR terminoit à cette époque la commiſſion dont il étoit chargé à leur égard; comme il le fait entendre lui-même par cet eſpéce d'adieu mêlé de reproche: *Jéruſalem, Jéruſalem, qui tues les Prophêtes, & qui lapides ceux qui te ſont envoyez; combien de fois ai-je voulu raſſembler tes enfans, comme une poule raſſemble ſes pouſſins ſous ſes ailes, & vous ne l'avez point voulu? Sachez que le lieu de vôtre demeure va devenir déſert. Car je vous dis que vous ne me verrez plus déſormais; juſqu'à ce que vous diſiez, Béni ſoit celui qui vient au nom du SEIGNEUR.*

Matth. XXIII. 37-38. Luc XIII. 34.

Non-ſeulement ce qui reſtoit d'incrédules parmi les Juifs, ne méritoit plus de nouvelles lumiéres ni de nouvelles

ples le reconnoiſſoient. Je crois que le Lecteur n'aura pas oublié une remarque importante que nous faiſions ci-devant ; c'eſt qu'il n'en eſt pas d'une réſurrection comme de tout autre fait, dont chacun peut être un témoin aſſez compétent. Celui-ci eſt d'une eſpéce particuliére, parce qu'il a trois parties eſſentielles qu'on ne ſauroit ſéparer, enſorte que ſi l'une des trois reſte douteuſe, les deux autres ne prouvent rien. Pour être aſſuré qu'un homme eſt reſſuſcité, il faut prémiérement l'avoir très bien connu avant ſa mort, & pouvoir ſe rappeller diſtinctement toutes les particularitez concernant ſa perſonne qui ſervent à le caractériſer & à prouver que c'eſt bien le même homme. Secondement, il faut être aſſûré que cet homme eſt mort réellement ; & enfin il faut être ſûr que cet homme eſt actuellement vivant. Ce n'eſt que par la réünion & la comparaiſon de toutes ces circonſtances duëment éclaircies & vérifiées que l'on peut prononcer ſur la vérité d'une réſurrection.

Or

Or qui eſt-ce d'entre les Juifs qui uroit pû avoir aſſez de connoiſſance t de certitude du premier article, ui étoit pourtant eſſentiel? Ce n'étoit as le gros du Peuple, qui n'avoit û JESUS que de loin, dans la foule & rrement. Ses Juges devant leſquels il voit comparu de nuit & pendant quelues momens, ne devoient pas non plus voir une idée aſſez diſtincte de ſa erſonne, pour être ſûrs de ne s'y pas éprendre; & les bourreaux eux-mêes pouvoient s'y tromper, ne l'ayant û que peu de tems, avec un viſage âle & défait. Si donc JESUS ſe ût montré à ſes ennemis, & que uelqu'un eût élevé le ſoupçon que 'étoit un autre homme qui prenoit on nom à la faveur de quelque reſemblance, comme il eſt ſouvent arivé; à qui auroit-il fallu recourir our vérifier la choſe? Le vrai & l'unique moyen étoit de pratiquer ce qui ſe pratique dans les Tribunaux en pareil cas, je veux dire, d'appeller les parens, les amis, les voiſins, en un mot tous ceux qui une longue fréquentation avec la perſonne ſuſpecte,

a mis le mieux en état de juger si c'eſt elle-même qui reparoît, & celle par cent marques particuliéres, que des gens familiers ſe rappellent & à quoi d'autres n'ont jamais pris garde ſuffiſamment : de ſorte qu'il ſe trouveroit, que tout bien peſé, l'apparition de NOTRE SEIGNEUR à Jéruſalem eût été aſſez inutile, le témoignage même des Apôtres & des autres Diſciples, qui eſt celui auquel nous nous arrêtons, étant au fond le meilleur & le plus juridique que les Juifs eux-mêmes puſſent avoir. Enfin ceux d'entr'eux qui vouloient chicaner juſqu'au bout, s'étoient ménagé d'avance un retranchement qui les mettoit hors de portée d'être jamais convaincus ; c'étoit de traiter cette apparition de NOTRE SEIGNEUR comme ſes miracles précédens, de preſtige du Diable, qui vouloit achever par ce moyen la ſéduction qu'il avoit commencée. Il n'y a en vérité plus de reméde pour des eſprits ſi gâtez.

Si JESUS-CHRIST en a fait aſſez pour tous ceux d'entre les Juifs qui ne s'étoient pas rendus inacceſſibles à la

vérité, il n'a pas moins fait briller ſa
iſſance aux yeux des Gentils, mais
ır le miniſtére de ſes Apôtres. Car
mort qui terminoit ſa miſſion
ır raport aux Juifs incrédules (b)
t le commencement d'un autre
ériode de l'Economie Evangelique,
ii ne regardoit plus les Juifs ſeuls,
ais les Payens. C'eſt pourquoi de-
iis ſa réſurrection, il parle com-
e étant proprement entré dans ſon
:gne, comme étant non-ſeulement
: MESSIE des Juifs, mais le Lé-
ijislateur & le Juge de l'Univers :
'out pouvoir, dit-il, *m'eſt donné au*
iel & ſur la Terre. Dans ce nouveau
)lan, plus étendu que le prémier, il
lonne une commiſſion bien plus ample
i ſes Apôtres ; car au lieu qu'il s'étoit
contenté de leur dire auparavant :
Allez dans les bourgs de la Judée & de
la Galilée ; voici les derniers ordres
qu'il leur donne : *Allez & enſeignez*
toutes les Nations. Lui-même s'étoit
borné à inſtruire les Juifs : *Je ſuis*
envoyé

(b) Voyez *Sherlock*, Les Témoins de la Réſurrection, *page* 115.

envoyé, disoit-il, *vers les brebis égarées de la maison d'Israël.* Mais après avoir rempli cette tâche, il porte ses vûës sur le monde entier; & comme il ne lui convenoit pas, depuis le nouvel état où il étoit entré par sa resurrection, d'aller lui-même parcourir la Terre, ni de s'exposer davantage aux contradictions, aux souffrances & aux miséres de l'humanité; il remet ce soin à ses Apôtres, qui par leur condition naturelle étoient encore dans l'état commun des hommes, apellez à soufrir; & qui par leur nombre pouvoient annoncer l'Evangile en plusieurs lieux à la fois. Comme tout devoit rouler désormais sur leur prédication, il les orna de ses dons, il les munit de son autorité, il les revêtit d'un pouvoir approchant du sien; & non-seulement il voulut les avoir pour témoins de sa résurrection, comme le furent plusieurs autres Disciples, mais il les établit expressément en qualité de témoins choisis, ou témoins d'office, pour aller en tout lieu publier cet événement, devant les Rois & devant les Peuples: *Je vous envoye*, leur disoit-il

il, *pour m'être témoins devant les Nations.* C'eſt pourquoi *St. Pierre* propoſant de choiſir quelqu'un pour remplir la place de *Judas*, diſoit : *Choiſiſſons entre ceux qui ont toujours été avec le* SEIGNEUR JESUS, *quelqu'un qui ſe joigne à nous pour atteſter ſa réſurrection.* Il eſt vrai, que tous ceux qui avoient vû JESUS reſſuſcité, étoient bien obligez d'en rendre témoignage dans l'occaſion ; mais il falloit qu'il y eût un certain nombre de témoins ſpécialement chargez de ſe préſenter publiquement en divers lieux, pour ſoutenir ce témoignage & pour le répandre, tant de vive voix que par écrit. Or telle a été la fonction propre & diſtinctive de l'Apoſtolat, jointe à celle d'enſeigner en chef & avec une autorité éminente la doctrine Evangelique ; fonctions qui ne pouvoient mieux convenir l'une & l'autre qu'à ceux qui par leur longue & intime liaiſon avec JESUS-CHRIST, avoient d'un côté le plus de certitude de ſa réſurrection, & de l'autre le plus de connoiſſance de ſes leçons & de ſes préceptes. Act. I.

Nous disions encore qu'outre ce témoignage rendu en tout lieu par les Apôtres, DIEU voulut qu'ils fissent briller la puissance de leur Maître par les merveilles qu'ils opéroient en son nom, & cela d'une maniére dont les Payens pussent être témoins aussi bien que les Juifs. C'est ce que *St. Pierre* fait remarquer en
Act. II. disant : *Nous sommes témoins que* JESUS *est ressuscité, & que* DIEU *l'a exalté par sa puissance ; & ayant reçû l'accomplissement de la promesse que son Pére lui avoit faite d'envoyer le St. Esprit, il a répandu cet Esprit saint que vous voyez & que vous*
Act. V. *entendez maintenant.* Et ailleurs : *Le* DIEU *de nos Péres a ressuscité* JESUS *que vous avez fait mourir.... Nous en sommes les témoins, & le St. Esprit, que* DIEU *a donné à ceux qui lui obeissent, en est aussi témoin avec nous. St. Paul* parle de même dans *l'Epitre aux Hébreux*: *Chap.* II. 3. *Le salut nous a été d'abord annoncé par le* SEIGNEUR, *& nous a été confirmé par ceux qui l'avoient appris de lui, Dieu même appuyant leur témoignage par des miracles & des prodiges, par divers effets*

effets de ſa puiſſance, & par les dons du St. Eſprit qu'il a diſtribués ſelon ſa volonté.

Par ce moyen ceux qui n'avoient vû ni les miracles ni la réſurrection de JESUS-CHRIST, en trouvoient un équivalent dans les merveilles qu'ils voyoient faire aux Apôtres en ſon nom, puiſque ſes œuvres ne laiſſoient pas douter du pouvoir & de l'exaltation de celui qui les envoyoit. C'étoit là comme un ſecond fait, qui par ſa liaiſon avec le prémier, lui ſervoit de preuve, & cela d'une maniére plus étenduë & fort publique; en ſorte que tous ceux qui étoient témoins des miracles des Apôtres, devenoient en quelque ſorte autant de témoins de la réſurrection même de JESUS-CHRIST, dont ce que faiſoient les Apôtres n'étoit qu'une ſuite & une dépendance.

Pour nous qui n'avons vû ni le prémier fait ni le ſecond, je veux dire, ni la réſurrection de JESUS-CHRIST ni les guériſons opérées par les Apôtres; nous ne laiſſons pas d'avoir une double preuve de l'un & de l'autre; prémiérement par les témoignages hiſtori-

ſtoriques qui nous en reſtent ; & enſuite par un troiſiéme fait lié aux deux prémiers, & actuellement ſubſiſtant ſous nos yeux, qui eſt la converſion de tant de peuples idolâtres, & l'établiſſement de l'Egliſe. C'eſt là un monument vivant de la vérité du témoignage rendu par les Apôtres, & des dons miraculeux qu'ils ont reçus; puiſqu'on ne conçoit pas que ſans cela leur prédication eût jamais eu l'efficace & le ſuccès que nous voyons qu'elle a eu réellement.

Voilà donc une chaine de faits proportionnée à tous les tems & à tous les lieux, pour fournir à chacun le degré de clarté qui lui eſt néceſſaire. Ceux qui ont vécu en Judée du tems de NOTRE SEIGNEUR ont pû s'aſſurer par eux-mêmes de la vérité de ſes miracles. Ceux qui vivoient en d'autres lieux, ont eu pour équivalent le témoignage formel des Apôtres, & leurs miracles faits en confirmation de ce témoignage; & nous qui vivons dans des ſiécles plus reculez, nous avons pour preuve du paſſé, outre le rapport des témoins, l'état actuel de l'Egli-

avantage à préſent. Si au contraire ils avoient crû en lui, cela n'auroit fait qu'augmenter le nombre des fidéles, ſans fortifier beaucoup la preuve que l'on demande ſur la réſurrection de NOTRE SEIGNEUR. Car pourquoi ſeroit-on plus frappé de la foi de mille perſonnes qui auroient crû ce fait, qu'on ne l'eſt de la foi de cinq cent? pourquoi l'exemple de quatre Phariſiens convertis ſeroit-il d'un plus grand poids que celui d'un ſeul, qui eſt *S. Paul*? Et comme tous ces témoignages ne pouvoient pas nous parvenir par autant de monumens ou d'écrits différens, puiſque le tems en emporte toujours la plus grande partie; il ſe trouveroit, après tout qu'il ne nous reſteroit, qu'un certain nombre de témoignages, comme ceux que nous avons aujourd'hui. D'ailleurs, ſi chacun ne veut s'en rapporter qu'à ſa propre vûë, il n'auroit pas ſuffi que NÔTRE SEIGNEUR ſe montrat une fois à quelques perſonnes dans Jéruſalem; il auroit dû ſe montrer autant de fois qu'un nouveau concours de peuple l'auroit demandé; & pourquoi ne ſe ſeroit-il pas fait voir

auſſi

ſi à Capernaüm ? pourquoi pas à
ızareth, & dans tous les lieux qu'il
ɔit fréquentés auparavant ? Il fau-
ɔit même qu'il ſe donnat encore en
ɛtacle par-tout où la curioſité hu-
ine l'apelleroit, & que la démon-
ıtion de ſa gloire ſe perpetuât viſi-
ment, ou par la vuë même de ſa
ſonne, ou par des prodiges faits en
nom, & cela en faveur de chaque
ɛion, de chaque ſiécle & de cha-
perſonne qui l'éxigeroit. Car voi-
uſqu'où peut être pouſſée la pré-
ɛion de ceux qui ne veulent pas
ı tenir à la preuve hiſtorique ou
imoniale, lors même qu'elle paroit
iſante en ſon genre. Mais alors
ł revoquer en doute toutes les Hiſ-
ɛes ; c'eſt demander ce que la
ure des choſes ne permet pas.

CHAPITRE XXX.

Treiziéme Objection. *Si les miracles de l'Evangile avoient été vrais & réels, ils auroient d'abord converti tout le monde.*

IL y a des gens qui trouvent un nouveau ſujet de douter, en ce que ces miracles n'ont pas produit autant d'effet qu'il ſemble qu'ils en devoient produire, s'ils étoient auſſi grands & auſſi réels que nous le croyons. Le monde entier, dit-on, ſe ſeroit d'abord converti à la vuë de ces prodiges; car le moyen de tenir contre une telle évidence? Mettons-nous à la place de ceux qui vivoient alors; quelle impreſſion cela ne feroit-il pas ſur nous? Cependant on voit que le gros des Juifs & des Payens reſta encore dans l'incrédulité, & que ces miracles trouvérent bien plus de contradicteurs que de partiſans. N'y a-t-il pas là de quoi les rendre ſuſpects?

Réponſe. Je répons que quand on prend les choſes d'une maniére générale & abſtraite, ſans avoir égard aux circonſtan-

ſtances particulières du tems & du lieu; on eſt fort ſujet à ſe faire des plans imaginaires, en ſe flattant que les choſes iront comme il nous ſemble qu'elles devroient aller. Un jeune homme charmé de certaines vérités philoſophiques, s'imagine qu'il n'y a qu'à les propoſer pour convaincre tout le monde; & quand une réforme nous paroit évidemment juſte & utile, nous ne concevons pas qu'elle puiſſe trouver de la contradiction. Cependant le monde ne va pas comme on le croiroit, à en juger par des idées métaphyſiques; & pour peu qu'on ait d'expérience, on ſait que la diſpoſition des eſprits eſt ſi différente, que ce qui paroit clair à l'un ne fait point le même effet ſur un autre, & que des vérités aſſez palpables trouvent pourtant de l'oppoſition, dès qu'elles ſont contraires à des opinions reçuës, à des établiſſemens publics, à l'intérêt qu'ont différens ordres de perſonnes dans le maintien de ces établiſſemens, & à je ne ſai quelle tournure qu'ont pris les eſprits ſur cette matiére par des principes qui les font raiſonner tout de travers. Il arri-

ve alors que cette complication de fauſſes vuës & de préjugez, forme comme un épais nüage, que la plus vive lumiére percera difficilement. Quoi de plus commun que de voir dans les procès & dans les affaires de la vie, des gens, qui d'ailleurs ne manquent pas de capacité, montrer un entêtement inconcevable, juſqu'à fermer les yeux aux remontrances les plus juſtes & aux preuves les plus claires? Voilà ce que peut la force du préjugé, de l'intérêt, ou de la paſſion. Sans intérêt même & ſans paſſion, au moins apparente, il arrive ſouvent que l'habitude de penſer d'une certaine maniére, ferme, pour ainſi dire, toutes les avenuës aux nouvelles découvertes. Combien de Docteurs ont long-tems réſiſté aux démonſtrations de la circulation du ſang? combien ne ſe rendent pas encore à certaines expériences de Phyſique? & quoiqu'il ſoit comme démontré aujourd'hui, que c'eſt la Terre qui tourne & non pas le Soleil, combien de Païs d'ailleurs fort éclairez, où cette vérité n'a pû encore ſe faire jour? combien d'Uni-

d'Universitez qui persistent à retenir leur vieille Scholastique, au lieu de profiter de la lumiére qui brille à présent de toutes parts?

Que si la Philosophie même, où la Raison doit avoir un champ libre, ne se trouve encore que trop asservie à des idées dominantes, que sera-ce des erreurs consacrées par la Religion? Tout concourt à les fomenter; préjugez de naissance, crainte religieuse, coûtumes anciennes, complication de divers intérêts tant publics que particuliers, appréhension des nouveautez & des suites qu'elles peuvent avoir; autorité des Princes, des Pontifes, des Docteurs, qui tous s'unissent pour ne souffrir aucun changement: ce sont la autant de liens qui enchainent les esprits, & qui font que l'on se roidit contre une vérité importune, en opposant à des preuves claires de fausses subtilitez, à la Raison des autoritez, & à l'évidence des clameurs & des menaces. Sur-tout la superstition est bien forte, quand elle a trouvé le secret de s'incorporer à la Constitution de l'Etat, parce qu'alors les Politiques même les moins [illegible]

[illegible]

dules ſe joignent aux zélateurs pour ſoûtenir tout ce qui eſt établi. Qu'on eſſaye par exemple, d'aller combattre l'Idolatrie à la *Chine*, ou l'Aſtrologie judiciaire dans le *Mogol*, ou des coûtumes très abſurdes qui ſont reçûës de tems immémorial chez certains peuples ſauvages; on ſera ſurpris de voir par combien de racines ces ſortes d'erreurs tiennent encore parmi eux.

Il eſt vrai que des miracles ſemblent devoir être un moyen victorieux pour faire triompher la vérité. Cependant, à moins que ce ne ſoient des miracles d'éclat, propres à ravir, pour ainſi dire, les ſpectateurs; il ſe peut très bien que des actes également miraculeux ne fiſſent pas plus d'effet ſur certaines gens, que n'en font, comme on l'a dit, des expériences de Phyſique & de Médecine, claires & réïtérées. On ne ſauroit croire combien l'eſprit humain eſt fertile en mauvaiſes raiſons pour chicaner à toute outrance contre ce qui lui déplait. Suppoſé donc qu'un Miſſionnaire reſſuſcitât un mort chez quelque peuple des Indes; cela feroit ſans

doute

impreſſion ſur bien des gens ; il n'eſt pas ſûr que cela en fit nent ſur tout le monde. Une de la Nation enfoncée dans ſon ine créance, ne daigneroit pas nent s'informer du fait ; d'au- e nieroient ſans examen, & plu- en rejetteroient la conſéquence, nus qu'ils ſont du pouvoir des nteurs, & n'écoutans que leurs es qui crieroient que le Miſſion- eſt un Magicien, ennemi des k du Pays, qui vient méchamment erſer toutes les ſaintes coûtumes ctées par leurs Ancêtres. Voilà qui pour mettre un bandeau ſur les de preſque tout ce peuple. Et ſans cher ſi loin, n'avons-nous pas ouï ouveau Philoſophe (*a*) nous dé- r nettement qu'il n'en croiroit pas opres yeux ſur la réſurrection d'un ; ſi cela l'engageoit à admettre une rine contraire à ſes raiſonnemens ? cun eſt bien en droit d'avoir auſſi ne opinion de ſa Raiſon que cet ur. Mais avec ce principe, l'effet des

a) L'Auteur des Penſées Philoſophiques, z ci deſſus *Chapitre XV.*

des prodiges ſe réduira preſqu'à rien. Heureuſement tous les eſprits ne ſont pas de cette trempe, & l'argument tiré des miracles aura toûjours ſon efficace, mais plus ou moins, ſelon que les hommes ſeront plus ou moins bien diſpoſez. Dans le moral comme dans le phyſique, il y a des cas compliquez, où les mêmes cauſes ne produiſent pas toûjours le même effet.

C'eſt pourquoi pour juger de l'effet que devoient produire les miracles de JESUS-CHRIST & des Apôtres, tranſportons-nous dans leur ſiécle, & repréſentons-nous d'abord les Juifs entêtez de leur Loi, qu'ils croyent que JESUS vient renverſer; entêtez auſſi de l'idée d'un MESSIE glorieux, tout différent de ce qu'ils voyent dans JESUS; conduits par des Chefs violens, qui ne veulent pas entendre parler de réforme, & qui ſont perſonnellement bleſſez des cenſures de NÔTRE SEIGNEUR. Dans cet état des choſes, on conçoit aiſément quelle foule d'adverſaires l'Evangile dût trouver de ce côté-là. La haine eſt aveugle. Dans l'idée que

JESUS

JESUS étoit un novateur dangereux, on n'examina point ſes miracles attentivement ; & l'on crut en être quitte pour dire que tout ce qu'il faiſoit de plus éblouïſſant ne devoit ſéduire perſonne, parce qu'il y a des Magiciens capables d'en faire autant ; qu'ainſi les miracles de JESUS pourroient bien n'être que comme ces ſignes trompeurs des faux-Prophêtes, contre leſquels *Moïſe* lui-même nous avertit d'être en garde. Avec un pareil mélange de préventions & d'artifices, il n'eſt aucune vérité qu'on ne vienne à bout d'obſcurcir.

Du côté des Payens, les Apôtres ne trouvoient pas des diſpoſitions plus favorables. C'étoit un monde en partie idolâtre & ſuperſtitieux, en partie ſophiſte & libertin ; d'ailleurs ſi vicieux & ſi généralement dépravé, que cela paſſe tout ce qu'on avoit vû dans les ſiécles précédens. Il s'agit de les guérir tout-à-la-fois de leurs erreurs & de leurs vices, ſans trouver en eux preſqu'aucune ouverture qui donne accès à la vérité. Quel ſera leur prémier mouvement, à l'ouïe

de

de la Parole Evangelique ? Les ſuperſtitieux ſe ſouléveront ; les Prêtres crieront que tout eſt perdu, ſi l'on écoute ces nouveaux Docteurs ; les Princes & les politiques croiront qu'ils doivent maintenir de toute leur force les anciens établiſſemens liez à la conſtitution de l'Etat ; les gens indifférens ſur la créance, ne s'accommoderont point d'une Religion auſſi pure & auſſi grave que celle-ci ; ils l'accableront de railleries ; & les Philoſophes mêmes, tels au moins qu'ils étoient alors, vains Sophiſtes pour la plûpart, ne goûteront point une doctrine qui n'eſt guère moins oppoſée à leurs ſyſtêmes qu'elle l'eſt aux abus populaires & aux fables poëtiques. Que d'obſtacles à ſurmonter ! Mais la barriére devient encore plus forte, quand les Empereurs ont décerné des peines contre les Chrêtiens. Car on ſait ce qui arrive en pareil cas, & combien la prudence charnelle eſt ingénieuſe à trouver des prétextes pour ne pas s'engager dans un parti opprimé.

Lors donc que l'on venoit à parler de la prédication des Apôtres comme étant

ont accompagnée de faits miracu-
ux ; la moitié des gens, ou par
différence, ou par ménagement &
r crainte, ne voulant pas en-
ndre parler de cette nouvelle doc-
ine, s'en tenoient au parti le plus
mmode, qui étoit de n'en prendre
cune connoissance. Que si pour-
nt on se trouvoit pressé par quelque
it miraculeux difficile à nier, on se
tranchoit à dire, ou que cela n'éga-
it pas les prodiges & les merveilles
s Divinitez reverées depuis si long-
ms dans le païs, ou que c'étoient
s prestiges d'Enchanteurs ; pensée,
ui toute absurde qu'elle nous paroit
ujourdui, étoit assez plausible pour
s tems-là. Car, comme le remarque
Abbé *Fleury*, tout étoit plein alors de
Charlatans, qui se vantoient de pré-
dire l'avenir par diverses sortes de
divinations, & de guérir les ma-
ladies par des caractéres & des en-
chantemens, par des mots barba-
res ou des figures surprenantes. Ils
faisoient même des choses éblouis-
santes pour tromper les yeux. Ainsi
, l'on ne s'étonnoit pas trop, d'enten-

Mœurs des Chrétiens, §. 15.

„ dre raconter des miracles, ni mê-
„ me d'en voir; on confondoit les
„ vrais avec les faux, & l'on mépri-
„ soit également tous ceux qui paſ-
„ soient pour en faire. Le païs des
„ Apôtres & des prémiers Chrêtiens
„ aidoit encore à cette erreur; car
„ la plûpart de ces impoſteurs venoient
„ d'Orient.

Cependant la vérité a ſes droits; & puis-que DIEU faiſoit tant que de la ſoutenir par des miracles, il faloit bien qu'elle prévalût, quoiqu'avec peine & lenteur. C'eſt auſſi ce qui eſt arrivé. Malgré ce prémier ſoulévement, il y eut des gens plus libres de préjugez, qui ayant fait toute l'attention néceſſaire à la doctrine & aux miracles de l'Evangile, demeurérent convaincus de leur vérité, & ſe déclarérent pour cette créance. Bientôt la lumiére ſe répandit; le nombre des fidéles s'accrut; la perſécution ne fit qu'engager pluſieurs perſonnes à examiner, & l'examen tournoit toûjours à l'avantage de l'Egliſe; ſi bien que cette perſuaſion gagnant enfin le deſſus, la certitude des mira-

miracles ne fut plus contestée. N'est-ce pas à peu près tout le chemin que peut faire une lumiere percante, lors qu'elle trouve tant de nuages à dissiper? Il faut bien donner le tems à l'erreur, sur-tout à une erreur inveterée & autorisée, qui a même sa racine dans la corruption du cœur; il faut bien, dis-je, lui donner le tems de rendre des combats avant que d'être vaincuë. Tel est le train du monde; n'en espérons pas davantage de la foible humanité.

CHAPITRE XXXI.

Quatorziéme Objection. *Pourquoi n'y a-t-il que des Auteurs Chrêtiens qui ayent raporté les miracles de l'Evangile?*

ON dit encore que si JESUS-CHRIST & ses Apôtres avoient fait tout ce que l'Evangile leur attribuë, la renommée en eût été si grande qu'une foule d'Ecrivains de [illegible] y auroient à l'envi publié [illegible]

Réponse. Cette [illegible]

une de celles qui ont quelque choſe de fort plauſible du prémier coup d'œil, mais qui ſe diſſipent dès que l'on vient à conſidérer les choſes de près.

Ne diroit-on pas, à entendre ceux qui font cette objection, qu'il nous reſte une foule d'Ecrivains de ce tems-là, & d'Ecrivains à portée de ſavoir ce qui ſe paſſoit en Judée, & engagez par la nature de leurs ouvrages à en faire mention? Cependant il y en a fort peu qui fuſſent dans ce cas-là; & d'entre ceux qui y étoient, nous pouvons dire que le plus grand nombre a effectivement rendu témoignage aux miracles de l'Evangile. Ceci demande quelque diſcuſſion.

Quoique le ſiécle d'*Auguſte* & des prémiers Céſars, ait été fertile en Ecrivains de toute eſpéce, il n'en eſt pas beaucoup parvenu juſqu'à nous. Comptons d'abord dix Auteurs Juifs, qui ont écrit en Grec, ſelon l'uſage de ce tems-là. En ſuivant l'ordre des tems, le prémier eſt *Philon*; puis viennent les quatre Evangeliſtes, & les quatre Auteurs des Epitres recueillies dans le Nouveau Teſtament; enfin l'hiſtorien *Joſephe*.

Nous

Nous n'avons point d'autres Ecrivains Juifs des deux prémiers siécles. On pourroit même rayer *Philon* de cette liste, parce qu'outre qu'il a toûjours vécu hors de Judée, il faut qu'il ait composé la plûpart de ses ouvrages du tems d'*Auguste* & de *Tibére*; étant déja un homme d'âge & de réputation, quand il fut député par les Juifs d'Alexandrie vers l'Empereur *Cajus Caligula*. Si donc cet Auteur ne dit rien de JESUS-CHRIST ni des Chrêtiens, son silence n'a rien d'étonnant, puisque la plûpart de ses ouvrages sont d'une date antérieure. Pour les huit Auteurs recueillis dans le Nouveau Testament, on ne sauroit trouver de témoignages plus formels que les leurs sur les faits dont nous parlons. Reste l'Historien *Josephe*, qui a certainement rendu un témoignage avantageux à *Jean Baptiste* & à *St. Jaques*; & dont le passage touchant JESUS-CHRIST est aussi regardé comme authentique par la plûpart des Critiques, sur la foi de tous les exemplaires (a). Si pourtant ce passage

(a) Quand on imprimoit le Chapitre XI. je n'avois pas encore vû une Dissertation du P. P. Daumonius sur ce passage de *Josephe*; qui a été insérée

eſt ſuſpect par quelques endroits, il peut au moins être vrai en partie. D'ailleurs nous avons remarqué, que le ſilence même de cet Auteur ne pourroit qu'être pris en bonne part pour la Cauſe Chrêtienne; puiſque c'eſt beaucoup dire, que de ſe taire dans les circonſtances où il ſe trouvoit. Voilà donc preſque tous les Ecrivains Juifs de ce ſiécle, déclarez pour les miracles de Jesus-Christ, ſans qu'aucun, à nous connu, les nie ou les contrediſe.

Entre les Ecrivains Grecs qui nous reſtent des deux prémiers ſiécles, il faut mettre à part tous ceux qui par la nature de leur ouvrage n'étoient point appellez à parler de Jesus-Christ, comme les Grammairiens, les Mathématiciens, les Orateurs, les Poë-

inſerée dans le *Mercure de France* du mois de Mai 1739. Il groſſira la Liſte des défenſeurs de ce paſſage. Il remarque entr'autres qu'un des extraits attribué à *Photius* n'eſt pas de lui; il prouve qu'on ne peut rien inférer du ſilence de cet Ecrivain; & il dit que ſi pluſieurs Anciens ſe ſont abſtenus de citer ce témoignage de *Joſephe*, c'eſt parce que *Joſephe* étant demeuré attaché à la Religion Judaique, les Juifs auroient pû retorquer ſon exemple contre les Chrêtiens.

Poëtes &c. Quant aux Philoſophes & aux Hiſtoriographes, leur ſujet pouvoit bien les conduire à en faire mention. Mais il nous reſte peu de ces Ecrivains, & pluſieurs de ceux-là ſont encore à nôtre avantage. *Arrien* & *Appien*, deux Hiſtoriens qui ont fleuri depuis *Trajan*, n'ont pas eu occaſion de parler des Chrêtiens ; le prémier n'ayant écrit que la vie d'*Alexandre le Grand*, & l'autre ayant laiſſé en arriére la Judée, lors qu'il faiſoit l'Hiſtoire des principales Provinces de l'Empire. On ſait que *Lucien* parle une ou deux fois des Chrêtiens, mais légérement & ſur un ton railleur. C'étoit un Epicurien déclaré, qui n'a jamais cherché qu'à plaiſanter ſur toutes ſortes de ſujets, ſans ſe mettre en peine d'étudier ſérieuſement ni le Chriſtianiſme ni aucune Religion. Il ſuppoſe pourtant, dans l'écrit intitulé *Philopſeudes*, que les Chrêtiens attribuoient à leurs Chefs des dons miraculeux. *Celſe* eſt le ſeul de ce tems-là qui paroiſſe avoir directement attaqué l'Evangile. Mais nous n'avons plus ſon Livre, & les traits qu'on en raporte font juger qu'il conteſtoit moins

ſur les faits que ſur les dogmes. On auroit droit d'attendre beaucoup de *Plutarque*, ce Philoſophe-Hiſtorien, ſi raiſonnable & ſi ſavant, qui a eu occaſion de paſſer une infinité de choſes en revûë, ſoit dans ſes *Vies des hommes illuſtres*, ſoit dans ſes *Oeuvres Morales*. Comment n'a-t-il pas dit un mot des Chrêtiens? J'en ſerois ſurpris, ſi je ne ſoupçonnois que les connoiſſant peu, il a mieux aimé ſe taire, que d'en parler indiſcrétement, ou que d'en dire du mal, comme on étoit forcé de le faire pour parler au gré du beau monde. Il arrive ſouvent qu'un homme judicieux, qui a des ménagemens à garder, évite de parler d'un ſujet ſur lequel il n'a pas la liberté de s'expliquer à ſon gré. Sur ce pié-là le ſilence de *Plutarque* feroit plus d'honneur que de tort au Chriſtianiſme. D'un autre côté, nous avons un bon nombre d'Auteurs Grecs, qui ne ſe ſont pas tûs, comme *Clément Romain*, *Ignace*, *Juſtin Martyr*, *Athénagore*, *Clément d'Alexandrie*, *Origéne*, tous hommes d'un ſavoir diſtingué, & qui avoient expreſſément étudié le ſujet dont ils par-

c'eſt celui d'un homme qui enviſag
choſes du côté politique & qui n'a
aprofondi. *Tacite* & *Suétone*
voient, comme on ſait, à Ro
où il n'étoit queſtion que de guerre
politique, d'éloquence & de ſp
cles ; où l'Epicuréiſme étoit fort
mode, & où l'on ſe mettoit
en peine de ce qui ſe paſſoit dan
coin de ce vaſte Empire, dès que
ne touchoit point aux affaires d'I
Nous avons déja obſervé qu'o
étoit fort prévenu contre mille g
qui aportoient alors d'Egypte &
l'Orient, de prétendus ſecrets
des cultes ſuperſtitieux : ſi bien
dès qu'on annonçoit quelque c
d'extraordinaire de ce païs-là, le
mier mouvement étoit de traiter
cela de fable, indiſtinctement &
examen. Outre que nos deux
ſtoriens étoient imbûs de ces pré
tions, ils vivoient dans un tems
par les Conſtitutions de *Domitien*,
ſuivies encore ſous *Trajan*, l'on
toit le Chriſtianiſme de crime d
Ils n'avoient donc garde de ten
deſſus un autre langage que celui

tullien nous dit que tomboient fréquemment ceux qui, ne ſachant pas ce que ſignifioit le nom de CHRIST, le changoient en un autre nom Grec qui leur étoit plus connu. Ce même *Suétone* parlant ailleurs des ſupplices que *Néron* fit ſouffrir aux Chrêtiens, dit que c'étoit *une eſpéce d'hommes adonnez à un nouveau genre de ſuperſtition & de malefice.* Qui ne ſeroit ſurpris de voir un homme auſſi grave, n'être pas mieux informé des vrais ſentimens de la Secte qu'il décrie, que le ſeroit une femmelette de ſon quartier, & ſe contenter de lâcher contr'eux une injure triviale, ſans équité ni connoiſſance de cauſe? *Tacite* lui-même, ce profond génie, ſemble oublier ici ſon diſcernement ordinaire (*c*). Il juſtifie bien les Chrêtiens du crime que *Neron* leur imputoit, par rapport à l'incendie de Rome; mais il a pourtant la dureté de faire entendre que ces gens-là étoient d'ailleurs très coupables & ne méritoient nullement d'être épargnez. Pourquoi cela? On s'attendroit que cet habile homme entrât là-deſſus dans quelque explication, & que comme il raconte aſſez

(*c*) TACITE Annal. *Lib. XV. Cap.* 44.

assez bien l'origine [illegible] disant, qu'*elle avoit pour [illegible] que Pilate [illegible] rir sous l'Empire de [illegible]* [illegible] exposeroit de même quels étoient [illegible] mens & la conduite de cette Secte, qui la rendoient si odieuse. Mais point du tout. On voit qu'il n'a pas seulement daigné s'en informer [illegible] que ce soit une nouveauté venue [illegible] rient, dans un tems où *tout ce qui [illegible] de mauvais abordoit à Rome*. Il ne lui en faut davantage pour décider sur l'étiquette, que ce doit être une Secte pernicieuse, détestable, & digne des plus grands supplices. Un jugement si outré, & qui n'est motivé d'aucune raison, porte son correctif avec soi. Ces sortes d'expressions vagues & outrageantes, sont la marque d'une aveugle prévention. Pour peu que *Tacite* se fût instruit de la Religion des Chrétiens, il [illegible] qu'ils fondoient [illegible] faits miraculeux [illegible] détruire [illegible] ces faits [illegible] bien [illegible]

ignore ; ce qui ne peut venir que d'une extrême indifférence de ſa part, & d'une grande négligence à s'en inſtruire. Mais on n'en ſera pas ſurpris, après lui avoir ouï débiter ſur le compte des Juifs, qu'ils étoient originaires du mont *Ida* en Créte, qu'ils avoient conſacré dans leur Sanctuaire l'effigie d'un âne, & autres contes très ridicules tels que les débitoit le vulgaire Payen (*d*). C'eſt ainſi qu'on traitoit à Rome tout ce qui n'avoit pas rapport aux affaires & au goût du tems. Et il ne faut pas que cela nous étonne. Il n'eſt encore que trop ordinaire de voir des perſonnes de diſtinction, & habiles ſur d'autres ſujets, parler pitoyablement des matiéres de Religion, ſoit parce n'en ayant jamais fait leur étude elles reſtent à cet égard dans les préjugez communs, ſoit parce que leur indifférence pour la Religion, & leurs vûës toutes politiques, leur font adopter ſans examen le langage du Parti dominant.

(*d*) *Tacit. Hiſt.* L. V. c. 4.

Il n'y a donc pas lieu de ſe prévaloir contre nous, de la maniére dont ces deux Auteurs ont parlé du Chriſtianiſme

ianiſme, non plus que du ſilence de quelques autres : Et quand nous oppoſerons à ces deux Ecrivains Latins *Minutius Felix*, & *Tertullien*, comme nous en avons oppoſé de *Juifs* & de *Grecs* à d'autres de ces mêmes Nations. Il ſe trouvera toujours que le nombre, auſſi bien que le poids des autoritez, ſera en notre faveur. Au fond, il n'eſt rien arrivé ici que ce qui doit arriver naturellement par raport à des faits ſinguliers qui ſe ſont paſſés dans un lieu éloigné, & qui demandent quelque recherche pour être bien éclaircis. D'abord la plûpart des gens les ignorent; & ceux qui les prémiers en entendent parler, les rejettent ſans examen. Des Ecrivains entrainés par le méme préjugé, en diſent un mot qui ſe reſſent de leur ignorance; d'autres plus curieux, & jugeans la choſe d'aſſez grande conſéquence, l'examinent, & la trouvant bien fondée; ils en parlent ſur ce pié-là. Peu à peu la vérité perce; & ſi la perſuaſion devient générale, le ſilence ou le mépris de quelques-uns des prémiers Ecrivains, ne peut plus être

être allegué contre les témoignages formels de ceux qui ont tout pesé & tout aprofondi.

Objection. Mais, dit-on, les Auteurs que vous citez pour vous, étoient Chrêtiens; & dès-lors leur témoignage est nul ou suspect.

Réponse. Pourquoi cela? C'est tout ce qu'on pourroit dire, s'ils eussent déja été Chrêtiens avant que d'entendre parler des miracles qu'ils attestent. Il sembleroit alors que le préjugé a pû les disposer à recevoir aveuglément des bruits conformes à leur créance, comme il arrive tous les jours. Mais le cas est tout différent. Ceux dont nous citons le témoignage, n'étoient pas nez Chrêtiens comme nous le sommes; ils le sont devenus par la conviction même qu'ils ont acquise sur ces faits. Cette conviction ne fut pas la suite ou l'effet de leur Christianisme; c'en étoit la cause & le fondement. Ils ont examiné ces faits, étant encore Juifs ou Payens, ou tandis que le Paganisme étoit dominant, & que l'Eglise Chrêtienne étoit opprimée. Qu'étoient les Evangelistes & les Apôtres sinon des Juifs comme

Hist. *Lib.* *Cap.* 4.

mme *Joſéphe* & *Philon*? & qu'étoient
ément, *Ignace*, *Ariſtide*, *Athénagore*,
ſtin, *Minutius Felix*, *Tertullien*, *Ori-*
ne, &c. ſinon des Savans & des Phi-
ſophes auparavant imbus des opi-
ons Payennes, comme *Phlégon* ou
lutarque? Suppoſons pour un moment
ue *Plutarque*, dont nous parlons, eût
nnu l'Evangile, & eût parlé en con-
quence de la vérité des faits qui y
nt renfermés : ſeroit-on en droit de
mpter ce témoignage pour nul,
rce qu'il ſortiroit de la bouche d'un
hrêtien? Ce ſeroit une étrange choſe
ue ſa bonne foi lui fit tort. Tant s'en
ut que la démarche qu'il auroit faite
cet égard dût le décréditer, que c'eſt
ſtement ce qui devroit le plus lui at-
rer nôtre confiance, puiſqu'il agiroit
n honnête homme en ſuivant ſes lu-
ières. Or le cas que nous venons de
ppoſer eſt préciſément celui de nos
rémiers Auteurs Chrêtiens. Loin d'être
ez avec des préjugez favorables pour
Evangile, ils en avoient de tout
ontraires. Leurs études précédentes,
urs intérêts temporels, l'état du mon-
e & les uſages alors reçûs, tout leur

fourniſſoit de fortes raiſons pour ne point donner légérement dans une nouveauté auſſi peu attrayante & re gardée d'auſſi mauvais œil que l'étoi le Chriſtianiſme. Aſſûrément le témoi gnage de gens qui ſe ſont montrez aſſe deſintéreſſez & aſſez ſincéres pour n'ê tre point retenus par de tels obſtacles eſt le plus fidéle & le plus reſpectabl que l'on puiſſe jamais avoir.

Je demande encore, qui veut-on qu rende témoignage aux miracles de l'E vangile? Ceux qui les croyent, ou ceux qui ne les croyent pas? Il ſeroit ridicu le de l'attendre des derniers; car s'ils le avoient crûs, ils auroient tout de ſuite embraſſé le Chriſtianiſme, & ce ſe roient toûjours des témoins Chrê tiens que nous aurions. Il faudroit donc les recuſer tous, puiſqu'on ne ſauroit en avoir d'autres ſur des faits déciſifs comme ceux-là. Feroit-on plus de cas du témoignage d'un homme qui en certifiant ces faits ſeroit demeuré Juif ou Payen? Il faut avouër que ce ſeroit un homme bien mépriſable, un vrai prévaricateur, puiſqu'il ne ſuivroit point ſa conſcience, & ſe démentiroit

droit lui-même en ne rendant qu'un demi-témoignage à la vérité.

Je doute même que nos adverſaires vouluſſent tenir grand compte d'un pareil témoignage. Car pourquoi rejettent-ils celui de *Joſéphe*? Leur principale raiſon eſt qu'il n'eſt pas naturel ni vraiſemblable qu'un Juif ait parlé ſi avantageuſement de la perſonne & des miracles de JESUS-CHRIST: C'en eſt trop, dit-on, pour un homme qui paroit avoir profeſſé juſqu'au bout le Judaïſme; s'il avoit crû tout cela, il ſeroit devenu Chrêtien; les actions doivent ſe conformer aux paroles. Mais qui ne voit que le même ſoupçon s'éléveroit contre tout Auteur Payen qui auroit parlé affirmativement des merveilles de l'Evangile? Cet Ecrivain, diroit-on, ne peut être qu'un Chrêtien déguiſé; ou bien le paſſage qu'on allégue y aura été fourré par une main étrangére; ou il faut le regarder comme un homme qui ſe joüe du monde & de la Religion, n'étant pas poſſible qu'il fût réellement perſuadé de ce qu'il avance ſans avoir embraſſé la foi Chrêtienne. Mais ſi cette raiſon ſert à dé-

crier & à avilir un pareil témoignage, la raiſon contraire doit produire un effet oppoſé ; je veux dire, qu'il n'y a rien de moins ſuſpect que le témoignage d'un Payen, qui après avoir examiné l'Evangile, y ajoûte foi, & ſe déclare Chrêtien ; car il a fait preuve de ſon jugement, en ce qu'il examine ſans partialité ; & il fait preuve de ſa droiture, en ce qu'il n'eſt retenu par aucun lien terreſtre, dès qu'il s'agit de ſuivre ſa conſcience ; que peut-on déſirer de plus ? Mr. *Addiſon*, dans un petit diſcours qu'il a fait ſur la Religion Chrêtienne, rend cette réflexion ſenſible par un exemple. „ Suppoſons, dit-il (*a*), qu'un Auteur „ Payen, vivant 60. ans après Nô- „ TRE SEIGNEUR, ſe fût exprimé en ces „ termes : *Au lieu que les faux miracles ſe „ font dans l'obſcurité ou devant un petit „ nombre de témoins ſuſpects, les œuvres de „ JESUS-CHRIST ont été vûës conſtam- „ ment & par toutes ſortes de perſonnes ; „ & ceux qu'il a guéris & reſſuſcités ont „ été vûs de même, non ſeulement dans le „ tems que cela arrivoit, mais long-tems „ après*

(*a*) ADDISON, Conſiderations upon the Chriſtian Religion, *Sect. III.* §. 2.

„ [illegible]
„ [illegible]
„ [illegible]
„ [illegible] Supposé, dis-
„ je, que ces paroles, ou d'autres [illegible]
„ valentes, fussent sorties de la bouche
„ d'un Philosophe d'*Athènes*, elles
„ seroient sans doute de grand poids.
„ Or c'est précisément ce qu'a dit un
„ Philosophe Athenien des plus distin-
„ guez & presque contemporain des
„ Apôtres : je veux parler, d'*Aristide*,
„ lequel conjointement avec *Quadratus*,
„ présenta à l'Empereur *Adrien* une
„ Apologie qui renfermoit ces parti-
„ les. Il est vrai que la piéce est à présent
„ perduë ; mais *Eusébe* nous en a con-
„ servé ce morceau ; & elle subsistoit
„ encore toute entiére du tems d'*Adon*
„ Archevêque de Vienne, vers le mi-
„ lieu du IX. siécle, comme le [illegible]
„ gne *Adon* lui-même. [illegible] *Aristide*
„ étoit Chrétien, il est vrai [illegible]
„ *dratus* aussi : Mais [illegible]
„ tablement ; est-ce [illegible]
„ pour le mettre [illegible]
„ recusables ? [illegible]
„ reste Payen [illegible]

„ cher qu'il ne parloit pas ſincérement,
„ & que la préférence qu'il donne
„ aux miracles de JESUS-CHRIST
„ ſur tous les autres, n'eſt pas ſérieu-
„ ſe, puiſqu'il n'a point agi en con-
„ ſéquence. Quand au contraire
„ on voit ſa perſuaſion être pouſſée
„ au point de le faire généreuſement
„ renoncer au Paganiſme & s'expoſer
„ à tout ſouffrir plûtôt que de trahir
„ ſa foi, peut-on s'empêcher de l'en
„ eſtimer davantage? Diſons la même
„ choſe des autres Chrêtiens de ce
„ tems-là, qui ont atteſté les miracles
„ de l'Evangile. Bien loin que leur
„ Religion décrédite leur témoignage,
„ c'eſt juſtement ce qui y donne le
„ plus de poids comme étant une
„ preuve non-équivoque de leur droi-
„ ture & de leur amour pour la vé-
„ rité „.

incroyables, à les prendre litteralement; & l'autre que les Péres de l'Egliſe ont eux-mêmes adopté une interprétation myſtique de l'Hiſtoire ſainte.

Je ne m'arrêterai point à réfuter la prémiére de ces raiſons. L'on a vû ci-deſſus, que bien loin que les miracles de l'Evangile ſoient incroyables en les prenant au pié de la lettre, ils n'ont rien que de très vraiſemblable dans les vûës de DIEU, & ils ſe trouvent certifiez par des témoignages très dignes de foi.

Quant à l'exemple des Péres de l'Egliſe, dont *Woolſton* ſe ſert pour autoriſer ſa méthode, c'eſt en abuſer de fort mauvaiſe foi. „ Il eſt vrai, dit „ Mr. l'Evêque de Londres, dans ſes „ *Lettres paſtorales pour ſervir de pré-* „ *ſervatif contre l'Incrédulité* : il eſt „ vrai que quelques Péres expli- „ quans au Peuple l'Ecriture Sainte, „ & voulans mettre en œuvre tous „ les moyens capables d'exciter dans „ leurs Auditeurs des ſentimens de „ dévotion, ne ſe bornoient pas uni- „ quement au ſens litteral; mais après „ l'avoir établi, ils tâchoient d'en „ tirer

„ tirer un ſens myſtique, & allé-
„ goriſoient là-deſſus par voye d'ap-
„ plication morale : Méthode qu'ils
„ ſuivoient, non-ſeulement à l'égard
„ des miracles de NÔTRE SAUVEUR,
„ mais à l'égard de preſque tous les
„ faits hiſtoriques rapportés dans l'An-
„ cien & dans le Nouveau Teſtament;
„ ce qui étoit auſſi la méthode des
„ Juifs „. Cet Auteur prouve enſuite, que ceux des Péres qui ont le plus donné dans l'Allégorie, comme *Origéne*, n'excluoient pourtant pas le ſens litteral, mais inſiſtoient toujours ſur la réalité des miracles de NÔTRE SEIGNEUR, comme étant le fondement de notre foi. Quant aux incongruitez de l'opinion de *Woolſton*, conſidérée en elle-même, comme on ne ſauroit mieux les mettre au jour que le fait le même Evêque, je ne ferai que tranſcrire ici ce qu'il en dit : „ La ſuppoſition du ſens allégori-
„ que & myſtique, excluſif du ſens
„ litteral, renferme un ſi grand nombre
„ d'abſurditez palpables, dans le cas
„ dont il s'agit, qu'il n'y a qu'une
„ grande foibleſſe, ou un grand éga-
„ rement

„ rement d'eſprit, ou de violens
„ préjugez contre la Religion Chrê-
„ tienne, qui ayent pû engager quel-
„ qu'un à la ſoûtenir. Ces abſurditez
„ ſont, par exemple, celles-ci : Que
„ quand JESUS-CHRIST en a appellé à
„ ſes œuvres, comme il l'a fait très ſou-
„ vent pour prouver la divinité de
„ ſa Miſſion, il avoit en vuë des
„ œuvres *allégoriques*, & non pas *réel-*
„ *les* : Que quand on ſe demandoit
„ l'un à l'autre parmi le peuple, *ſi le*
„ *Meſſie, lorſqu'il ſeroit venu, feroit*
„ *de plus grands miracles que ceux*
„ *qu'opéroit* NOTRE SEIGNEUR, il
„ ne vouloit point parler de miracles
„ *effectifs*, mais ſeulement de miracles
„ *imaginaires* : Que quand JESUS-
„ CHRIST dit aux Diſciples de *Jean*
„ *Baptiſte*, de rapporter à leur Maître
„ les merveilles qu'ils lui avoient vû
„ faire, pour les convaincre qu'il étoit
„ le Meſſie, puiſqu'il opéroit préciſé-
„ ment les mêmes miracles que les
„ Prophêtes avoient prédit que le
„ Meſſie opéreroit ; ni les Prophêtes,
„ ni JESUS-CHRIST, n'avoient en-
„ tendu parler de miracles *réels* : Que

„ ce

ce grand nombre de Juifs qui embraſſérent l'Evangile, en voyant NOTRE SEIGNEUR guérir les malades par ſa ſeule parole, & reſſuſciter les morts, n'avoient point vû des gens prémiérement malades ou morts, & puis guéris ou vivans; & par conſéquent, n'avoient point eu de motif *réel* pour ſe convertir: Que cette foule de peuple qui s'adreſſoit à J. C. pour en obtenir quelque guériſon, après avoir vû celle de pluſieurs perſonnes, n'avoient réellement rien vû qui pût les engager à recourir ainſi à ſa puiſſance: Que le Lépreux qui revint ſur ſes pas pour rendre graces à NÔTRE SEIGNEUR de ce qu'il l'avoit miraculeuſement délivré de ſa lépre, n'étoit point réellement guéri, & qu'il revint à JESUS pour le remercier de *rien*: Que quand le Peuple s'étonnoit des prodiges qu'il voyoit faire à NÔTRE SAUVEUR, il s'étonnoit pareillement de *rien*: Que quand les Juifs craignoient le ſuccès de ſes miracles, & cherchoient enſemble les moyens

» d'en

„ d'en prévenir l'effet, ils avoient peur
„ d'une ombre, & conſultoient ſur
„ un *rien*. Que lorſqu'ils réſolurent
„ de le faire mourir, parce qu'il avoit
„ guéri un impotent le jour du Sab-
„ bat, il n'avoit réellement opéré
„ aucune guériſon : Que la troupe
„ qui vouloit le proclamer Roi, à l'oc-
„ caſion des grandes merveilles qu'il
„ faiſoit, n'avoit rien vû que ce que
„ tout autre homme auroit pû faire
„ également ; Que quand les *Phari-*
„ *ſiens* ſoutinrent qu'il opéroit ſes mi-
„ racles par le pouvoir de *Béelzebut*,
„ ce n'étoit pas qu'ils euſſent con-
„ noiſſance d'aucun miracle qu'il eût
„ fait ; Que quand le Peuple fut *rem-*
„ *pli d'admiration & d'étonnement*, à
„ la vuë de la guériſon miraculeuſe du
„ boiteux que *S. Pierre* fit marcher au
„ nom de JESUS, ce n'eſt pas que
„ ce peuple eût vû réellement *ſauter*
„ & *marcher* cet homme, qu'on met-
„ toit tous les jours à la porte du
„ Temple pour demander l'aumône,
„ comme cela eſt dit au Livre des
„ *Actes* ; & que quoique le *Sanhedrin*
„ n'eût *rien à répliquer* à ce fait, &
„ qu'il

il [illegible]
[illegible] par les Apôtres. [illegible]
ndant, il n'y avoit rien de [illegible]
ble; puisque cette guerison doit
[illegible] spirituellement: Que lors-
e *Simon le Magicien* voulut ache-
des Apôtres le don des miracles,
la ne veut pas dire qu'il pensât à
uerir d'autre don que ceux qu'il
oit déja: Que lorsque les habi-
ns de *Lystre* prirent *Paul* & *Barna-*
s pour des Dieux, ils ne voyoient
en de plus en eux que dans le reste
es hommes: Que lorsque les *Juifs*,
ui s'étoient rendus à *Jérusalem* à
fête de *Pentecôte*, furent remplis
étonnement en entendant les Apô-
es parler le langage de chacun
'eux, il n'y avoit rien là qui dû
s étonner, parce qu'il n'y avoit rien
e réel: Que toutes les [illegible]
que les Apôtres ont [illegible]
es Peuples, se sont [illegible]
ner aucune preuve réelle [illegible]
nite de leur Mission [illegible]
tems que les [illegible]
voient la vérité [illegible]
les miracles [illegible]

„ adverſaires ont mieux aimé ſe don-
„ ner la torture pour inventer quel-
„ que ſubterfuge, que d'en nier ſim-
„ plement la réalité, ſuivant l'idée de *Woolſton.*

On voit par-là que cet Auteur abuſe encore plus du ſens myſtique, que ne font les *Figuriſtes* dont nous nous plaignions ci-devant. Cette méthode eſt ſi éloignée du bon-ſens, & l'objection qu'on en tire eſt ſi pitoyable que ce ſeroit perdre le tems que de s'arrêter davantage à la refuter. Tels ſont les derniers coups qu'on a eſſayé de porter à la Foi Chrêtienne ſur l'article des miracles. Il lui eſt glorieux en vérité d'être attaquée avec de telles armes. Mais on ne peut s'empêcher de déplorer le travers que prennent certaines gens contre la Religion; ſemblables à ces eſprits gâtez par un gout de chicane, à qui tout eſt bon pourvû qu'ils puiſſent contredire.

Ici finiſſent les objections que nous nous ſommes propoſez d'examiner. Après avoir tout écouté, il eſt tems de récapituler & de conclurre.

CHA-

CHAPITRE XXXIII.

Conclusion de cette Section.

TOut ce Traité des *Miracles* n'eſt proprement que la déduction de cet Argument :

De vrais miracles faits en confirmation d'une Religion, prouvent que ceux qui l'annoncent ſont envoyez & autoriſez de Dieu, ou, ce qui eſt la même choſe, que cette Religion eſt divine.

Or il y a eu de vrais miracles, faits par JESUS-CHRIST & par ſes Apôtres, en confirmation de leur doctrine. Donc JESUS-CHRIST & ſes Apôtres ſont envoyez de Dieu ; la Religion qu'ils ont enſeigné eſt une Religion divine.

La prémiére propoſition ne demandoit pas une longue diſcuſſion. Il ſuffiſoit d'avertir, comme nous l'avons fait, que par de *vrais miracles* on n'entend pas ſimplement des phénoménes de la Nature ni des tours d'adreſſe qui ſurprennent les ignorans. Ce

ſont

ſont des œuvres réellement au-deſſus des forces humaines, & hors des régles de la Nature. Nous avons même obſervé, qu'afin que de telles œuvres puiſſent ſervir de preuve à une doctrine, elles doivent être faites dans ce deſſein, & annoncées ſur ce pié-là. Il eſt bon encore, pour plus grande ſûreté, que la pieté reconnuë de ceux qui opérent ces miracles, & la ſainteté de leurs préceptes, ne laiſſent aucun doute ſur la cauſe d'où émane leur pouvoir, afin d'écarter pleinement le ſoupçon que certaines gens pourroient concevoir à cet égard, ſous prétexte que nous ne connoiſſons pas aſſez juſqu'où va la puiſſance des Démons. Moyennant toutes ces conditions, on ne ſauroit nier que les miracles ne ſoient une marque des vrais Prophêtes, & le ſigne authentique de leur miſſion.

Pour venir à la ſeconde propoſition, qui devoit faire le fort de ce Traité, nous avons d'abord remarqué que les œuvres rapportées comme miraculeuſes dans l'Evangile, ont bien tous les caractéres que l'on vient d'indiquer; c'eſt-à-dire, que ce ſont des

œuvres

œuvres visiblement au-dessus de l'Art & de la Nature, opérées à dessein, par JESUS-CHRIST & par ses Apôtres, pour apuyer ce qu'ils enseignoient, & accompagnées de leur part d'une telle sainteté de vie & d'un zéle si pur pour la gloire de Dieu, qu'il n'est pas possible de soupçonner qu'un autre que Dieu leur ait communiqué ce pouvoir extraordinaire.

Ces principes posez, il a fallu s'attacher sur-tout à constater les faits, pour les distinguer de mille fables que l'amour du merveilleux a fait inventer. C'est pourquoi, après avoir posé les régles de la certitude historique qui servent à juger d'un fait, nous avons examiné suivant ces régles les miracles de l'Evangile; & d'abord nous avons produit nos témoins, qui tous sont oculaires ou fort près de la source, qui sont en grand nombre, & qui ont fait publiquement leur déposition de vive voix & par écrit. Nous avons vû ensuite, que ces témoins étant des personnes de bon-sens, qui avoient une connoissance très distincte de ce qu'ils raportoient, comme étant une suite

de faits palpables qui ſe paſſoient en partie ſous leurs yeux, & en partie par leurs propres mains, il n'eſt pas poſſible qu'ils ſe ſoient trompez là-deſſus, juſqu'à prendre des apparences pour des réalitez. D'un autre côté, l'on ne peut en aucune façon les ſoupçonner d'avoir voulu tromper ni mentir. La nature de leur doctrine, la pureté de leurs mœurs, le peu d'apparence de reüſſir dans une fraude mal-ourdie, les opprobres & les ſouffrances qu'ils ont enduré juſques ſur l'échafaut pour ne point démentir leur témoignage; tout cela nous aſſure pleinement de leur bonne foi; en ſorte que nous trouvons ici au plus haut degré les deux conditions requiſes dans un témoin, une pleine connoiſſance du fait qu'il atteſte, & une ſincérité au-deſſus de tout ſoupçon.

Ce témoignage direct & formel ſe trouve auſſi ſoûtenu par de fortes préſomptions. Telle eſt la convenance des miracles dont il s'agit, par rapport au but d'une Révélation en général, & en particulier par rapport à une doctrine auſſi néceſſaire aux hommes,

que

que l'eſt celle de l'Evangile : il étoit digne de Dieu de revêtir une telle Religion de toutes les marques d'une origine céleſte. Telles ſont encore les ſuites qu'ont eu ces miracles, qui ont fait impreſſion ſur les eſprits mêmes les moins diſpoſez à les recevoir, & qui ont opéré la converſion d'une infinité de perſonnes fort éclairées. Telle eſt enfin la conduite des adverſaires mêmes de l'Evangile, qui ſemblent avoir avoué ces faits, loin de les conteſter comme ils auroient dû, s'ils avoient pû le faire avec quelque fondement.

Après cela, comme l'équité veut toûjours que l'on péſe le pour & le contre, nous avons fait ſuivre la déduction de nos preuves, de l'examen des difficultez qu'on nous oppoſe. L'on ne nous accuſera pas d'en avoir ſupprimé ni exténué aucune ; & nous eſpérons auſſi que les réponſes que nous y avons faites, paroîtront ſatisfaiſantes. Quelques-unes de ces objections, comme celles de *Spinoſa*, roulent ſur de faux principes, qui mèneroient juſqu'à l'Atheïſme, ſi l'on vouloit y in-

ſiſter. D'autres ſont fondées ſur des comparaiſons peu exactes avec des faits reconnus pour faux. Car qu'il y ait ailleurs tant d'exemples que l'on voudra de fauſſetez, débitées par de hardis menteurs & reçûës avec trop de crédulité; cela ne donne non plus d'atteinte à des faits bien vérifiez, que n'en donnent les Romans à de véritables Hiſtoires; il s'agit d'en faire un juſte diſcernement. Enfin il y a des objections tirées de quelques circonſtances de l'Hiſtoire Evangelique mal-entenduës, qu'il ſuffit d'expliquer, comme nous l'avons fait, pour lever toute difficulté. Le Lecteur aura même remarqué que nos réponſes étoient ſouvent entre-mêlées, comme nous l'avions promis, de diverſes réflexions propres à éclaircir & à confirmer nos principes & nos preuves.

Ce qui prête le plus de force à toutes ces objections, c'eſt, à dire vrai, un fond de défiance qui ſe trouve naturellement dans nôtre eſprit, contre tout ce qui eſt annoncé comme ſurnaturel. J'avoüe que cette défiance eſt juſte & néceſſaire juſqu'à un certain point, pour

pour nous garder de la crédulité ; mais elle doit pourtant avoir ſes bornes, afin de ne pas donner dans l'extrémité oppoſée. Car pourquoi la même Puiſſance, qui s'eſt montrée ſi féconde en miracles dans la création du monde, n'auroit-elle pas pû en opérer auſſi quelques-uns pour l'établiſſement de la vraïe Religion ? Nous trouvons dans l'Evangile une Morale excellente, jointe à une Doctrine ſublime, qui répond à tous nos beſoins ſpirituels, & qui nous conduit au Souverain-Bien, par une voye que nous ouvre la Bonté divine. Cette doctrine, quoique très raiſonnable, n'eſt pourtant pas établie ſur le ſeul raiſonnement humain ; elle nous eſt révélée de Dieu. Il falloit donc qu'elle portât l'empreinte de la Divinité, par quelque marque extraordinaire, comme ſont les miracles ou les prophéties, qui la diſtinguent des opinions humaines, & lui donnent une toute autre autorité. Il eſt vrai que des faits miraculeux, conſidérés en général & comme ne tenans à rien, ſont hors de toute vraiſemblance, mais il n'en eſt

pas de même dans le cas particulier, où des faits miraculeux ſe trouvent annexez à une doctrine qui par ſa beauté & ſon importance méritoit ſinguliérement cette diſtinction. L'on voit alors la raiſon & la néceſſité des miracles, en même tems que l'on en trouve la preuve poſitive dans les témoignages & les monumens irréprochables qui nous en reſtent.

Après cette diſcuſſion, qui va d'un côté à établir ſolidement nos preuves, & de l'autre à écarter les difficultez; je ne vois plus rien qui nous empêche de tirer la concluſion légitime de nôtre argument: *Donc* JESUS-CHRIST *& ſes Apôtres ont été envoyez & autoriſez de* DIEU; ou, ce qui eſt la même choſe, *donc le Chriſtianiſme eſt une Religion divine.* Un Sénateur d'Iſraël, parlant à NOTRE SEIGNEUR, exprimoit tout nôtre raiſonnement en ces termes: *Maî-*
Jean III. 2. *tre, nous ſavons que vous êtes un Docteur venu de la part de* DIEU; *car perſonne ne ſauroit faire les miracles que vous faites, ſi* DIEU *n'eſt avec lui.*

Si l'on dit que l'on ſouhaiteroit quelque choſe de plus, je répons qu'il

après tout, & que nous propoſe-t-on? Il s'agit de nous aſſurer de la bienveuillance de Dieu, du pardon de nos péchez, & de l'heureuſe immortalité que nous promet JESUS-CHRIST, & cela par un humble recours à la grace de Dieu & par un ſincére amour pour la vertu. Voilà le Chriſtianiſme. Il s'agit d'aſpirer à un bonheur éternel dans la vie à venir, par une pieté raiſonnable, & par des mœurs également propres à faire dans la vie preſente le bonheur public & celui de chaque particulier. Eſt-ce là un engagement ſi périlleux qu'il faille y aporter beaucoup de répugnance, & chicaner le terrain juſquà la derniére extrémité?

Enfin on doit ſe ſouvenir que la preuve que nous venons d'expoſer n'eſt pas laſſeule que nous ayons. Quoiqu'elle ſoit très forte en elle-même, elle a encore l'avantage, comme nous l'avons vû, & comme on le verra dans la ſuite, d'être ſoutenuë de pluſieurs autres, qui chacune priſe à part ſont aſſurément d'un grand poids, mais qui toutes enſemble donnent à la Foi Chrêtienne le fondement le plus ſolide que l'on puiſſe deſirer.

TABLE

TABLE DES CHAPITRES

PREMIERE PARTIE.

Contenant la preuve de la Divinité de l'Evangile tirée des miracles qui en ont accompagné la publication.

CHAP. I. *Des miracles en général, & en particulier de ce qu'il y a de miraculeux dans l'Evangile.* page 1

CHAP. II. *Des moyens par lesquels on peut s'assurer de la vérité d'un fait, & 1°. qu'il faut entendre les témoins pour avoir des preuves directes, sans négliger les présomptions.* 1[illegible]

CHAP. III. *Continuation du même sujet; 2°. comment il faut examiner la qualité des témoins & peser les sortes de preuves.* [illegible]

CHAP. IV. [illegible] *l'Evangile* [illegible] *déposition* [illegible]

CHAP. V. [illegible]

vient de parler, n'ont pas pû ſe tromper, ni être eux-mêmes dans l'erreur, ſur les faits qu'ils atteſtent. 51

CHAP. VI. *Que comme les témoins, que nous produiſons n'ont pas pû ſe tromper ſur ce qu'ils avançoient, ils n'ont pas voulu non-plus tromper les autres, mais ont parlé ſincérement & de bonne foi. Prémiere preuve de ſincérité, le caractère général d'intégrité que l'on a reconnu en eux. Seconde preuve, l'ingénuité & la franchiſe qui paroit dans leur témoignage même.* 77

CHAP. VII. *Que ces mêmes témoins étoient tout-à-fait déſintéreſſés dans l'affaire dont il s'agit.* 107

CHAP. VIII. *Nouvelles réflexions qui fortifient la preuve précédente. Confirmation de la vérité de ce témoignage par le nombre des témoins.* 129

CHAP. IX. *Des préſomptions qui fortifient ici la preuve du témoignage.* 1e. *préſomption: les miracles de l'Evangile ſont très convenables & bien aſſortis ſoit à la nature de la doctrine qui y eſt enſeignée, ſoit au but général d'une Révelation.* 2e. *préſomption: les miracles de l'Evangile ſe ſont vérifiés par leurs ſuites, & ſe trouvent*

liés

liés à d'autres faits incontestables. 151

CHAP. X. *Troisiéme présomption. Les miracles de l'Evangile n'ont pas été niés, ni contestés, comme ils auroient dû l'être par les adversaires, si ce n'étoient que des fables. Conduite des Juifs à cet égard du tems de* JESUS-CHRIST. 162

CHAP. XI. *Examen du témoignage de l'Historien* Josephe *sur* JESUS-CHRIST. *Que le silence même de cet Auteur seroit avantageux à la Cause Chrêtienne. Aveu des Thalmudistes sur les miracles de* NOTRE SEIGNEUR. 174

CHAP. XII. *Aveu de quelques Auteurs Payens sur les miracles raportés dans l'Evangile.* 198

CHAP. XIII. *Où l'on confirme ce qui a été dit de l'avantage que nous tirons de ces témoignages d'Auteurs Juifs ou Payens, en répondant à quelques difficultez ou exceptions que l'on peut faire là-dessus.* 216

CHAP. XIV. *Où l'on commence à répondre à plusieurs objections sur les miracles, & 1°. à celle-ci, que tout miracle est impossible, comme étant contraire à l'ordre de la Nature & à la*

ſageſſe de Dieu. 235

CHAP. XV. Deuxiéme objection. *Que les miracles ſont inutiles, parce qu'une bonne Religion doit ſe prouver uniquement par des raiſons, & non par des faits miraculeux.* 252

CHAP. XVI. Troiſiéme objection. *Que les miracles ſont ſi peu vraiſemblables, qu'il faut les avoir vû pour les croire, & que toute autre preuve eſt inſuffiſante.* 261

SECONDE PARTIE.

AVANT-PROPOS *de la Seconde Partie. Suite des* Objections. 571

CHAP. XVII. Quatriéme objection. *L'ignorance nous fait peut-être prendre pour miraculeux ce qui n'eſt qu'un effet un peu ſurprenant de l'Art ou de la Nature.* 272

CHAP. XVIII. Cinquiéme objection. *Que les miracles pouvant venir du Démon ou de la Magie, ils ne prouvent rien en faveur de nôtre Religion.* 283

CHAP. XIX. Sixiéme objection. *Si le Paganiſme même a eû ſes prodiges, l'Evangile n'a aucun avantage de ce côté-là ſur les fauſſes Religions.* 299

CHAP. XX. *Suite de l'objection précédente*

dente, tirée de ce qu'on écrivoit de merveilleux à Apollonius de Tyane. 314

CHAP. XXI. Septiéme objection. *Les Chrétiens eux-mêmes croyent & débitent tous les jours miracles, avec cela fait voir que les miracles de l'Evangile.* 331

CHAP. XXII. *Suite de la même objection, tirée de ce qui a été publié à Paris des guérisons miraculeuses opérées sur le tombeau & par l'intercession de Mr.* De Paris. 341

CHAP. XXIII. *Continuation du même sujet.* 367

CHAP. XXIV. *Continuation du même sujet. Examen plus particulier des miracles alléguez par Mr.* De Montgeron. 391

CHAP. XXV. Huitiéme objection. *S'il s'est fait autrefois des miracles, pourquoi ne s'en fait-il plus?* 423

CHAP. XXVI. Neuviéme objection. *JESUS-CHRIST affectoit quelquefois de cacher ses miracles, & n'agissoit pas assez ouvertement.* 441

CHAP. XXVII. Dixiéme objection. *Ne se peut-il pas qu'en effet les Apôtres ayent enlevé le corps de leur Maître,*

comme les Juifs les on ont accuſés ? 460
CHAP. XXVIII. Onziéme objection. *Certaines circonſtances rapportées de la perſonne de* JESUS-CHRIST *après ſa reſurrection, ſemblent indiquer que ce que les Apôtres virent étoit plûtôt un ſpectre qu'un vrai corps reſſuſcité.* 476
CHAP. XXIX. Douziéme objection. *JESUS-CHRIST après ſa reſurrection auroit dû ſe montrer vivant à un plus grand nombre de perſonnes, & ſe faire voir au milieu même de Jéruſalem.* 495 [504]
CHAP. XXX. Treiziéme objection. *Si les miracles de l'Evangile avoient été vrais & réels, ils auroient d'abord converti tout le monde.* 504
CHAP. XXXI. Quatorziéme objection. *Pourquoi n'y a-t-il que des Auteurs Chrêtiens qui ayent rapporté les miracles de l'Evangile ?* 515
CHAP. XXXII. Derniére objection. *Ce qui eſt dit des miracles de* JESUS-CHRIST *dans l'Evangile n'eſt peut-être qu'une allégorie, & ne doit pas pas ſe prendre littéralement.* 535
CHAP. XXXIII. *Concluſion de cette Section.*

FIN.

ERRATA

Pour la Section [illegible]

Page 6. *ligne* [illegible] [illegible] *lisez* [illegible]

p. 44. *l.* 23. [illegible] *lis.* [illegible]

p. 88. *l.* 14. [illegible] *lis.* [illegible]

p. 116. *l.* [illegible] [illegible] *lis.* [illegible]

p. 128. *l.* 5. [illegible] *lis.* [illegible] etoit

p. 20[illegible]. *l.* 5. [illegible] *lis.* [illegible] pas nier

p. 272. *l.* 2. [illegible] *lis.* paral-
lele artificieux

p. 284. *l.* 1. [illegible] *lis.* toûjours

p. 309. *l.* 19. [illegible] *lis.* etoit facile

p. 456. *l.* 2. des simples *lis.* de simples

Ibid. *l.* 20. meritent *lis.* méritoient

p. 476. *l.* 4. dement *lis.* fondement

p. 500. *l.* 11. eut jamais eû *lis.* eut ja-
mais pû avoir

p. 528. *en marge* Hist. L. c. 4. *effacez cela*